
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 1^{er} décembre 2021, à 20 h 40

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Bénédicte Amsellem, Fabienne Aubry-Conne, Léonore Baehler, M. Simon Brandt, M^{me} Laurence Corpataux, M. Olivier Gurtner, M^{mes} Christiane Leuenberger, Yasmine Menétrey, M. Nicolas Ramseier et M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 17 novembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 30 novembre et mercredi 1^{er} décembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Motion: pour une Maison ou une Cité de l’immigration

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l’immigration à Genève» (M-1353 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Michèle Roulet.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission l’a étudiée lors des séances du 16 novembre 2020 et des 22 février et 31 mai 2021 sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin, ainsi que le 14 juin 2021 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les membres de la commission remercient M^{me} Laura Kiraly et M. Daniel Zaugg pour la qualité de leurs notes de séances.

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2662. «Mémorial 179^e année»: Motion d’ordonnancement, 3730.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève entre dans l'histoire par une migration de masse (celle des Helvètes), stoppée par la force des armes romaines;
- qu'elle reste dans l'histoire par des migrations successives: celles des Burgondes, des Francs et des Savoyards;
- qu'elle fait l'histoire par une migration religieuse, celle des protestants, par des migrations politiques, celles des démocrates, des révolutionnaires, des résistants du monde entier, des hommes, des femmes, des enfants fuyant les guerres «civiles» et les invasions;
- qu'elle s'est construite dans le passé par l'immigration des travailleurs «étrangers»... et suisses, et vit toujours par l'immigration: celle qui fait fonctionner ses hôpitaux, ses écoles, ses transports publics, sa voirie, ses services sociaux et ses institutions culturelles;
- que les deux tiers des habitant-e-s de Genève ont au moins un grand-parent immigrant;
- que les habitant-e-s de Genève sont de 190 nationalités différentes et sont porteurs et porteuses de toutes les cultures du monde;
- que Genève est le siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR);
- que, s'il est une ville qui se constitue par la migration et l'immigration, c'est bien la nôtre;
- que pourtant, aucun lieu, aucun espace, aucune institution genevoise n'est voué-e à la mémoire de l'immigration qui a constitué Genève, au débat sur les enjeux liés aux migrations, à la confrontation des idées, des projets, des actions (mais aussi des craintes);
- qu'il est temps de remédier à cette absence qui ressemble trop à une amnésie politique ou à une réécriture de l'histoire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un projet de création à Genève d'un lieu permanent tel qu'une «Maison de l'immigration», pluridisciplinaire, ouverte à tous les publics, développant des activités et des programmations avec la participation de tous les habitant-e-s de Genève, mettant en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration dans notre ville;
- d'étudier toute possibilité de collaboration avec le Canton, la Confédération et des partenaires privés pour la réalisation, le financement et le fonctionnement de ce projet.

Séance du 16 novembre 2020*Audition de M. Pascal Holenweg, motionnaire*

M. Holenweg présente une motion qui ne nécessite pas une décision à proprement parler du Conseil municipal sinon la décision de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il en fasse un projet culturel précis, pluridisciplinaire et ouvert à tous les publics avec un crédit alloué, qui seront votés par le Conseil municipal. L'idée serait de créer non pas une Maison ou Cité de l'immigration, mais une Maison ou Cité de la migration pour mettre en valeur l'importance des déplacements de population dans la constitution des sociétés, en l'occurrence celle de Genève. Il manque en effet à Genève des lieux culturels autour de la migration à l'exception de deux organisations internationales de l'ONU: le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il cite l'existence du Musée de l'immigration à Lausanne et suggère d'auditionner le fondateur et responsable de ce musée, M. Ernesto Ricou.

Questions des commissaires

A la question d'une commissaire qui demande si M^{me} Kitsos est davantage concernée par la motion que M. Kanaan, M. Holenweg répond que la proposition peut émaner des deux, puisque le projet est à cheval entre la culture et le social.

Une commissaire demande des précisions sur la forme de cette Maison de la migration: musée ou maison de quartier?

Pour M. Holenweg, la dimension muséale est secondaire, car il s'agit avant tout de mettre en valeur les éléments historiques de la migration, mais également le rôle structurel que joue la migration dans la réalité présente de Genève.

La même commissaire souhaiterait des exemples concrets sur ce que cette maison devrait mettre en valeur, car l'énonciation et l'articulation du projet sont trop vagues.

M. Holenweg répond qu'il ne s'agit pas expressément de dessiner des parcours personnels, mais de mettre en évidence le rôle fondamental des migrations dans la constitution des sociétés humaines à travers l'exemple genevois. L'idée est de mettre en évidence l'importance du phénomène de migration dans tous ses aspects. Le lieu a l'ambition d'être vivant.

Une commissaire apprécie le large spectre qui pourra être abordé dans ce lieu qui pourra sensibiliser et éduquer sur toutes sortes de problématiques, notamment le racisme. Cependant, elle juge qu'il est nécessaire de clarifier les objectifs de ce lieu culturel.

M. Holenweg répond que le projet sera précisé par le Conseil administratif.

Un commissaire propose un partenariat avec des organisations internationales afin d'ajouter une vision macro à la vision micro genevoise proposée par la motion.

M. Holenweg trouve cette proposition pertinente. Elle pourrait faire l'objet d'un amendement.

Un commissaire questionne l'opportunité de cette Maison de la migration spécifiquement à Genève par rapport à d'autres villes.

M. Holenweg répond que Genève n'est évidemment pas la seule ville qui est née de la migration. Cependant, le symbolisme et le lien particulier de Genève quant à cette problématique sont particulièrement forts.

Un commissaire propose de faire émerger ce lieu au Musée d'art et d'histoire (MAH) ou au Musée d'ethnographie de Genève (MEG), au cœur même d'une institution qui puisse retracer l'évolution de Genève.

M. Holenweg trouve que la collaboration avec d'autres institutions culturelles genevoises est une bonne idée qui pourra être ajoutée dans la motion.

Un commissaire rappelle la tenue de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019» qui a donné lieu à de nombreuses publications et qui a eu beaucoup de succès; elle demande si ce type de projets pourrait s'inscrire dans la Maison de la migration, qui répond à une réelle attente de la population genevoise.

M. Holenweg approuve.

Un commissaire envisage ce lieu comme actif, dynamique et vivant pour tisser des liens entre les cultures. L'espace muséal pourrait être secondaire.

M. Holenweg confirme. Il s'agirait avant tout d'un lieu de rencontre.

Un commissaire souligne que ce lieu pourra créer des liens avec la population et casser des préjugés.

M^{me} Holenweg répond qu'il s'agit du but inavoué de la motion. Le lieu ne doit pas être une vitrine, mais un lieu vivant, qui mette en avant la migration plutôt que l'immigration, afin d'élargir la thématique.

Un commissaire demande si les mouvements de migration antérieurs à Jules César seront intégrés et propose la Maison des associations comme lieu pour accueillir une Maison de la migration.

M. Holenweg répond que toutes les époques pourront être traitées, mais que la Maison des associations a d'autres fonctions et missions. Elle est notamment un lieu de travail. Créer un tel lieu à la Maison des associations ne serait pas envisageable.

La même commissaire propose le Musée de la Croix-Rouge.

M. Holenweg répond que le Musée de la Croix-Rouge illustre l'histoire et les missions de la Croix-Rouge. Il s'agit avant tout d'un musée sur l'aide humanitaire.

Une commissaire mentionne les coûts d'investissement et plaide pour la création d'un département dans un lieu culturel existant ou en collaboration avec d'autres entités internationales à Genève.

Vote

L'audition de M. Kanaan est acceptée à l'unanimité.

Séance du 22 février 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), de M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), et de M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH)

M. Kanaan relate que la Ville de Genève forme une belle mosaïque ethnique et culturelle. Les institutions culturelles en ont conscience et tentent de mettre en valeur cette diversité. Dernier exemple en date: l'exposition qui rend hommage aux saisonniers des XX^e et XXI^e siècles à Genève.

M. Wastiau énonce que la question de l'immigration est au cœur des préoccupations du MEG dont le plan stratégique 2020-2024 a pour principal enjeu d'explorer les échanges équitables et l'interculturalité dans une perspective translocale. Plusieurs axes de travail ont été définis. Parmi ceux-ci, on peut citer la poursuite du processus de décolonisation, l'inclusion de nouveaux publics, le renforcement des processus créatifs et la valorisation du développement durable. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en favorisant la collaboration avec des associations communautaires, sociales et culturelles. Ainsi, la prochaine exposition traitera notamment des mouvements de populations qui découlent des injustices environnementales. Le MEG compte également prolonger le programme «Parlez-vous MEG?», qui offre un kit d'apprentissage de la langue française pour les populations d'origine migrante.

M. Wahler affirme que le MAH a fait de l'inclusion et de la diversification de ses publics un objectif prioritaire. A ce titre, son équipe de médiation est en train de développer un guide audio qui traduit instantanément les notices en 19 langues. Pour atteindre des publics nouveaux et variés, il est essentiel de rendre le musée attractif et accessible. Dans le contexte actuel, la figure autoritaire, voire

intimidante, que pouvait représenter le musée n'a plus lieu d'être. Désormais, la programmation doit répondre aux intérêts et motivations des visiteurs. Les expositions doivent être accessibles au plus grand nombre afin que chacun puisse y trouver un intérêt sans forcément disposer d'un bagage préalable.

M. Kanaan constate que la motion est soutenue par une grande partie du Conseil municipal. Tout en apportant son soutien aux objectifs énoncés, il souligne que la diversité culturelle est déjà mise en avant par de nombreuses institutions publiques et privées. Il ne faudrait pas que tout ce travail en faveur de l'intégration soit mis à mal par la création d'une nouvelle entité. Une audition du Service Agenda 21 – Ville durable (A21) permettrait d'avoir des éclaircissements à ce sujet. Si le Conseil municipal vote en faveur de la motion, il faudra que la nouvelle entité puisse travailler en collaboration avec les acteurs culturels existants.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il ne faudrait pas valoriser l'histoire de l'immigration dans les institutions muséales existant plutôt que de créer un lieu permanent.

M. Kanaan explique qu'il est possible de créer une nouvelle entité tout en favorisant une approche en réseau. La nouvelle entité peut devenir un lieu de référence de l'histoire de l'immigration sans forcément occulter le travail existant.

M. Wahler confirme que la politique d'intégration peut être renforcée par une collaboration entre institutions. On peut imaginer la création d'un programme annuel dans différents lieux, qui permettrait aux institutions d'apporter leur savoir-faire et leur identité.

M. Wastiau rapporte que le MEG collabore avec des partenaires issus d'horizons et de disciplines différentes. Par exemple, les Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM) vont présenter un programme sur la transmission intergénérationnelle, qui permettra des rencontres entre différentes traditions musicales. Dans ses efforts de diversification des publics, le musée propose également des ateliers culinaires et des concerts.

Un commissaire considère que le titre de «Maison de l'immigration» est bien trouvé, car il met l'accent sur les échanges possibles entre communautés. Il aimerait avoir l'avis du magistrat sur la nécessité de créer un lieu qui rassemble et inscrive durablement tout ce que la Ville a fait en faveur de l'immigration.

M. Kanaan insiste sur la notion de mise en réseau. La nouvelle entité ne doit pas se substituer aux autres acteurs culturels genevois, mais doit favoriser les collaborations entre partenaires. A ce titre, il invite la commission à auditionner M. Gomez, M^{me} Kitsos et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Le même commissaire s'étonne que la Ville n'ait pas encore proposé de lieu dédié à l'histoire de l'immigration au vu de la diversité de sa population.

M. Kanaan dit que, même s'il manque un lieu qui coordonne toute ces actions, cette histoire est déjà mise en avant sous différentes formes par les institutions existantes.

Une commissaire aimerait comprendre les raisons de la réserve du magistrat sur cette motion.

M. Kanaan précise qu'il n'est pas défavorable à cette motion. Toutefois, il tient à ce que le lieu proposé soit connecté aux autres politiques publiques.

La même commissaire demande si les auditionnés craignent qu'un tel lieu fasse concurrence aux musées existants.

M^{me} Wahler répond qu'il est prêt à consacrer des espaces et de l'énergie sur ce projet, et qu'on peut aussi imaginer que la maison se déplace d'institution en institution pour permettre différents regards sur le thème de l'immigration. En l'état, il manque d'information sur le contenu du projet pour pouvoir se positionner davantage.

M. Wastiau considère qu'une Maison de l'immigration pourrait devenir un partenaire de choix pour le MEG. Ce dernier collabore déjà avec plusieurs collectifs centrés sur l'intégration des publics.

Une commissaire craint que la notion de maison symbolise le repli sur soi et le rejet de l'autre. Elle demande si le terme d'espace conviendrait aux motionnaires.

M. Holenweg approuve et précise que le but de la motion n'est pas de proposer un nouvel outil d'intégration, mais de mettre en avant l'histoire de l'immigration à Genève.

Un commissaire précise que la motion propose une idée. Si le Conseil municipal l'approuve, il faudra la mettre en œuvre en favorisant les échanges entre les acteurs culturels avec la création d'un espace interactif ouvert à tous.

Une commissaire annonce qu'elle s'opposera à l'audition du BIE, car la motion traite de questions culturelles et non sociales.

M^{me} Keller précise que le BIE collabore avec plusieurs associations culturelles liées à l'immigration. La Ville et le BIE soutiennent notamment l'Association pour la promotion des droits humains (APDH). Dans ce cadre, la CARTS pourrait auditionner M. Nicolas Roguet, délégué à l'intégration du Canton de Genève.

Un commissaire propose de renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Une commissaire demande si la motion a pour objectif de créer un accès à la culture pour les personnes immigrées ou de faire connaître l'histoire de l'immigration à l'ensemble de la population. L'audition du BIE serait pertinente dans le premier cas.

Un commissaire considère que le BIE pourrait apporter des idées utiles à la motion.

Votes

L'audition de M. Gomez est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M^{me} Kitsos est acceptée à l'unanimité.

L'audition du BIE est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 MCG, 2 PDC, 1 UDC) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (PLR).

Le renvoi de la motion M-1353 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 14 non (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 oui (PDC).

Séance du 31 mai 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), et de M. Bertrand Cassegrain, chargé de projets Diversité au Service A21

M. Gomez dit que ce projet de motion a retenu toute son attention étant donné que son département est chargé notamment de promouvoir la diversité. Actuellement, le canton de Genève compte environ 190 nationalités différentes. Près des deux tiers des habitants ont au moins un grand-parent issu de la migration. La Genève internationale est le siège de l'OIM et le HCR. Malgré ces éléments, il n'existe à ce jour aucun lieu dédié à l'histoire de l'immigration. Depuis plusieurs années, le Service A21 et le SEC mènent plusieurs projets de valorisation des apports de la migration. Le dernier s'intitule «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019». Faisant suite à l'adoption par le Conseil municipal de la motion M-891 intitulée «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers», cette exposition a permis de mettre en lumière l'histoire de ces travailleurs et leur contribution majeure au développement de Genève. Suite à cette exposition, le magistrat a pu s'entretenir avec le collectif d'artistes Rosa Brux sur les pistes à explorer pour valoriser la diversité.

M^{me} Barberis dit que cette motion comprend différents enjeux. D'une part elle questionne la place de l'immigration dans l'histoire de Genève (enjeux mémoriels), d'autre part elle met en avant l'apport de la migration et la diversité culturelle. Le Service A21 étudie ces questions depuis plusieurs années.

M. Cassegrain rappelle qu'une politique municipale en matière de diversité a été adoptée par le Conseil administratif en 2014. Cette politique est coordonnée de manière transversale par le Service A21. Elle vise à valoriser la diversité culturelle et à lutter contre les discriminations fondées notamment sur l'origine ethnique, la nationalité et la religion. Dans ce cadre, le service mène plusieurs actions. Depuis 2014, le projet «Genève, sa gueule» met sur pied des séances de prise de vue et collecte des récits de vie dans le but de faire reconnaître la diversité de la population de Genève. Organisée en 2017 au Musée Rath, la dernière exposition sur ce sujet a accueilli environ 2000 visiteurs. Des projections de portraits et des séances de prises de vue seront proposées les 25 et 26 septembre 2021 dans le cadre de la biennale de photographie «No'Photo».

A noter également l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019» qui a eu lieu en novembre 2019. Conçue et réalisée par les Archives contestataires, le Collège du travail et Rosa Brux, cette exposition a permis de célébrer la mémoire des saisonniers et saisonnières et de répertorier les archives les concernant. Forte de son succès (environ 6400 visiteurs), elle sera reprise à Bienne de février à septembre 2022. A Genève, les différents groupes qui ont travaillé sur le projet ont reçu des demandes émanant d'institutions académiques pour pouvoir consulter leurs archives. En outre, il est prévu de réaliser un itinéraire urbain traitant de la question des permis saisonniers.

En ce qui concerne la motion à proprement parler, le Service A21 propose quelques pistes de discussion. Tout d'abord, le projet pourrait être conçu avec les associations de personnes migrantes avec une démarche participative, qui s'adresserait à l'ensemble de la population. Ensuite, un lien devrait être établi entre le passé et les enjeux contemporains. Une approche interdisciplinaire permettrait de diversifier les activités. Le lieu pourrait aussi accueillir des événements artistiques, des expositions, des ateliers, des tables rondes et être ouvert à la recherche scientifique. A ce titre, il pourrait regrouper l'ensemble des archives récoltées sur le sujet de la migration à Genève. Autre suggestion, le lieu devrait être situé au cœur de la cité, qui permettrait d'assurer une vraie portée à la thématique. En termes de gestion, plusieurs modèles sont possibles. Le projet pourrait être pris en charge par la Ville de Genève, une association ou plusieurs associations. En termes d'espace, la Ville pourrait mener un projet pilote en prenant exemple sur la «Blackbox» à Zurich, qui traite du racisme. Enfin, les institutions culturelles existantes pourraient accorder une place plus importante à la thématique de la migration.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaiterait des précisions sur cette «Blackbox».

M. Cassegrain indique que ce lieu, ouvert à l'année, a été élaboré par un collectif d'artistes. Il traite essentiellement des thématiques liées au racisme et au colonialisme.

La même commissaire demande si le Service A21 est en discussion avec les musées.

M. Cassegrain lui répond par la négative.

Une commissaire demande s'il existe des statistiques sur le nombre d'immigrés à Genève.

M. Cassegrain dit que le Canton compte 40% d'habitants de nationalité étrangère.

M. Gomez ajoute que ce type d'informations peut être fourni par l'Office cantonal des statistiques (OCSTAT). Cela dit, il faut faire une distinction entre la population étrangère et celle issue de parents immigrés.

La même commissaire estime que la Ville pourrait communiquer ces statistiques à la population à intervalles réguliers.

Un commissaire signale que l'OCSTAT publie régulièrement un bulletin statistique dans lequel figure le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère.

A la question de la même commissaire sur l'endroit où aménager ce lieu, M. Gomez dit qu'à ce stade de la motion il ne peut pas répondre à cette question.

Une commissaire demande si le département des finances, de l'environnement et du logement a déjà pris contact avec des associations pour évaluer les possibilités de gestion du lieu.

M. Gomez indique que le département a déjà entamé des discussions avec les Archives contestataires, Rosa Brux et le Collège du travail. Ces groupes se montrent favorables à la motion sans aborder la question du lieu.

Une commissaire s'interroge sur ces projections de portraits et prises de vue proposées dans le cadre de la biennale de photographie «No'Photo». La diversité culturelle de Genève se lit-elle sur le visage? Elle s'enquiert également de la durée d'habitation nécessaire pour pouvoir se sentir et être considéré comme Genevois. Enfin, elle estime que le projet devrait prendre place dans un lieu existant.

M. Gomez considère qu'il est difficile de répondre à ces questions sur l'identité. On peut imaginer qu'une personne peut être considérée comme Genevoise dès le moment où elle vit à Genève et se sent concernée par les affaires de la cité.

Quant au lieu où pourrait prendre place la Maison de l'immigration, il s'agit là d'une question politique. L'idée est que cette maison fonctionne de manière autonome et ne soit pas l'annexe d'une autre institution.

La présidente demande si la Maison de l'immigration pourrait être aménagée dans la Maison des associations.

M. Gomez lui répond que la Maison des associations est déjà pleine. La Maison de l'immigration doit pouvoir développer différentes activités accessibles à la population et mettre en valeur des éléments de l'histoire de l'immigration à Genève. Un tel programme nécessite une infrastructure disposant de plusieurs espaces disponibles.

Un commissaire s'enquiert du financement d'un tel projet.

M. Gomez indique que cette question n'a pas encore été abordée. Les coûts du projet varient selon le lieu et le type de gestion choisie. Si la motion est adoptée, la Ville pourra entamer des discussions avec les groupes concernés.

Un commissaire craint que la création d'un nouvel espace isole la Maison de l'immigration des autres institutions. Ne serait-il pas pertinent d'étudier la possibilité de mutualiser les espaces existants dans une maison de quartier du centre-ville, par exemple, ce qui permettrait de réduire les coûts?

M. Gomez confirme que le projet se veut ouvert sur la cité. Les collaborations avec d'autres institutions sont donc envisageables. En revanche, la Maison de l'immigration ne se veut pas uniquement un lieu d'exposition. Elle a pour vocation de susciter des débats et de récolter des éléments historiques. Les maisons de quartier ne sont pas forcément adéquates pour un tel programme.

Un commissaire demande si la Maison de l'immigration pourrait prendre place dans l'ancienne Comédie.

M. Gomez indique que la question du lieu n'a pas encore été abordée. La proposition qui a été faite est de placer la Maison de l'immigration au cœur de la cité.

Un commissaire rappelle que la Ville a accepté de se délester de l'ancienne Comédie pour pouvoir construire la nouvelle.

M. Gomez affirme que la Ville n'a pas prévu de vendre l'ancienne Comédie.

Un commissaire estime que la Ville peut très bien attribuer un droit de superficie à une fondation qui souhaiterait s'occuper d'une Maison de l'immigration.

Un commissaire suggère d'intégrer la Maison de l'immigration au MAH dans la mesure où elle traite d'une problématique sur le temps long, ce qui permettrait de réduire les coûts du projet.

Un commissaire répond que la Maison de l'immigration ne traite pas que d'histoire, mais se veut pluridisciplinaire, ouverte à différents publics, et que cette motion n'empêche nullement de futures collaborations avec des institutions existantes.

M. Gomez note que la Maison de l'histoire est un centre ouvert à plusieurs facultés. Ce type d'approche transversale pourrait servir de modèle à la Maison de l'immigration. La motion ne souhaite pas créer une annexe au sein du MAH. Bien que pertinente, l'approche historique ne peut pas couvrir l'ensemble des thématiques liées à l'immigration. La motion suggère d'aborder ce sujet à travers plusieurs disciplines (sociologie, économie, etc.).

Une commissaire fait remarquer qu'il existe un Musée de l'immigration à Lausanne et propose de prendre contact avec M. Ernesto Ricou, conservateur, afin de connaître le bilan de ce musée.

Un commissaire dit que ce musée a été fermé.

M. Gomez précise que ce musée, par sa nature, ne répondait pas aux mêmes objectifs que ceux de la motion.

Audition de M. Nicolas Roguet, délégué à l'intégration du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)

M. Roguet recommande aux commissaires la lecture de l'ouvrage *Genève, cinq siècles d'accueil* retraçant la vie de quelques personnages historiques qui ont contribué à façonner l'identité genevoise. On y apprend notamment que le taux d'étrangers présents à Genève est resté le même entre 1920 et 2020 (environ 40%). Ce type d'information montre que la ville s'est toujours ouverte à l'extérieur et au dialogue entre les cultures. Pour ce qui est de la motion, il comprend que la Maison de l'immigration se veut un lieu de reconnaissance et d'échange. Cela suppose des collaborations avec les institutions et associations existantes. L'intention politique est fidèle à l'esprit de Genève. A l'instar d'un projet comme «Nous, saisonniers, saisonnières...», la motion souhaite valoriser la diversité en apportant un regard nouveau sur l'histoire de Genève. Créer une maison dédiée à l'immigration permettrait de promouvoir l'intégration à travers une approche autant scientifique qu'artistique. Le fait de ne pas opter pour une approche exclusivement académique favoriserait le dialogue avec le monde communautaire et associatif. Le Canton participera volontiers à l'élaboration d'un projet avec la Ville. La question du financement devra être débattue dans un second temps. A ce stade, il avoue qu'il est favorable à un lieu qui ne soit pas figé dans l'espace public. Une maison mobile permettrait d'aller à la rencontre de la population.

Questions des commissaires

La présidente s'enquiert de la situation des personnes de nationalité étrangère travaillant pour la Genève internationale. Elle a pu constater que certaines d'entre elles ne souhaitaient pas forcément s'intégrer à la population locale dans la mesure où leur séjour était limité.

M. Roguet estime que cette question devrait s'adresser à M. Salman Bal, directeur du Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI). Il est vrai qu'il existe une disparité entre la population étrangère qui est soumise à toute une série d'obligations liées à l'intégration et la population internationale qui en est exemptée. Le fait de ne pas devoir s'approprier la culture locale explique pourquoi cette dernière ne crée pas de liens directs avec les institutions. L'accueil de ces personnes devrait être amélioré au sein des communes pour amener et renforcer une volonté d'intégration. Cette question doit être étudiée au niveau politique, car on constate que certaines communautés ne participent pas à la vie politique genevoise. Une recherche quantitative et qualitative sur les expatriés à Genève permettrait d'agir pour renforcer les vecteurs d'intégration.

Une commissaire demande si le Canton possède des statistiques sur le nombre des expatriés.

M. Roguet dit qu'il est difficile de déterminer ce nombre, car les personnes travaillant pour une entreprise internationale à Genève peuvent bénéficier d'un permis B.

La même commissaire constate que certaines entreprises internationales ne favorisent pas l'intégration de leur personnel aux affaires de la cité.

M. Roguet note que des entreprises comme Procter & Gamble travaillent sur l'ancrage de leurs salariés sur leur lieu de vie.

Une commissaire demande si c'est le rôle de la Ville d'organiser des activités pour des populations qui ne ressentent pas forcément le besoin de s'intégrer.

M. Roguet note qu'il est auditionné ce soir pour donner l'avis du Canton sur le projet, et que l'administration doit quand même créer des conditions pour que la population se sente à l'aise sur son lieu de vie.

Une commissaire estime qu'un projet élaboré avec le Canton serait le bienvenu et prend note qu'une maison mobile pourrait être envisagée. Cela dit, cette maison devrait se concentrer sur les aspects culturels et non sociaux de l'immigration.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi il persiste une peur vis-à-vis des étrangers et étrangères. Elle affirme qu'elle a souvent dû justifier sa présence à Genève.

M. Roguet considère que cette question est complexe. Genève a toujours été une terre d'accueil. Cette situation a forgé son identité. Paradoxalement, certaines formes de discrimination peuvent persister. Le rapport à l'étranger est autant personnel que communautaire. A cela s'ajoutent les questions de génération. Ces éléments rendent la compréhension du sujet difficile. La création d'une Maison de l'immigration permettra d'ouvrir des discussions sur la question des préjugés.

Une commissaire demande si la création d'une maison itinérante n'entrerait pas en contradiction avec l'idée d'intégration.

M. Roguet note que cette question concerne déjà l'élaboration du projet. La création d'une maison itinérante permettrait d'entamer des collaborations avec différents partenaires en fonction des lieux d'accueil. Mais il ne s'agit là que d'une suggestion personnelle.

Séance du 14 juin 2021

Discussions et votes

Concernant la dernière invite, un commissaire du Parti socialiste propose d'ajouter «les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions culturelles genevoises» dans la liste des instances avec qui collaborer. Cet amendement est proposé en commun avec un commissaire du Parti démocrate-chrétien. Le commissaire du Parti socialiste propose de remplacer dans tout le texte «immigration» par «migration» afin de souligner les mouvements de population en général.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de remplacer «Cité ou Maison» dans la motion par «un espace et des manifestations permettant de comprendre et de valoriser le phénomène des migrations et son importance pour l'histoire de Genève».

Un commissaire du Parti socialiste demande s'il s'agit d'une reformulation de la première invite. Il souligne que la première invite ne mentionne ni une Cité, ni une Maison, mais un lieu permanent.

La commissaire du Parti libéral-radical confirme qu'il s'agit d'une nouvelle invite dans la mesure où la notion de permanence dans la migration n'est pas une nécessité, et que les manifestations permettent de marquer davantage la thématique.

Un commissaire du Parti socialiste répond que l'idée de la motion est de bénéficier d'un lieu permanent et central, à partir duquel seraient organisées des manifestations. Ces dernières sont en effet importantes pour ne pas diluer le thème. L'idée de sortir du lieu étant intéressante, il propose de rajouter à son deuxième amendement concernant les migrations «des manifestations» dans la première invite.

Votes

Un commissaire du Parti socialiste propose d'ajouter «les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions genevoises» à la seconde invite.

Par 13 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (PLR), l'amendement est accepté.

Un commissaire du Parti socialiste propose de remplacer «immigration» par «migration», dans le titre et la première invite.

Par 12 oui (1 MCG, 4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 1 PLR) contre 3 non (2 PLR, 1 UDC), le deuxième amendement est accepté.

Une commissaire du Parti libéral-radical souligne qu'il n'est pas possible de modifier le titre d'une motion.

La présidente le vérifiera.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de modifier la première invite en remplaçant «Cité ou Maison» par «un espace et des manifestations permettant de comprendre et de valoriser le phénomène des migrations et son importance pour l'histoire de Genève».

Par 8 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 S, 1 Ve) contre 6 non (3 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (Ve), le troisième amendement est accepté.

Une autre commissaire du Parti libéral-radical souligne que le troisième amendement est en contradiction avec la première invite, car il propose l'organisation d'événements et non la création d'un lieu permanent qui serait la Maison de l'immigration pluridisciplinaire.

Un commissaire du Parti socialiste répond que ce troisième amendement remplace la première invite.

Une commissaire du Parti libéral-radical précise que cet amendement remplace la première invite initiale. Elle souligne qu'il existe autant d'intérêt pour un lieu fixe que pour des manifestations.

Un commissaire du Parti socialiste souligne que le dernier amendement ajoute «des manifestations» à la première invite, mais maintient l'idée d'un lieu permanent. Il propose de modifier la première invite ainsi: «de lui présenter un projet de création à Genève d'un lieu permanent tel qu'une Maison de la migration pluridisciplinaire, ouverte à tous les publics, développant des activités, *des programmes et des manifestations extérieures* avec la participation de tous les habitant-e-s de Genève, mettant en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration dans notre ville».

Par 9 oui (2 PDC, 3 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 5 non (1 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (S), le quatrième amendement est accepté.

Proposition est faite de retirer le vote sur l'amendement du Parti libéral-radical remplaçant «Cité ou Maison» dans la motion par «un espace et des manifestations permettant de comprendre et de valoriser le phénomène des migrations et son importance pour l'histoire de Genève».

Par 11 oui (3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 4 S, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG), le troisième amendement est retiré.

Prises de position des groupes

Une commissaire du groupe des Vert-e-s souligne que le parcours des immigrés à travers l'histoire de Genève nécessite la création d'un lieu permanent, dynamique et ouvert à tous les publics.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que les migrations à Genève existent depuis plus de deux mille ans et n'a pas l'intention de soutenir un projet qui se limiterait à la deuxième moitié du XX^e siècle.

Une commissaire d'Ensemble à gauche soutient ce projet qui met en avant tout ce que les migrants ont apporté dans la société. Il est important de bénéficier d'un espace qui soit une référence.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que Genève a été une ville traversée au cours des derniers siècles par les migrations pour créer quelque chose d'original. Il soutient que le projet est à la fois trop petit et trop grand. Trop grand étant donné le grand nombre de cultures concernées, trop petit étant donné que cela est trop vaste. De plus, l'Union démocratique du centre n'est pas en faveur du gaspillage de l'argent des travailleurs.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien regrette que le projet soit limité à une période particulière. Cependant, il paiera pour voir. En effet, il s'agira de juger la proposition concrète du Conseil administratif. Il est important que le Conseil administratif prenne en compte toute la migration à Genève depuis sa création.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'oppose à cette motion concernant la création d'un espace mettant la migration à l'écart des autres institutions. Il serait plus intéressant d'étudier la possibilité de mutualiser les espaces existants comme le Musée de la Croix-Rouge, les maisons de quartier, la Maison des associations ou d'autres musées genevois qui pourraient organiser des expositions sur ce thème. Il souligne que la création d'une Maison de la migration dans le bâtiment de l'ancienne Comédie a été évoquée lors des auditions. Cependant, lors du vote sur la Nouvelle Comédie, le Conseil municipal avait soutenu qu'il ne

serait pas envisageable que la Ville se charge à nouveau de frais de fonctionnement importants en reprenant ce bâtiment. La CARTS manque de prudence avec les dépenses publiques. Cela n'est pas raisonnable, car des expositions ou des événements peuvent aborder ce thème sans investir un nouveau lieu. Il déplore aussi cette dérive qui consiste à claquemurer les personnes en catégories. Il souhaite davantage d'ouverture que de fermeture, en ouvrant les institutions à ces thématiques.

Un commissaire du Parti socialiste est favorable à la motion avec les amendements proposés. Il rappelle que la CARTS ne prend pas de décisions. C'est le Conseil administratif qui est chargé de proposer un projet concret. Il ajoute qu'il n'est pas envisagé de se limiter au XX^e siècle. Il souligne que Genève s'est constituée par l'immigration et la migration. Un lieu est essentiel afin de devenir une référence à partir duquel il est possible de se déployer dans la Ville par l'organisation d'événements. Genève, siège du HCR, lieu de la conclusion des Conventions de Genève et de l'OIM, est particulièrement symbolique pour la migration. De plus, avec le dérèglement climatique, ces mouvements migratoires vont s'accroître.

Vote

Par 10 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 PDC) contre 5 non (1 MCG, 3 PLR, 1 UDC), la motion M-1353 est acceptée avec les amendements approuvés, sous réserve que le titre puisse être modifié («Pour une Maison ou une Cité de la migration à Genève» au lieu de «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève»).

Les considérants restant inchangés, les invites deviennent les suivantes:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un projet de création à Genève d'un lieu permanent telle qu'une «Maison de la migration» pluridisciplinaire, ouverte à tous les publics, développant des activités, des programmes et des manifestations extérieures avec la participation de tous les habitant-e-s de Genève, mettant en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration dans notre ville;
- d'étudier toute possibilité de collaboration avec le Canton, la Confédération, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions genevoises ainsi que des partenaires privés pour la réalisation, le financement et le fonctionnement de ce projet.

1^{er} novembre 2021

B. Rapport de minorité de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le présent rapport de minorité est motivé par le fait que, suite à quelques auditions ciblées, l'invite finale ne tient aucun compte de l'avis des experts, ne répond pas à un besoin de la société civile mais à la seule idée de quelques conseillers municipaux – a priori souples sur la concrétisation du projet puis de plus en plus rigides et versatiles –, que les directeurs de musées auditionnés et d'autres, dans leur majorité, sous cette forme, ne s'y intéressent pas, que nous n'avons de toute évidence ni les moyens ni le budget de le réaliser. Qu'il manque donc à ce projet tous les ingrédients nécessaires à sa réussite, à son incarnation, à savoir un corps et une âme.

Explications

Dès la première audition, le représentant des motionnaires présente «une motion qui ne nécessite pas une décision à proprement parler du Conseil municipal, sinon la décision de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il en fasse une proposition précise au Conseil municipal. Le projet culturel précisé et soumis par le Conseil administratif ainsi que le crédit alloué seront votés par le Conseil municipal.»

Se référant au succès de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», il explique qu'il s'agit moins de créer une Maison ou une Cité de l'immigration qu'une Maison ou une Cité de la migration pour mettre en valeur l'importance des déplacements de population. Qu'il existe – ou existait – déjà un petit Musée de l'immigration à Lausanne, dont nous n'avons pas pu auditionner le responsable, car celui-ci aurait fermé. Qu'il existe en revanche un Musée de l'histoire de l'immigration au Palais de la Porte-Dorée à Paris que, curieusement, malgré l'engouement de certains pour les causes internationales et la possibilité récente de visio-auditions, nous n'avons pas davantage entendu, mais, comme disaient les motionnaires, la dimension muséale est secondaire!

Après audition de M. Sami Kanaan et de ses services, de M. Boris Wastiau, directeur du MEG, et de Marc-Olivier Wahler, directeur du MAH, nous apprenons que le MEG fait déjà de l'immigration le cœur de ses préoccupations. Ainsi, la prochaine exposition traitera notamment des mouvements de populations qui découlent des injustices environnementales. Le MEG compte également prolonger le programme «Parlez-vous MEG?», qui offre un kit d'apprentissage de la langue française pour les populations d'origine migrante. Que, pour le MAH, M. Wahler a fait de l'inclusion et de la diversification de ses publics un objectif

prioritaire. A ce titre, son équipe de médiation est en train de développer un guide audio qui traduit instantanément les notices en 19 langues. Il déclare aussi imaginer, vu la thématique, que la maison se déplace d'institution en institution pour permettre différents regards sur ce thème par définition en mouvement.

Quant à M. Sami Kanaan, il confirme que la diversité culturelle est déjà mise en avant par de nombreuses institutions publiques et privées. Il ajoute qu'il ne faudrait pas que tout ce travail en faveur de l'intégration soit mis à mal par la création d'une nouvelle entité. Que l'audition du Service Agenda 21 – Ville durable (A21) permettrait d'avoir des éclaircissements à ce sujet. Que si le Conseil municipal votait en faveur de la motion, il faudrait que la nouvelle entité puisse travailler en collaboration avec les acteurs culturels déjà existants, que la nouvelle entité ne doit pas se substituer aux autres acteurs culturels genevois, mais au contraire favoriser les collaborations entre partenaires. A ce titre, M. Kanaan invite la commission à auditionner M. Gomez, M^{me} Kitsos ainsi que des représentant-e-s du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Il est également relevé que ce projet est à cheval entre la culture et le social. Toutefois, l'audition de M^{me} Kitsos, alors motionnaire, acceptée à l'unanimité par la commission, n'a jamais eu lieu. Nous avons en revanche auditionné sur cette idée M. Alfonso Gomez, M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service A21, ainsi que M. Bertrand Cassegrain, chargé de projets Diversité au Service A21.

Il y a été question d'enjeux mémoriels, de multiculturalité, toutes valeurs pratiquées au quotidien par les services de la Ville, et nous avons appris de M. Cassegrain que, depuis 2014, le projet «Genève, sa gueule» met sur pied des séances de prise de vue et de collecte de récits de vie dans le but de faire reconnaître la diversité de la population de Genève. Des projections de portraits et des séances de prises de vue seront proposées les 25 et 26 septembre 2021 dans le cadre de la biennale de photographie «No'photo». A noter également que l'exposition à succès «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», qui a eu lieu en novembre 2019, sera reprise à Bienne de février à septembre 2022. En outre, il est prévu de réaliser prochainement un itinéraire urbain traitant de la question des permis saisonniers. Il poursuit en indiquant que le projet pourrait être réfléchi avec les associations de personnes migrantes. En termes de gestion, plusieurs modèles sont possibles, que les institutions culturelles existantes pourraient accorder une place plus importante à la thématique de la migration. Il est également évoqué une journée de réflexion sur la question.

De l'audition de M. Nicolas Roguet, délégué du Bureau de l'intégration au Canton, nous avons retenu qu'il serait indispensable de lire l'ouvrage *Genève, cinq siècles d'accueil* retraçant la vie de quelques personnages historiques qui ont contribué à façonner l'identité genevoise. On y apprend notamment que le taux d'étrangers et d'étrangères présent-e-s à Genève est resté le même entre 1920 et

2020 (environ 40%). Pour ce qui est de la motion, M. Roguet dit que le fait de ne pas opter pour une approche exclusivement académique pourra favoriser le dialogue avec le monde communautaire et associatif. A ce stade, il avoue être favorable à un lieu qui ne soit pas figé dans l'espace public. Une maison mobile, itinérante, permettrait d'aller à la rencontre de la population et d'entamer des collaborations avec différents partenaires en fonction des lieux d'accueil.

Toutes ces auditions, sympathiques, compétentes et créatives auraient dû orienter le vote de la commission, jusqu'à ce que, au moment des prises de positions, de manière surprenante et inattendue, contrairement à tout ce nous avons entendu, une majorité s'est déclarée favorable à la création d'un «lieu permanent, central». Sachant que l'ONU, le HCR et l'OIM intègrent déjà la thématique, il avait été fait par d'aucuns la proposition de dédier un espace spécifique supplémentaire dans l'un de nos musées existants, le MEG ou le MAH; elle a sèchement été écartée.

En conclusion

Pour nous, enfermer la migration dans un musée, institution dédiée au passé, à ses icônes, à ses symboles, à la préservation de ses chefs-d'œuvre, affaiblit tout son sens. Le concept de musée, datant du XIX^e siècle, n'est pas adapté à la thématique, laquelle aurait pu précisément à cette occasion apporter un renouveau à un concept certes honorable mais parfois un peu vieillot. On parle partout de mettre les musées dans la rue, d'aller au-devant de la population; même le Grand Théâtre joue le jeu, a inventé sa plage, collabore avec d'autres institutions, notamment Antigone, migre avec ses projets; et voici que l'on veut enfermer les migrants, enfermer la rue dans un musée! Cela est d'autant plus regrettable que, s'agissant de nos institutions patrimoniales, nous peinons déjà à les soutenir et que nous ne voyons pas aujourd'hui, avec un budget déficitaire de plus de 40 millions, le moindre signe qui permette d'imaginer, même dans nos rêves les plus fous, la création d'un nouveau musée! Le budget de ce nouveau lieu avec son concours d'architecture – son référendum annoncé –, son personnel, sa direction, ses animations, nous effraie, alors que, revenant à notre quotidien, aujourd'hui, s'agissant de migrants – au sens le plus large du terme – il manquerait déjà 2 millions pour en assumer l'hébergement, ne serait-ce que pour cet hiver. Et d'ajouter que, tout comme l'hébergement d'urgence, la migration concerne bien plus que la Ville, et devrait, plus globalement, intéresser bien au-delà des villes.

Si nous voulons réellement répondre aux intentions des motionnaires sur l'histoire de la migration, dont nous avons entendu que la thématique est à cheval entre la culture et le social, la dimension muséale secondaire; si nous voulons réellement assumer que ce lieu ne soit pas une vitrine, qu'il reste vivant,

interactif, tisse des liens, soit lieu de rencontre, ouvert en permanence dans une approche interactive, au cœur de la cité et ouvert sur la cité, où toutes les époques seront traitées; alors, en ces temps troublés, pour faire vivre ce lieu, restons dans l'actualité! Allons concrètement à leur rencontre, faisons du social!

Car, pour nous, sur ce thème, le temps est aujourd'hui celui de l'action; viendra peut-être un jour celui du musée...

Nous refuserons donc cette motion, en espérant que M^{me} Kitsos, alors motionnaire, maintenant cheffe du département de la cohésion sociale et de la solidarité, ne nous en veuille pas trop.

Le président. Les présidentes de la commission, M^{mes} Danièle Magnin et Paule Mangeat, ne prennent pas la parole... La rapporteuse de majorité, M^{me} Michèle Roulet, et la rapporteuse de minorité ne sont pas là... Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent. Monsieur Gazi Sahin...

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je pense que je ne vous apprends rien de plus que ce que vous savez déjà si je vous dis que Genève compte une population qui a plus de 190 origines différentes. Les deux tiers des habitants ont au moins un grand-parent issu de l'immigration. Vous savez également que ça a toujours été une réalité sociale objective dans le passé – notre camarade Holenweg vous parlera tout à l'heure de l'histoire – et qu'elle l'est d'autant plus aujourd'hui. Nous la vivons dans nos relations humaines de tous les jours, nous la voyons dans toutes les constructions de la Ville, nous la sentons dans tous les restaurants et dans beaucoup de lieux d'accueil. Par ce fait, nous vivons tous constamment dans une diversité sociale et culturelle. Mais malgré l'omniprésence de ce que l'immigration continue de nous apporter tous les jours comme richesse sociale, économique et culturelle, comment expliquer qu'une telle ville ne compte aucun lieu dédié à cette contribution?

Je pense que la réponse est en partie politique. Le Canton a toujours mené une politique qui visait à contourner ce sujet de l'immigration en le traitant au jour le jour plutôt que d'accepter de nommer cette réalité et d'avoir une politique claire et inclusive. C'est une politique qu'il faut abandonner, cela étant, ce n'est pas là que se situe aujourd'hui notre débat. Passons...

Le projet de Maison de l'immigration part de cette idée... le fait d'avoir une mémoire collective reconnue a toujours – mais alors toujours – un impact sur notre bien-être dans le présent. Ce projet propose de mettre en avant l'importance du phénomène de l'immigration dans tous ses aspects. Il s'agit également de

mettre en valeur le rôle structurel que l'immigration a joué et continue de jouer dans la réalité actuelle de Genève.

Le projet a l'ambition d'honorer cette mémoire mais aussi de donner corps à un lieu vivant et dynamique. Il s'agit à la fois d'un lieu de rencontre et d'accueil et d'une entité qui pourrait travailler en collaboration avec les acteurs socioculturels existants, dont la vocation là aussi serait de susciter des débats, de récolter des apports historiques, de faire en sorte que le présent interagisse avec le passé de façon systématique, je dirais même scientifique. De ce fait, c'est une intention politique fidèle à l'esprit de Genève.

Le projet a reçu un accueil très positif pendant les séances de la commission des arts et de la culture où pratiquement tout le monde, aussi bien les auditionnés que les membres de la commission, a essayé d'apporter un petit plus à cette idée de manière compétente et créative. Nombre de personnes parmi les Genevoises et les Genevois à qui j'en ai parlé m'ont dit: «Un projet pareil, si ce n'est pas à Genève, c'est où?»

Nous trouvons clairement qu'un tel projet est dès lors et avant tout un besoin. Et pour répondre à ce besoin, pour changer le paysage genevois, pour sortir de cette amnésie historique, Ensemble à gauche vous invite à renvoyer cet objet urgent au Conseil administratif afin que celui-ci nous fasse un projet socioculturel plus précis, participatif, dynamique, pluridisciplinaire et ouvert à tous les publics.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ce projet de créer une Cité de la migration mettra en valeur la richesse apportée par les migrants dans la constitution de notre société. Il mettra en valeur les éléments historiques de la migration mais aussi le rôle des migrants dans le développement de notre ville.

Cette motion répond à un projet culturel ouvert à tous. Valoriser la diversité culturelle et lutter contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la nationalité ou la religion apporteront une ouverture au dialogue entre les cultures. Ce lieu pouvant accueillir des événements artistiques, des expositions et des ateliers, il sera vivant en permanence, un lieu où le débat portera des éléments historiques pour la génération à venir. Une ville ouverte au dialogue entre les cultures favorisera une ouverture sur le monde et la découverte d'autres cultures dans laquelle chacun s'enrichit par la connaissance de l'autre. C'est pour ces raisons que le parti des Verts vous demande de laisser partir cette motion au Conseil administratif.

M. Pascal Altenbach (UDC). La gauche qui présente ce projet ne veut pas à proprement parler que le Conseil municipal décide quelque chose. La gauche veut renvoyer ce projet de motion au Conseil administratif pour qu'il fasse un

projet culturel précis avec un crédit alloué – l'argent des impôts donc des travailleurs – qui lui, par contre, sera voté par le Conseil municipal.

Le but de ce projet de motion est de «mettre en valeur l'importance des déplacements de population dans la constitution des sociétés». Il s'agit donc d'un projet pour promouvoir l'idéologie selon laquelle les mouvements de population de toutes cultures constitueront les sociétés futures. C'est le projet mondialiste des partis dits de gauche.

Les motionnaires, nous dit l'un d'eux, veulent mettre «en avant la migration plutôt que l'immigration, afin d'élargir la thématique» – ce sont leurs propos mêmes. La gauche dit elle-même que ce projet est un projet politique – elle vient de le dire à l'instant. M. Gomez a confirmé que cette maison aurait pour vocation de susciter des débats et de récolter des éléments historiques.

Genève est une cité qui accueille de très nombreuses institutions internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OMPI) et ainsi de suite. A Lausanne, il y a d'ailleurs un tout petit Musée de l'immigration.

«La ville de Genève forme une belle mosaïque ethnique et culturelle»... C'est M. Kanaan qui nous dit ça, et on le sait déjà avant qu'il ne le dise. Il dit que «les institutions culturelles en ont conscience et tentent de mettre en valeur cette diversité». Les citoyens n'ont pas besoin des fonctionnaires et de l'argent des travailleurs pour organiser la diversité. De multiples associations culturelles existent déjà. Elles regroupent les sympathisants d'un pays ou d'un groupe de pays et les personnes qui en sont originaires sur de plus ou moins lointaines générations. Avec internet, les multiples associations privées et culturelles comme Suisse-Portugal sont en contact et se rencontrent.

Par ailleurs, on peut très bien valoriser l'histoire des migrations dans les institutions muséales qui existent plutôt que de le faire en créant un lieu permanent. Il est en effet tout à fait possible, si le besoin s'en ressent, d'organiser un espace au Musée d'art et d'histoire ou au Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Il y a eu l'exposition sur les saisonniers, «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», qui a donné lieu à de nombreuses publications et attiré de nombreux visiteurs. Pourquoi pas, bien sûr? On pourrait d'ailleurs favoriser aussi une approche en réseau.

Un tel lieu va coûter cher et faire concurrence aux musées existants, favoriser le repli sur soi et le rejet de l'autre. Ce projet de Maison de l'immigration va s'isoler des autres institutions, car il sera un foyer de débat idéologique sur les cultures du monde, sur la culture mondialiste évidemment et, pourquoi pas, sur le «wokisme». (*Remarque.*) En fait, ce projet de motion vise à créer un foyer pour recruter des citoyens d'origines étrangères et de les enrôler dans des débats

idéologiques. Il vise à créer un foyer de discussion idéologique sur le mondialisme aux frais du contribuable, donc de l'argent public puisqu'il faudra payer l'espace dans un immeuble, des fonctionnaires et des frais de fonctionnement de toutes sortes. De toute façon, ce lieu sera trop petit, étant donné le grand nombre de cultures concernées, ici à Genève.

La Suisse, Genève ne vous a pas attendus pour favoriser l'assimilation de nombreux compatriotes d'origine étrangère qui aiment la Suisse telle qu'elle est, qui s'y plaisent, qui connaissent mieux que vous leur culture d'origine – des cultures différentes – et pour en discuter entre eux. Ils savent très bien aller dans les musées de Genève déjà cités pour se cultiver et apprécier les autres cultures du monde entier. (*Remarque.*)

De plus, à Genève, le flux de personnes étrangères qui vont et qui viennent est très important. Elles s'intéressent plutôt à la culture de la Suisse et de Genève, si originale et si intéressante pour elles, qui a toujours favorisé l'assimilation et le respect des cultures autres, déjà des Confédérés, des italophones, germanophones, francophones et romanches bien sûr.

La Suisse a l'ADN de l'assimilation, du respect de toutes les cultures et de la démocratie. Genève n'a pas besoin de cette maison pour favoriser une ouverture sur le monde. Nous ne voterons évidemment pas cette motion; nous ne l'avons d'ailleurs pas acceptée en commission. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Nous proposons une Cité de l'immigration à Genève parce que Genève est une cité de l'immigration. Dans les invites, nous avons remplacé le mot «immigration» par le mot «migration» mais, soyons clairs, c'est bien d'immigration qu'il s'agit parce que c'est bien l'immigration qui aujourd'hui, comme hier, fait débat chez nos voisins et qui, pour certains, fait problème.

Certes, des centaines de milliers de Suisses ont émigré jusque dans les années 1920 et 1930 en Amérique du Sud, en Afrique du Sud, en Afrique du Nord, notamment en Algérie, mais, même alors, ce n'est pas eux qui faisaient polémique; c'était toujours des immigrants que l'on faisait débat. Et à Genève, l'immigration commence tôt. Elle commence il y a plus de deux mille ans et se poursuit depuis plus de deux mille ans avec une période particulièrement exemplaire et glorieuse qui est celle de la «Cité du Refuge».

Allez devant le Mur des réformateurs, vous verrez au centre du mur trois Français – Calvin, Farel et de Bèze –, et un Ecossais, Knox. Ils sont encadrés sur la gauche d'un Français, d'un Hollandais et d'un Allemand, Coligny, Guillaume le Taciturne et Guillaume de Brandebourg et, sur la droite, d'un Américain, d'un Anglais et d'un Hongrois, Williams, Cromwell et Bocskay. Cherchez le

Genevois, cherchez le Suisse! Cherchez l'Allobroge, cherchez l'Helvétte! Vous n'en trouverez pas, à part Zwingli, relégué à l'extrémité du monument sur une petite stèle.

Telle est la cité d'immigration où nous sommes, et ce projet de motion propose de le reconnaître, non pas par un musée mais par un lieu qui soit un lieu de rencontre entre les populations de Genève, un lieu vivant et pas une vitrine, un lieu qui, comme l'a suggéré en commission le conseiller administratif Sami Kanaan – suggestion reprise par un amendement qui a été accepté –, travaillerait en collaboration avec les acteurs culturels, les associations, les institutions, y compris – et c'est là l'autre amendement accepté en commission, venant, celui-là, du Parti démocrate-chrétien – les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ainsi que, comme l'a suggéré le directeur du MEG, les musées.

Nous proposons un lieu ouvert qui, comme l'a suggéré le Service de l'Agenda 21 – encore une suggestion –, devrait être permanent et central dans la cité. Nous proposons un lieu permanent, ouvert à tous les publics, adoptant une démarche participative, qui soit interdisciplinaire, diversifié, voué à accueillir non seulement des expositions mais aussi des débats, des concerts, qui soit ouvert aussi à la recherche scientifique, qui propose un accès aux archives, qui mette en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration à Genève – de toute l'histoire, pas seulement celle du XX^e siècle. Nous proposons un lieu complet, pas un cabinet de curiosités, «un lieu de reconnaissance et d'échange» – comme le résume le délégué cantonal à l'immigration auditionné par la commission –, pas un club de spécialistes. Bref, on veut faire réseau, on ne veut pas faire ghetto.

Merci d'admettre, en soutenant la motion sortie de commission, cette évidence que, s'il est une ville où un lieu permanent consacré à la migration devrait s'imposer naturellement, comme l'a dit tout à l'heure mon camarade Gazi Sahin, c'est bien la nôtre, c'est bien notre ville parce que son histoire même le justifie. C'est reconnaître l'enracinement historique de Genève que de célébrer la multiplicité et le changement des racines de ses populations et de les mettre en perspective en les confrontant au présent. On peut confronter les Helvètes à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), on peut confronter Jules César à Orbán, on peut confronter la frontière des Allobroges et de la Gaule cisalpine à celles de la Pologne et de la Biélorussie puisqu'il y a plus de deux mille ans d'écart, comme disait un ancien conseiller municipal... Non, il n'était pas conseiller municipal, c'était Karl Marx... (*Rires.*)

L'histoire se répète, la première fois comme une tragédie, la seconde fois comme une farce. C'est aussi cette répétition d'une histoire, d'abord comme une tragédie ensuite comme une farce, que la Cité ou l'Espace de l'immigration que nous vous

proposons devra faire prendre conscience. Pour l'instant en effet, nous sommes toujours dans la tragédie; on attend la farce car il n'y a rien de drôle aujourd'hui à parler de l'immigration. Il n'y a rien de drôle mais il y a tout de nécessaire. Je vous remercie de soutenir la motion telle qu'amendée. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Pour le Parti libéral-radical, c'est un projet évidemment extrêmement ambitieux, et ce n'est pas le Parti libéral-radical qui craint les ambitions... Mais là, alors vraiment, on va tous azimuts, et je ne suis pas sûre que, sur le plan intellectuel, tout un chacun dans la population comprenne exactement de quoi il s'agit.

Si vous relisez le rapport et surtout les différentes auditions, les motionnaires eux-mêmes s'y perdaient... On a commencé avec la Cité de l'immigration, puis la migration qui venait de l'immigration... Dans tous les cas, les motionnaires nous assuraient qu'ils ne voulaient pas en faire un lieu fixe, déterminé puisque, à l'image du titre et de l'objet que l'on veut valoriser et étant donné qu'on parle de populations qui ont bougé, il paraissait assez invraisemblable et incongru de vouloir fixer ce projet dans un lieu permanent au cœur de la cité. C'est fort intéressant sur le plan historique, nul ne le nie puisque toutes les personnes auditionnées ont reconnu l'intérêt sociologique, historique de cette idée et de ce fait. D'ailleurs, c'est un fait historique. Toutefois, la réalisation concrète d'un projet pour mettre en lumière la migration ou l'immigration de populations qui bougent et qui évoluent à travers un lieu fixe, pérenne, permanent et, qui plus est, au cœur de la cité, paraissait parfaitement incongrue.

Cette réalisation est incongrue pour différents motifs. D'une part parce qu'on ne voit pas très bien où le faire. C'est très bien d'avoir des idées mais il faut aussi avoir des projets plus concrets que l'on puisse réaliser. On ne voit pas non plus pourquoi ce lieu devrait être obligatoirement au cœur de la cité. Pourquoi est-ce qu'il ne serait pas simplement déjà dans le canton? La migration et l'immigration, c'est passé en effet par toutes les frontières que nous avons encore aujourd'hui avec la France, avec nos voisins – et ils sont nombreux. Donc, pourquoi se limiter au cœur, qui plus est de la cité? Qu'est-ce que d'ailleurs le cœur de la cité? Genève étant par définition un canton, une cité d'échange, après tout, le cœur est partout. Et pourquoi si le cœur est partout faudrait-il un lieu fixe et pérenne quelque part au cœur de la cité qu'on aura défini comme étant le cœur et qui entre si possible aussi en concurrence avec les institutions déjà existantes?

Le Parti libéral-radical une fois de plus s'en soucie – avec M. Kanaan – car, s'il est vrai que nous sommes là peut-être pour surveiller la politique de nos adversaires politiques, en l'occurrence les propos de M. Kanaan, qui avait largement étudié ce dossier, montraient clairement que la concurrence d'un nouveau lieu fixe et pérenne était réelle pour d'autres institutions que l'on a déjà de la

peine à soutenir, qui nous coûtent beaucoup, et beaucoup d'efforts. On en revient presque à la débaptisation des rues... Qui voulez-vous mettre hors de la cité de Genève pour y mettre les migrants? Mais qui voulez-vous mettre dehors? A ce jour, nous n'avons pas de réponse à cette question.

C'est la raison pour laquelle nous privilégierions, si nous le pouvions, une idée qui nous paraît fort intéressante et historiquement parfaitement justifiée, un lieu qui se déplace, qui migre comme les migrants à l'intérieur de notre petit canton, de notre petite cité. Tous les conservateurs de musées étaient d'ailleurs favorables à cette idée. Ils traitent déjà largement le sujet, que ce soit le Musée de la Croix-Rouge, le MEG ou le MAH qui en fait vraiment l'une de ses priorités, ou le Service Agenda 21 – Ville durable. Aucun des intervenants n'a jamais demandé que ce soit fixe, permanent, au cœur de Genève et que ce projet ne fasse déménager et migrer qui que ce soit qui serait déjà installé en ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle, dans le doute, malheureusement, là nous ne nous abstenons pas. Nous refuserons cette proposition. Nous attendons les amendements... Nous avons proposé des amendements qui rendraient la proposition plus fluide, plus itinérante à l'image de l'objet qu'elle veut traiter.

Le président. Il faut conclure, Madame...

M^{me} Florence Kraft-Babel. Nous pourrions adhérer à quelque chose de fluide, mais pour quelque chose de fixe, de pérenne et de durable, dans ce sujet-là, hélas, nous ne pourrions adhérer à cette proposition ce soir.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Pour le Parti démocrate-chrétien, Genève est migration; pas immigration mais migration. Genève est l'exemple même, dans l'ancien monde, au sein de cette Europe, de la ville la plus cosmopolite que l'on puisse trouver qui ait vécu avec ses affres au niveau géopolitique et religieux pendant des siècles et des siècles. Il y a eu énormément de mouvement. Genève s'est faite grâce à cette migration. Elle s'est construite, d'une façon intellectuelle et physique, par cette migration.

Aujourd'hui dans ce plénum, qui peut se dire Genevois depuis cinq ou dix générations. Je vous invite, chers collègues, à lever la main. Je vois une main... Corinne, bravo... deux... (*Quelques personnes lèvent la main.*) Vous voyez que, sur 80 personnes, il n'y en a qu'une poignée, une poignée de mains qui sont d'origine purement genevoise. Et c'est notre richesse, c'est notre force de pouvoir mélanger les origines, que ce soit des origines confédérales, européennes ou extra-européennes.

Il est évident que, pour le Parti démocrate-chrétien, cette volonté d'interpeller le Conseil administratif sur la migration est tout à fait valable. Maintenant, ma préopinante l'a dit, il est vrai qu'on peut discuter sur le fait de créer une Cité, une Maison des migrations... Ce n'est peut-être pas la chose la plus idéale pour le simple fait que la migration est en mouvement, elle est dynamique. Or, avec une cité ou une maison on fait quelque chose de statique, c'est l'antithèse même de la migration et du mouvement des peuples au sein de notre ville.

C'est pourquoi ce soir je vous propose deux amendements. Et pour aller dans le sens de M^{me} Kraft-Babel et peut-être de M. Holenweg, l'idée est de dire qu'il faut que cette migration soit en mouvement, et j'ai donc proposé – si vous l'avez lu, le rapport en parle – le format «Blackbox», comme ça a été fait à Zurich:

Projet d'amendement

De favoriser le format «Blackbox».

Ça se présente sous forme de points mobiles d'information sur les migrations qui vont pouvoir se balader sur le territoire de la ville de Genève ou au-delà, selon les demandes. Plutôt que de faire venir les citoyens dans un endroit bien précis, là on va directement à eux. Je pense que si on doit transmettre un message, c'est de façon itinérante. C'est la solution la plus idoine pour faire connaître cette histoire magnifique des migrations au sein de notre cité.

J'ai déposé un second amendement... Cet amendement-là demande un élargissement de l'objet. On a beaucoup parlé durant les discussions en commission de migrations à partir de l'après-guerre – je peux tout à fait le comprendre – mais je pense que c'est un sujet qui a déjà été traité lors de l'exposition sur les saisonniers, vous vous en souvenez. Nous l'avions votée au sein de ce plénum. Elle a connu un très grand succès. C'était aussi itinérant, on a été voir la population directement à propos de l'histoire honorable des saisonniers qui ont bâti notre cité juste après-guerre.

Mais la migration ne s'arrête pas là. Elle existe depuis des millénaires – M. Holenweg l'a dit. Elle a toujours constitué cette part glorieuse de la ville de Genève, et nous devons aussi valoriser ça car l'histoire n'est pas uniquement faite de ce qui s'est fait après-guerre. L'histoire s'est faite aussi par la migration des Confédérés. Il y a des Jurassiens ici, des Valaisans, des Fribourgeois... (*remarque*) ... des Bernois. Il n'a pas été aussi simple de venir sur le territoire de la ville de Genève à une certaine époque, surtout pour certaines communautés. (*Remarque.*) Cela, on doit aussi le raconter parce que ça fait partie de l'histoire collective, de notre histoire. Il serait irresponsable de ne pas la conter aussi, si on

veut avoir un peu d'honnêteté intellectuelle sur notre vécu. (*Remarque.*) C'est pour cela que j'ai proposé la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

Etendre l'histoire des migrations depuis la Réforme.

Vous connaissez sans doute tous l'histoire depuis la Réforme, les huguenots, enfin bref, des différentes migrations survenues au sein de notre cité, et il est important d'en parler.

Nous allons proposer au Conseil administratif qu'il nous présente un plan à ce niveau-là. Le Parti démocrate-chrétien dira oui à cette motion, mais à la condition que la solution soit itinérante, directement accessible à la population et qu'on ouvre le spectre historique pour avoir une histoire vraie de notre cité. Voilà, Monsieur le président, j'en ai fini.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Avec cette motion nous avons eu de grandes discussions... Est-ce qu'on veut que ce soit une maison, un musée, un lieu actif? Toute la discussion a tourné autour du fait que, ce qu'on nous fait ici, c'est un véritable panégyrique. On nous dit que ça doit être un lieu ouvert, permanent, un lieu central, participatif, pluridisciplinaire, «un projet culturel précis» et «ouvert à tous les publics». On nous dit encore bien sûr que ça doit être «un lieu actif, dynamique et vivant». Je lis la motion... que ça doit «être conçu avec les associations de personnes migrantes». Oui, c'est là... «une démarche participative qui s'adresserait à l'ensemble de la population». Bref... c'est un catéchisme que vous nous faites là!

Mais il y a une chose particulière... En général, dans le catéchisme, on donne uniquement les valeurs et les choix de vie. Non, là il y a un élément, un petit élément qui n'apparaît que dans une seule page mais qui est peut-être le plus important. C'est ouvert à tous les publics et, attention, «avec un crédit alloué»... On demande donc de l'argent pour construire une maison, un musée, un lieu actif – on ne sait pas exactement. Un lieu a même été proposé: «Ah, mais on pourrait reprendre l'ancienne Comédie!» Je vous rappelle que, quand on a signé pour la Nouvelle Comédie, il a très clairement été précisé que l'ancienne Comédie ne serait plus à la charge de la Ville. Mais là, on revient par la petite porte avec un projet.

On vient nous dire: «Non, ce n'est pas l'immigration; on va changer, c'est la migration. Il faut que ça s'élargisse...» Mais on vient demander que la Ville de Genève finance une Cité, une Maison, une maison de quartier, un musée, un lieu

actif avec bien entendu du personnel pour s'en occuper. On voit déjà quelques personnes s'avancer en pensant qu'elles pourront postuler pour devenir peut-être directeur de cette Cité, de ce Musée, de cette Maison (*brouhaha*) et que toutes les personnes vont pouvoir y travailler.

Après, on entend bien sûr que les seuls objectifs des musées aujourd'hui, je vous cite un directeur de musée qu'on a auditionné... Attendez parce que je n'ai retenu que les termes «interdisciplinaire», «permanent», «central», «ouvert», «participatif»... Ah oui... «il faut faire de l'inclusion et de la diversification». Non mais, enfin, ça devient vraiment insupportable, votre catéchisme! Vous n'avez qu'un seul objectif, c'est de pouvoir ouvrir de nouveaux postes et peut-être de permettre à certains de rêver de pouvoir y postuler et y travailler.

Il y a une sorte d'ouverture dans ce projet, mais on est quand même à nouveau dans une visée communautariste puisqu'on veut d'une certaine façon créer un enfermement et un repli. On n'y mettrait en effet non pas les communautés migrantes en espérant qu'elles puissent vivre une assimilation. Non... il faudrait qu'elles restent entre elles. C'est formulé en substance: il faudrait qu'il y ait une association de personnes migrantes...

Genève a effectivement connu une migration extrêmement importante. Rien que si on prend la communauté italienne, c'est un exemple d'assimilation exceptionnelle. Regardez certains migrants, même des saisonniers! On a même eu un président de ce Conseil municipal arrivé comme saisonnier à Genève. (*Ndlr: M. Carlos Medeiros.*) Aujourd'hui, on a de très grosses fortunes chez des personnes qui ont des entreprises de construction ou autres. Elles nous racontent leurs récits de famille. Le grand-père ou l'arrière-grand-père est venu avec une paire de chaussures à la gare de Cornavin, il mettait ses lacets autour du cou pour ne pas user la seule belle paire de chaussures qu'il avait... Eh bien, à cette époque-là, on ne parlait certainement pas de faire des associations de personnes migrantes et de les mettre dans une maison pour qu'elles restent surtout bien entre elles ou pour que quelques élus ou d'autres trouvent un poste pour se mettre à l'abri. Voilà. Ça sera donc non, pour le Parti libéral-radical.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, «savez-vous que le prénom du petit-fils de Sarkozy est Solal, ce qui ne relève pas d'une franche assimilation de sa famille à la société française, et que Mohammed est le prénom le plus donné aux nouveau-nés à Marseille?», cette citation, c'est Jean-Marie Le Pen qui l'a dite. Jean-Marie Le Pen... Donc, quand j'entends notre collègue Altenbach parler d'assimilation, ça me rappelle les heures les plus sombres de la politique et de l'histoire. Le modèle et l'histoire genevois ne s'attachent pas du tout à l'assimilation. Bien au contraire, ils s'attachent à l'intégration, au multiculturalisme et au vivre-ensemble.

Par ailleurs, les statistiques de l'Office cantonal de la population nous ont démontré cette année que 48% de la population était étrangère et que, parmi les 52% de Suisses qui restent, la moitié possèdent au moins une deuxième nationalité. Regardez autour de vous, M. de Kalbermatten l'a dit... Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Anna Barseghian, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Monica Granda, Ahmed Jama... (*Remarque de M. Sahin.*) Gazi Sahin, je n'oublie pas... C'est une évidence! C'est une évidence, Messieurs-dames, notre parlement est l'image de notre ville. Quelle évidence que de consacrer une institution permanente dédiée à l'immigration sous une forme de maison, qu'elle soit itinérante ou permanente! Finalement, derrière ce projet, l'idée n'est pas de rester entre nous, comme le disait M^{me} Rouillet; c'est plutôt de glorifier la diversité qui nous habite. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). J'interviendrai uniquement sur les amendements proposés par le Parti démocrate-chrétien. Je n'en vois absolument pas l'utilité. D'abord, sur le premier amendement, celui sur la «Blackbox»... Il n'y a pas dans la motion de fermeture quant à la forme du projet. C'est une motion où l'on demande au Conseil administratif de nous présenter un projet. Si le Conseil administratif estime que la Blackbox ou toute autre forme migrante d'un lieu de migration est préférable à un lieu central et permanent, il nous fera une proposition de lieu migrant ou de lieu virtuel. Pour l'instant, ce qui nous importe, c'est d'avoir un lieu consacré à l'immigration. Il n'y a aucune raison d'évoquer une forme plutôt qu'une autre, la Blackbox plutôt qu'une autre forme.

Je rappelle tout de même que plusieurs intervenants en commission – évidemment pas le directeur de musée qui a peut-être quelques raisons de craindre une concurrence – mais notamment le Service Agenda 21 – Ville durable ont parlé effectivement d'un lieu permanent et central et pas de la migration d'expositions temporaires d'un quartier à l'autre. On a besoin de situer un thème quelque part. Quand on fait un musée d'ethnographie, quel que soit le nom qu'il portera par la suite, on fait aussi un musée sur l'histoire des sociétés migrantes. Le musée n'en est pas moins un lieu permanent et central.

Deuxièmement, il n'y a pas dans la motion de réduction à une période. Je ne vois pas pourquoi il faudrait ne parler de migration qu'à partir de la Réforme. On a dit tout à l'heure que l'histoire de la migration à Genève commençait par celle des Helvètes. On pourrait tout aussi bien commencer aux périodes révolutionnaires ou à la migration des révolutionnaires russes, arméniens et géorgiens au XIX^e. Les deux principaux partis révolutionnaires arméniens ont été créés à Genève et, au XIX^e, la rue de Carouge était surnommée la Karoujka, tellement il y avait de révolutionnaires russes qui y étaient installés. Il n'y a pas de période

particulière à partir de laquelle on puisse parler de l'immigration à Genève. Toute l'histoire de Genève est une histoire des migrations.

Il n'y a pas non plus dans la motion de réduction à l'immigration extérieure. Quand on parle d'immigration, on parle aussi d'immigration intérieure. On parle donc aussi effectivement de l'immigration des Confédérés suisses à Genève au XIX^e et au XX^e, et également du fait que la majorité confessionnelle à Genève est passée d'une majorité de protestants à une majorité de catholiques, grâce ou du fait de l'immigration intérieure et de l'immigration extérieure. On parle aussi – ce qui doit rappeler quelques immigrations tout à fait contemporaines – de l'immigration de mes grands-parents bernois qui sont arrivés à Genève au début du XIX^e sans parler un mot de français pour y trouver du travail. C'est la raison pour laquelle c'est un projet uniquement motivé par mon intérêt personnel, celui d'agrémenter ma retraite avec un poste de directeur d'un musée de l'immigration, en pensant à mon grand-père qui ne parlait pas un mot de français et qui n'aurait rien compris d'ailleurs à la motion puisqu'elle est écrite à quelque chose qui ressemble à du français.

Je vous invite à ne pas voter les amendements du Parti démocrate-chrétien qui n'ajoutent rien à la motion initiale, qui au contraire la ferment et qui, en évoquant une période plutôt qu'une autre et une méthode plutôt qu'une autre, réduisent le champ des possibilités qui s'offrent au Conseil administratif pour nous présenter un projet qui tienne debout.

M. Gazi Sahin (EàG). Pascal Holenweg m'a ôté beaucoup de mots de la bouche, mais il y a encore quelques mots à dire. D'abord l'assimilation... Comme Omar Azzabi le disait, l'assimilation est une politique essentiellement française. Ça n'a jamais été une politique genevoise ou suisse. Donc là, il n'y a pas de vérité.

Pourquoi vouloir situer ce lieu en plein centre? Tout simplement parce que nous sommes des élus de la ville et que c'est de notre ressort de trouver un endroit et de faire quelque chose en ville. Nous n'avons de toute façon ni les compétences ni les moyens de faire quoi que ce soit dans les autres communes.

Par ailleurs, lorsque nous avons déposé la motion, nous avons voulu parler essentiellement d'immigration ou plutôt des gens qui étaient dans un processus d'immigration mais qui ne l'étaient plus tout à fait non plus. Nous sommes tous en effet d'une manière ou d'une autre des immigrés, mais en même temps, nous ne le sommes plus dans notre situation actuelle. Dans ce sens, nous avons besoin d'un endroit bien stable qui fasse des analyses, organise des rencontres par rapport à la situation qui est la nôtre aujourd'hui. L'idée n'est pas de voir des gens se promener, comme le propose notre ami démocrate-chrétien.

C'est vrai, l'immigration interne, il faut en parler... La moitié de Genève est constituée d'immigration interne. Moi j'ai vécu pas mal de temps dans le Jura, j'ai beaucoup d'amis jurassiens qui sont devenus Genevois, c'est vrai, et, comme on le disait, c'est aussi l'un des aspects de la motion. Cette maison doit intégrer tous les aspects, l'immigration vécue ou l'immigration actualisée.

Et il y a surtout les problèmes socioéconomiques... J'ai récemment lu une étude sur les raisons pour lesquelles l'intégration dans beaucoup de populations genevoises ne se fait pas encore. Cette étude dit que 40% des enfants nés à Genève de parents immigrés n'ont pas de métier à 20 ans. Comment ça se fait? Comment ça se fait que ces enfants-là, qui ne sont objectivement pas des immigrés, n'ont pas de métier, n'ont pas de diplôme ou de profession dans la poche à 20 ans dans l'une des villes les plus riches du monde? C'est un problème. Ça veut dire qu'il y a une problématique au niveau cantonal et au niveau communal. Au niveau fédéral, c'est autre chose. En avançant cette idée de cité ou de maison de l'immigration, nous voulions aussi nous occuper de ça.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne peux tout de même pas laisser passer les propos qui m'ont été adressés par les Verts selon lesquels j'aurais dit qu'un idéal serait «de rester entre nous». J'ai dit exactement l'inverse. J'ai dit que vous prétendez créer un lieu ouvert dont vous ne savez pas si ce sera une maison, une cité ou une maison de quartier, un lieu qui sera interdisciplinaire; j'ai dit que c'était un vrai catéchisme et qu'en réalité vous vouliez mettre les personnes migrantes dans des associations, donc bien à l'écart de la population genevoise ou dite genevoise puisque la population genevoise est faite de migration depuis la nuit des temps. Il n'y en a pas beaucoup déjà qui peuvent avoir un grand-père genevois et une grand-mère genevoise. On me fait tenir des propos qui sont exactement l'inverse de ceux que j'ai tenus.

Ce que moi je vous dis, c'est que vous êtes en train de vous autoproclamer une fois de plus gens généreux, ouverts et accueillants. La meilleure manière d'asservir quelqu'un, c'est d'abord de lui chanter le refrain de la liberté et de l'accueil. Parce que, qu'est-ce que vous voulez, là? Vous voulez que ce lieu soit ouvert à tous les publics, mais vous voulez aussi qu'on lui alloue un crédit supplémentaire. Je cite votre invite en substance: il manque à Genève des lieux culturels autour de la migration.

Je vous rappelle qu'il y a quand même le UNHCR, l'OMPI, le Musée de la Croix-Rouge et que, comme on a dit, on peut faire des expositions itinérantes, un musée ou autre. Il y a eu cette exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019»... Ces expositions itinérantes peuvent passer par des musées, mais non, vous, ce que vous voulez, c'est de créer un nouveau lieu culturel, ce qui impliquera pour la Ville de Genève des frais très importants.

C'est d'ailleurs un peu paradoxal car le parti des Verts est celui qui a le plus ardemment lutté contre la Cité de la musique, qui était réellement une cité, qui plus est déjà payée par des mécènes, donc ce n'était pas pris sur de l'argent public. On sait que la musique adoucit les mœurs, qu'elle permet de réunir toutes les communautés. Mais non, il ne fallait pas créer une Cité de la musique qui nous était offerte sur un plateau d'argent... Par contre, là, il faut créer un nouveau lieu culturel dans lequel je pense vous allez vous précipiter pour obtenir des postes de directeur, de sous-directeur, de sous-sous-directeur. (*Exclamations.*) Et ce n'est pas pour améliorer l'assimilation... (*Remarque.*)

On peut s'arc-bouter contre le mot assimilation... J'ai été regarder ce que veut dire «assimilation» dans le dictionnaire. C'est l'acte de l'esprit qui considère une chose ou quelqu'un comme semblable à un autre. On ne peut donc pas dire que l'assimilation soit une injure qui serait faite à quelqu'un quand on lui dit qu'on le traite comme son semblable, que l'autre est le même que moi. Je pense que c'est un acte d'ouverture. Vous, au contraire, vous voulez laisser les personnes migrantes bien entre elles, mais tout cela en organisant une maison avec peut-être des directeurs pour les aider. C'est ça que vous aimez! C'est les aider pour vous construire et vous ouvrir des postes, et il y en a beaucoup qui sont ouverts... Rien que cette année, je ne sais plus combien de postes on a pu ouvrir.

On a fait la même chose pour la ligne de subventions contre le racisme anti-Noir.e.s. Je n'ai pas arrêté de vous dire qu'en mettant les Noirs à part vous étiez en train de faire du racisme, car la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) s'occupe déjà de toutes les formes de racisme. Vous êtes dans le même mécanisme. Vous voulez aider en faisant du communautarisme.

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet. Avec cette maison ou cette cité de l'immigration, de la migration – appelez-la comme vous voulez... – vous êtes en train de faire du communautarisme. C'est l'incubateur de la haine dans notre société. C'est ça que vous êtes en train de faire! Vous êtes en train de créer du clivage dans notre population. Accueillons toutes les personnes au lieu de vouloir leur créer une maison rien que pour elles.

Le président. Merci, Madame Roulet. La parole est à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). J'aimerais profiter de répondre à M. Holenweg sur les amendements que j'ai déposés bien que je connaisse déjà leur funeste sort – ça me paraît relativement clair...

Le but était d'élever un peu le débat et d'être un peu plus précis. Tout d'abord, sur la volonté que cette démarche citoyenne sur les migrations soit accessible à toutes les populations, à toute la population de notre ville. Moi, je percevais un avantage certain avec les «Blackbox», comme c'est fait en Ville de Zurich. C'est un dispositif itinérant qui permet d'aller au contact des différents quartiers, vers les citoyens et d'expliquer l'histoire des migrations d'une façon didactique et scientifique – il faut être très clair là-dessus.

Je pense que c'est une plus-value, puisqu'on sait pertinemment que les finances de la Ville de Genève ne sont pas extensibles. Je pense que tout le monde au sein de ce plénum est tout à fait conscient que le fait de créer une cité ou une maison des migrations avec une infrastructure, avec, comme vient de le dire M^{me} Rouillet, quelque chose de lourd avec des postes supplémentaires, est aujourd'hui une aberration économique. Je pense que nos priorités budgétaires font qu'on doit plutôt lutter contre le réchauffement climatique, aménager notre ville d'une façon correcte et garantir l'accès au sport et la santé de notre population. Il faut absolument aller dans ce sens-là et ne pas commencer à disperser la manne publique de façon éhontée avec cette maison ou cité. Le parcours itinérant est tout à fait pertinent.

Le but n'est pas non plus d'arrêter le temps, comme ça a été dit, pour parler uniquement des migrations actuelles. Parce que comment vous allez juger la migration? L'Italien qui est venu juste après-guerre, qui est aujourd'hui tout à fait intégré – je ne parle pas d'assimilation, vous remarquerez... – est-ce qu'il fait partie de la problématique des migrations ou ne faudrait-il plutôt ne parler que des problèmes d'éducation de son fils? Permettez-moi d'en parler, cher camarade, puisque tu disais qu'il y avait des problèmes pour éduquer les enfants... Mais il faut s'adresser à l'Etat, au niveau du Département de l'instruction publique! Ce n'est pas avec une cité de l'immigration qu'on va résoudre les problèmes scolaires d'un enfant!

Il faut rester sur le sujet, qu'on ait un vrai travail scientifique d'historien, pas de commencer à se disperser. Est-ce que les Italiens sont encore dans le pot? Est-ce que les Espagnols, Monsieur Gomez, sont toujours dans le pot? (*Rires.*) On s'arrête où? Quelle est la pertinence? Après dix ans de cette magnifique cité ou maison, qu'est-ce qu'on dira? Est-ce qu'on dira que les Espagnols, on oublie... que les Portugais, c'est déjà bon? Ce n'est pas possible de réfléchir comme ça. Il faut avoir une vision globale, la vision de comment Genève s'est construite. Dans mon amendement, j'ai parlé de la Réforme... Mais pourquoi la Réforme? Pourquoi s'arrêter à la Réforme puisque plus de mille cinq cents ans

avant la Réforme Genève était déjà là avec les courants migratoires que l'on connaît? Je parle de la Réforme parce que c'est un point symbolique de Genève, vous le savez, avec les huguenots et autres.

Je pense cependant que c'est intéressant, utile et à propos d'ouvrir au maximum et de ne pas rester figés pour des raisons idéologiques – pardonnez-moi – sur une période bien précise. Il faut qu'on ouvre et qu'on agisse comme des scientifiques, du moins comme des petits politiciens qui veulent parler des migrations. Il ne faut en revanche pas que l'on commence à faire des amalgames qui n'ont pas de sens à mon avis, s'agissant des migrations.

Donc soutenez ces deux amendements... (*M. de Kalbermatten fait un geste de dépit.*) Voilà, j'en suis conscient... Mais ça permettra de clarifier, de donner un fil rouge au Conseil administratif pour nous proposer quelque chose. J'en ai fini, Monsieur le président.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Comme on l'a dit précédemment, Genève est une terre d'accueil. C'est aussi une terre de migrations. Deux tiers des habitants de notre ville ont au moins un grand-parent immigrant. On a 199 nationalités, cela a également été dit. On a des sièges... La Croix-Rouge effectivement, mais bon, la Croix-Rouge ne s'occupe pas de migrations, Madame Roullet, elle s'occupe de droit humanitaire, et l'UNHCR s'occupe, elle, plutôt des réfugiés. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucun lieu dédié à ce phénomène qu'est la migration – pour l'appeler ainsi – et qui est constitutif de notre identité.

Quand on a immigré, j'en sais un peu sur le sujet, on ne souhaite pas être assimilé, on souhaite être intégré mais on souhaite aussi avoir une certaine appartenance. Cette migration et cette appartenance, c'est ce qui, conjuguées, donne la Genève d'aujourd'hui. Or, on n'a pas de lieu pour cela, et il ne s'agit pas seulement de la migration galicienne... M. Burri, par exemple, est Genevois et Jurassien. M. Scherb est Genevois et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Enfin, peut-être que je me trompe... (*Remarque de M. Scherb.*) Non, Zurichois... (*Rires.*) Quoi qu'il en soit, cette appartenance est constitutive de notre Constitution, de nos rapports sociaux et des relations que nous avons les uns avec les autres.

Il n'existe aucun lieu qui étudie cela, aucun lieu qui archive l'histoire de cette migration. Ce besoin ne s'est pas fait sentir, comme ça, *ex nihilo*. Il n'est pas né dans la tête de quelques conseillères et conseillers municipaux. Il était déjà présent mais s'est renforcé à la suite de cette magnifique exposition: «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», qui a eu lieu en novembre 2019 et qui a été réalisée par les Archives contestataires, le Collège du travail et Rosa Brux. C'est de là que se manifeste ce besoin de savoir d'où

nous venons, de comment nous nous sommes constitués. Après, faut-il un lieu mobile, pas mobile?... Eh bien, en travaillant avec les spécialistes, nous verrons bien. Faut-il avoir des activités variées? Si oui, lesquelles? Des expositions, des ateliers, des tables rondes et ainsi de suite? Je crois que le plus important, Mesdames et Messieurs, c'est qu'en votant cette maison de la migration on admette que nous sommes constitutifs de notre histoire, et que notre histoire est composée, que cela plaise ou non, non pas d'assimilation mais d'appartenance et d'intégration. (*Brouhaha.*)

J'entends ici ou là que la migration est un problème... La migration est une chance. C'est la migration des huguenots qui a fait que nous avons aujourd'hui l'une des industries les plus florissantes, l'horlogerie. Les exemples sont nombreux. Vous avez bien sûr toujours des gens qui vont vous indiquer que les migrants sont les fautifs de tous leurs maux. Vous savez, quand je suis arrivé en Suisse, une émission m'avait beaucoup impressionné. C'était *La Genève des années 1930*. Il y a un passage où l'Union nationale parlait des immigrés, donc le parti fasciste de l'époque, de Georges Oltramare, et qui en parlait en termes dédaigneux car c'était des catholiques. Eh bien, à cette époque, Mesdames et Messieurs, les immigrants à Genève, c'étaient les Fribourgeois et les Valaisans. On pourrait dire la même chose avec les différentes phases de migrations.

Alors venir nous dire que ça va coûter cher, ou pas... D'abord je n'en sais rien. Je tiens à souligner que le Parti libéral-radical n'a pas eu de tels états d'âme quand il s'est battu pour le Musée de la bande dessinée. (*Rires, applaudissements et remarques.*) C'est vrai que ce n'est pas la même chose... Quoi qu'il en soit, je pense qu'en votant cette motion, Mesdames et Messieurs, je me répète, vous ne faites que confirmer que nous sommes constitutifs d'une histoire, puisque nous n'avons pas été créés *ex nihilo*. Cette histoire, c'est la migration. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le premier amendement de M. Alain de Kalbermatten est refusé par 62 non contre 6 oui.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Alain de Kalbermatten est refusé par 60 non contre 8 oui.

Le président. Je fais voter maintenant la motion telle qu'amendée à la page 17 du rapport M-1353 A/B.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 23 non. (Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un projet de création à Genève d'un lieu permanent tel qu'une «Maison de l'immigration», pluridisciplinaire, ouverte à tous les publics, développant des activités, des programmes et des manifestations extérieures avec la participation de tous les habitant-e-s de Genève, mettant en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration dans notre ville;
- d'étudier toute possibilité de collaboration avec le Canton, la Confédération, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions genevoises ainsi que des partenaires privés pour la réalisation, le financement et le fonctionnement de ce projet.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Motion du 30 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Paule Mangeat, Nadine Béné, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Pascal Holenweg, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Philippe de Rougemont, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Anne Carron, Yasmine Menétrey, Didier Lyon, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Eric Bertinat, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «Suivi sanitaire des personnes sans abri à Genève» (M-1652)¹.

MOTION

Considérant:

- le dispositif pour l’hébergement des personnes sans abri et l’objectif non atteint encore de «zéro sans-abri»;
- le manque cruel d’engagement financier de l’ensemble des communes genevoises sur cette thématique;
- la problématique majeure des souffrances psychiques et troubles psychiatriques parmi les usagers et usagères des foyers de la ville et des associations partenaires;
- la difficulté du personnel municipal et des associations partenaires à faire face à la complexité de ces problématiques (décompensation, envies suicidaires, crise paranoïaque aiguë, addiction et état de manque, nursing, suivi des traitements médicamenteux);
- le désarroi des usagers et usagères de ces établissements, notamment lorsque ces problématiques se déroulent lors des heures de sommeil;
- la récente loi cantonale sur l’aide aux personnes sans abri (LAPSA), et sa répartition des compétences entre le Canton et les communes, qui établit que le suivi sanitaire est de la responsabilité du Canton et l’hébergement de la responsabilité des communes;
- la définition de la santé par l’OMS: «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité», définition adoptée en 1946 à New York, entrée en vigueur en 1948, sans modification depuis;
- l’impossible réconciliation entre les besoins spécifiques des personnes en souffrances psychiques, psychiatriques, atteintes dans leur santé par des dépendances alcooliques ou de substances, nécessitant des soins et de l’assistance physique et psychique et les missions et formations du personnel municipal;

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 3733.

- le rapport d’expertise sanitaire du D^r Jean-Pierre Restellini daté de 2016, «Expertise sanitaire du dispositif d’hébergement d’urgence hivernal de la Ville de Genève», et ses nombreuses recommandations, commentaires, et relais des préoccupations du personnel municipal notamment et particulièrement la recommandation N°1 en page 4:
 - enjoindre aux autorités cantonales de réorganiser les structures psychiatriques genevoises afin que les besoins sanitaires des personnes hébergées en abris PCi soient satisfaits. Pratiquement, il semble indispensable que des professionnel-le-s de la psychiatrie puissent, de cas en cas, se rendre sur place à la demande des responsables des abris. Cette recommandation s’inscrit dans la répartition des tâches entre le Canton et les communes, la santé étant de la compétence du Canton.
- Et les quatre premières préoccupations du personnel municipal, pages 17 et suivante:

1. Les troubles psychiatriques

L’ambiance générale est très alourdie par les comportements des personnes qui souffrent de troubles psychiques, tout particulièrement en cas de crise aiguë. Il est notamment difficile dans une telle situation d’attendre patiemment l’arrivée des forces de l’ordre et/ou d’une ambulance. La tenue de propos délirants, la soliloque à très haute voix, surtout pendant les heures de sommeil, est difficile à gérer. De plus, les risques suicidaires nettement présents chez plusieurs personnes sont lourds à assumer.

Dans ces conditions, le besoin permanent d’être très réactif et adéquat en face des personnes qui présentent de telles affections a été unanimement souligné. Le désir d’être plus efficace, plus performant-e auprès de ces bénéficiaires en souffrance, mais qui refusent de reconnaître leur trouble psychique, est surtout ressorti de ces discussions.

2. Les problèmes d’addiction

Aux dires des équipes, 10 à 20% de l’ensemble des bénéficiaires présenteraient un problème d’addiction aux drogues dures. D’où des baisses de la vigilance, voire des pertes de conscience, provoquées par des overdoses plus ou moins graves. Du matériel d’injection était retrouvé dans les sanitaires et/ou les toilettes avec un risque de blessure, donc de contamination, aussi bien pour les autres bénéficiaires que pour le personnel. En revanche, les états de manque ne semblaient pas vraiment problématiques puisque les bénéficiaires pouvaient en tout temps quitter l’abri à la recherche d’«une dose» lorsque l’état de manque devenait insupportable.

3. *Le nursing*

Les personnes qui ne peuvent pas procéder toutes seules à leur toilette et/ou à leur habillage en raison d'un handicap provoqué par une affection physique et/ou par un état mental très perturbé deviennent de plus en plus nombreuses. Il en irait de même avec les personnes âgées. Dans de tels cas, les équipes n'étaient pas toujours suffisamment en nombre et en aucun cas véritablement formées à ces soins.

4. *Les problèmes somatiques*

A première vue, il ne s'agit pas d'une préoccupation majeure puisqu'il est relativement facile de confier les bénéficiaires aux infirmiers et infirmières et aux médecins de la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO). La question des médicaments est aussi évoquée, puisque de 40 à 50% des bénéficiaires seraient sous traitement médicamenteux. En principe ces derniers géraient personnellement leur prise de médicaments, mais sans qu'il soit néanmoins toujours possible d'en vérifier l'adéquation.

- et la conclusion de la page 30:

Enfin, la question évoquée, à plusieurs reprises, de la création d'une structure susceptible d'accueillir toute l'année les personnes qui présentent aujourd'hui un très grave handicap psychique et/ou physique reste entière. Il est facile de comprendre que ces bénéficiaires qui ont pu «être accroché-e-s» à travers l'hébergement hivernal et quelque peu requinqué-e-s/stabilisé-e-s, réapparaissent (si elles et ils sont encore en vie!) dans les abris au retour de la mauvaise saison.

Dans un tel cas, il est tout aussi facile d'imaginer que leur état général s'est à nouveau nettement péjoré, faute d'un quelconque encadrement. La conceptualisation d'une telle structure, aussi bien en ce qui concerne son emplacement que son fonctionnement et sa finalité, reste entière;

- le rapport du professeur Jean-Michel Bonvin de septembre 2021 qui stipule qu'il manque notamment 200 places dans les foyers du canton de Genève, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de demander un rapport du Canton sur la situation sanitaire, psychique et psychiatrique des personnes sans abri à Genève, majeures et mineures, qu'elles soient usagères des dispositifs d'urgence de la Ville de Genève ou des dispositifs associatifs ou qu'elles n'aient aucune solution d'hébergement et dorment par conséquent dehors, notamment dans les lieux suivants: gares, aéroport, tentes, allées d'immeuble, voitures, ponts, rues;
- de prendre langue avec le Canton afin qu'il mette en place un ou des centres d'hébergement d'urgence spécifiques médicalisés et/ou adaptés pour des

publics sans abri nécessitant un suivi sanitaire et/ou un encadrement psychiatrique avec ou sans consultation médicale, à savoir les personnes sous dépendance, addiction, détresse psychique et psychiatrique, en situation de handicap et les publics nécessitant un suivi médicamenteux, un nursing et un suivi sanitaire situationnel (femmes enceintes, accident, suivi des plaies et escarres);

- que, en attendant, le suivi sanitaire des personnes dans les foyers de la Ville et dispositifs associatifs soit entièrement assuré par le Canton, y compris les salaires du corps médical présent au sein de l'ensemble des dispositifs;
- que les personnes nécessitant un suivi sanitaire assuré par la Ville soient entièrement prises en charge financièrement par le Canton, y compris dans les structures de la Ville et les dispositifs associatifs;
- de transmettre cette motion à l'Association des communes genevoises (ACG) afin que des solutions immédiates soient trouvées dans les communes pour que toutes les personnes sans abri soient prises en charge cet hiver, permettant ainsi d'éviter que leur santé se dégrade (mise à disposition de locaux communaux, financement de chambres d'hôtel, autres solutions d'urgence: hangars, granges, abris);
- de poursuivre les discussions de manière proactive et urgente avec l'ACG afin qu'une clé de répartition financière soit mise en place pour que les problématiques de Genève ville-centre soient équitablement réparties au sein des communes genevoises.

Préconsultation

M^{me} Paule Mangeat (S). (*Brouhaha.*) Si cette motion est présentée par le Parti socialiste, elle a été travaillée et signée par l'ensemble de la commission. (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Mangeat, attendez... Madame Roulet, s'il vous plaît... Poursuivez, Madame.

M^{me} Paule Mangeat. Si cette motion est présentée par le Parti socialiste, elle a été travaillée et signée par l'ensemble de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, tous partis confondus. Que l'ensemble de la commission soit ici remercié.

En 2016, le D^r Jean-Pierre Restellini, ancien médecin cantonal, rendait un rapport sur la situation sanitaire des personnes sans abri dans les dispositifs d'urgence

de la Ville de Genève. Il n'y avait pas de Covid-19 à l'époque mais des poux, de la gale, de la tuberculose, des handicaps, des maladies chroniques, des détresses psychiques et des maladies psychiatriques. Les nuits étaient courtes, entrecoupées par des hurlements, des décompensations, des crises paranoïaques aiguës, des envies suicidaires et des états de manque dus aux nombreuses addictions. Le personnel municipal faisait part de ses difficultés à gérer ces problématiques.

Le Dr Restellini mentionnait dans sa recommandation numéro 1 qu'il fallait, je cite: «Enjoindre aux autorités cantonales de réorganiser les structures psychiatriques genevoises afin que les besoins sanitaires des personnes hébergées en abri PCi soient satisfaits.» Je poursuis: «Cette recommandation s'inscrit dans la répartition des tâches entre le Canton et les communes, la santé étant de la compétence du Canton.» Fin de citation. A la suite de ce rapport, deux infirmières étaient engagées – leur salaire est toujours pris en charge pour moitié par la Ville de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – et le personnel municipal recevait des compléments de formation.

En septembre 2021, le professeur Jean-Michel Bonvin de l'Université de Genève rendait un rapport commandé par la magistrate, M^{me} Christina Kitsos, intitulé «Etude des besoins en matière d'hébergement d'urgence». Ce rapport stipule notamment qu'il manque 200 places d'hébergement d'urgence dans le canton de Genève ainsi que des structures adaptées aux personnes à besoins spécifiques. Je cite sa recommandation opérationnelle n° 7: «Soutenir le développement de structures et de prestations adaptées aux publics avec des besoins spécifiques: personnes souffrant d'addictions, de troubles psychiques, de maladies chroniques, de handicap ou encore simplement du vieillissement et ne pouvant pas être hébergées adéquatement dans les structures usuelles. A titre d'exemple, il pourrait s'agir du profil de certains bénéficiaires actuellement accueillis à Frank-Thomas, un foyer de la Ville – et dont la dégradation de l'état de santé confronte la structure à ses limites (personnel non formé aux besoins médicaux, matériel non adapté, lieux inadaptés). Cela pourrait nécessiter un renforcement de la formation de certains collaborateurs aux premiers secours, à l'accompagnement de certains malades chroniques, à la médiation ou encore à la gestion de crises.» Fin de citation.

Parallèlement à la sortie du rapport Bonvin, l'ACG a voté 1 million de francs pour l'aide aux personnes sans abri, sans toutefois accepter une clé de répartition financière permettant d'avoir une vision et une stratégie à long terme dans la gestion des problématiques communes de l'hébergement d'urgence, qui est géré pratiquement exclusivement par la Ville de Genève à hauteur de 15 millions de francs. Ce manque cruel d'engagement financier des communes a des conséquences réelles et directes. Cet hiver des gens dormiront dehors et risqueront la mort.

Quelle folle rentrée! La nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), votée au Grand Conseil le 3 septembre 2021, détermine que le suivi

sanitaire est de la responsabilité du Canton et que l'hébergement d'urgence et le travail social de celle des communes. Nous le savions. Merci.

En cinq ans, malgré l'engagement de deux infirmières, le travail et le dévouement exemplaire du personnel municipal, la situation sanitaire dans nos structures d'hébergement d'urgence continue de se péjorer. Les conclusions des deux rapports sont les mêmes. Nos structures municipales, qui correspondent en tous points à nos missions et compétences, ne sont pas adaptées pour l'hébergement des personnes à besoins spécifiques, c'est-à-dire atteintes dans leur santé.

Si nous laissons aller la situation, que dira alors le rapport que nous commanderons dans cinq ans? Toutes les places occupées nécessitant des soins dans nos dispositifs d'hébergement sont des places qui ne peuvent être occupées par d'autres. Au final, il manque donc 200 places d'hébergement dans le canton de Genève. Ce sont 200 hommes, femmes et enfants qui dorment dehors actuellement par ce froid et sous cette pluie.

Lorsque la santé est atteinte, qui paie le toit sur la tête n'est plus la donnée fondamentale de la prise en charge. La donnée fondamentale est bien qui a les compétences pour la prise en charge. Les municipalités et leur tissu associatif étendu et complet devraient être une première étape, un filtre – nous assurons l'hébergement d'urgence. Mais lorsque les problèmes de santé sont identifiés ou que l'accompagnement sanitaire est trop important, nous passons le relais à des structures cantonales plus adaptées.

C'est exactement ce que propose cette motion. Elle propose que des structures adaptées soient créées afin que les compétences et les missions de chacun soient respectées et que la prise en charge financière de ces personnes, y compris pour l'hébergement, soit assurée en attendant par le Canton. Cela permettrait pour le même budget d'assurer une partie des 200 places manquantes et donc de mettre à l'abri immédiatement beaucoup de personnes. Je reprendrai la parole pour la position du groupe socialiste. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 61 oui contre 1 non (1 abstention).

M^{me} Paule Mangeat (S). Permettez-moi de rappeler ici la définition que donne l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la santé: «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.» C'est une définition adoptée en 1946 à New York, qui est entrée en vigueur en 1948 et qui n'a pas connu de modification depuis.

Les soins, l'assistance médicale, la gestion de crises paranoïaques, la gestion de détresse psychique, le nursing, à savoir l'accompagnement aux gestes d'hygiène

des personnes de plus en plus âgées ou de celles qui sont en situation de handicap, correspondent à des métiers bien précis sanctionnés par des diplômes et des formations certifiantes: soins infirmiers, aides-soignantes, psychologues, médecins-psychiatres. Ces métiers n'entrent pas dans le cadre de gestion d'une municipalité. Ça n'est ni dans les missions du personnel municipal ni dans leur compétence.

Une infirmière psychiatrique aura fait six ans d'études pour apprendre à gérer une crise paranoïaque aiguë, soit une année préparatoire, trois ans de master et deux ans de spécialisation. Combien d'heures de formation supplémentaires devons-nous prévoir pour que notre personnel municipal puisse gérer des crises paranoïaques aiguës, des décompensations psychiques, des états dépressifs et des états de manque qui empêchent l'ensemble des bénéficiaires de dormir la nuit dans les dispositifs de la ville – toutes les nuits –, créant ainsi d'autres déséquilibres pour la santé psychique et physique de l'ensemble des bénéficiaires?

Aucun autre dispositif au monde ne regroupe en un seul et même endroit autant de problématiques de santé différentes sans que les métiers encadrants soient spécialisés. Nous ne pouvons pas continuer de tenter d'étendre les formations de notre personnel municipal en faisant croire que c'est un début de solution. C'est un pansement sur une jambe de bois. Nous avons besoin de centres spécifiques avec des encadrements médicaux et des professionnels de soins pour le bien de ces personnes et l'équilibre de la société. On nous rétorquera qu'on ne peut pas obliger une personne à consulter. C'est vrai, mais on peut encadrer professionnellement ces personnes sans consultation.

Ces centres doivent être sous gestion exclusive du Canton pour des raisons de responsabilité et de compétence. Sortir ces personnes à besoins spécifiques des dispositifs de la Ville de Genève libérera ainsi des places d'accueil et du temps pour mener l'accompagnement social qui est nécessaire afin que les personnes sans abri puissent développer une autonomie et un projet pour sortir de leurs difficultés. Ce sont là les missions et compétences de notre personnel municipal, et c'est cela le cadre de gestion d'une municipalité.

Je terminerai en rappelant que nous avons à présent deux rapports d'éminents professeur et médecin qui enjoignent aux autorités d'agir, qui reconnaissent que la santé est du domaine exclusif du Canton et que les structures municipales ne sont pas adaptées. Nous avons une loi encadrant les responsabilités de chacun, nous avons le devoir de trouver des solutions. Que le Canton reprenne rapidement et entièrement la santé dans la définition exclusive de l'OMS, ses charges et ses coûts en offrant des solutions adaptées, et nous pourrons, nous, Ville de Genève, mener nos missions à bien.

Parce qu'il y a des réalités humaines derrière chacune de nos interventions, je dédie cette motion à deux femmes – l'une âgée, l'autre mineure, enceinte de sept mois – qui dorment dehors faute de solution. Le Parti socialiste et l'ensemble de

la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vous enjoint de l'accepter cette motion et ses invites sur le siège en vue d'un renvoi au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette motion a donné lieu à des échanges assez fructueux au sein du Parti libéral-radical, nos commissaires siégeant à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui en avaient apparemment déjà discuté, ayant trouvé qu'elle pouvait être renvoyée directement au Conseil administratif. Elle a bien évidemment été rédigée avec de belles et nobles intentions... faire en sorte qu'il n'y ait plus de sans-abris et rappeler que les personnes qui nécessitent un suivi sanitaire doivent entièrement être prises en charge financièrement par le Canton.

Il faut bien se rendre compte qu'il y a un projet de loi du Conseil d'Etat sur l'aide aux personnes sans abri, la LAPSA, qui traite précisément de ce sujet. Comme l'a rappelé M^{me} Mangeat, elle a été votée au Grand Conseil à l'unanimité, le 3 septembre 2021 puis, le 6 septembre 2021, elle a été transmise au Conseil d'Etat. Vous connaissez le Parti libéral-radical, nous ne sommes pas tous au garde-à-vous; nous laissons aussi une liberté d'expression. Pour ma part, j'étais réticente à signer cette motion. Je ne l'ai d'ailleurs pas signée parce que je trouvais, et je l'ai dit à M^{me} Mangeat, que si elle était bien rédigée, c'était néanmoins un peu trop précipité.

Une loi vient en effet d'être votée au Grand Conseil, elle est donc en cours de concrétisation, de réalisation. Cette motion craint en quelque sorte que cette loi ne soit pas tout à fait appliquée et que les frais des personnes qui ont des besoins sanitaires restent tout de même à la charge des communes, plus précisément de la Ville de Genève étant donné que les personnes sans abri sont majoritairement à la charge de la Ville de Genève.

Dans les autres invites, il est dit qu'il faut poursuivre «les discussions de manière proactive et urgente avec l'ACG afin qu'une clé de répartition financière soit mise en place pour que les problématiques de Genève ville-centre soient équitablement réparties au sein des communes genevoises». Bien sûr, c'est gentil, mais c'est un vœu pieux. Je vous rappelle que l'amendement qui est passé en septembre au Grand Conseil a largement été refusé par la majorité des groupes. (*Ndlr: dans le cadre du projet de loi PL 12911.*)

Les communes tiennent à rester autonomes et, de leur point de vue, n'est-ce pas, elles ont fait un effort... De notre point de vue, on se dit bien que ça pourrait être plus équitablement réparti, mais elles donnent déjà un million de francs et elles redonneront un million en 2022. Cela étant, ce n'est pas parce qu'on a une motion, je le crains, que ça va faire trembler les conseillers administratifs

des autres communes, qui se diraient tout d'un coup qu'il leur faut donner plus puisque cet amendement a été refusé lors du vote du Grand Conseil.

Il y aura donc peut-être quelques abstentions au sein du groupe Parti libéral-radical. Je crois que la majorité acceptera le renvoi au Conseil administratif mais je tenais à apporter une certaine nuance. Peut-être que quelqu'un d'autre du groupe précisera s'il y a d'autres positions.

C'est sûr que c'est une motion qui part d'une noble intention. Maintenant, est-ce que ses effets seront si concrets, c'est à voir...

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre a signé cette motion et, contrairement au Parti libéral-radical, elle votera de manière groupée. Pour nous, en effet, la demande qui est faite, c'est-à-dire de reconnaître les compétences du Canton et surtout les frontières que nous avons atteintes en matière de suivi sanitaire des personnes sans abri, en est aujourd'hui à son ultime possibilité.

Dans les considérants, il est vraiment intéressant de relever entre autres que l'objectif non encore atteint de «zéro sans-abri» reste une des volontés de la commune. Je rappelle que l'Union démocratique du centre n'est pas du tout d'accord avec cette manière de faire. Il n'y a aucun contrôle sur les sans-abris qui viennent toquer à la porte de la commune. Les seules études que nous avons pu lire – il y en a deux très exactement – mentionnent que la majorité des gens qui viennent ne sont pas des sans-abris mais des sans-papiers, des clandestins.

Or, on ne peut pas s'amuser comme ça à accueillir toute la misère du monde. Cette misère du monde coûte à la commune, on l'a vu, 20 millions de francs – c'est ce que M^{me} Kitsos nous a révélé –, 20 millions que la commune ne peut plus payer. Elle ne peut plus payer non seulement l'aide qu'elle apporte aux sans-abris mais elle ne peut plus régler non plus les difficultés qui naissent de cette aide et qui émergent à la lecture de cette motion telles que «le manque cruel d'engagement financier de l'ensemble des communes genevoises» sur cette thématique.

Les communes genevoises ne sont pas sottes, elles n'ont pas la morale aussi exigeante que la commune rose-verte de la Ville de Genève. Elles sont prudentes, elles ont bien vu que ce genre d'aide était illimité, qu'elle fait office de véritable aimant, qu'elle attire les gens. On sait que parmi ces sans-abris, une certaine catégorie de gens vient de France et d'autres cantons. C'est toute la ville de Genève qui le supporte et qui n'arrive plus à le supporter.

Il est relevé par ailleurs dans les considérants «la problématique majeure des souffrances psychiques et troubles psychiatriques» des gens qui viennent à ces rendez-vous. C'est dire l'immensité du problème pour le personnel communal qui n'est pas formé à accueillir ces gens-là, à les contrôler, à les surveiller. Nous

l'avons abordé, si vous vous souvenez bien, dans la motion M-1588, qui demandait qu'on ouvre les hôtels aux sans-abris. On s'est aperçu, en creusant un peu le sujet, que ce n'était pas quelque chose qu'on pouvait aborder comme ça, en quelques minutes, avec une morale épaisse en croyant que tout se passerait bien.

Les gens qui viennent sont en grande partie des gens qui souffrent, des gens démunis. Donc, problématiques de souffrance physique, difficulté du personnel municipal qui n'est pas formé pour recevoir ainsi des centaines de personnes qui viennent toquer à notre porte, désarroi des usagers et usagères de ces établissements, notamment lorsque ces problématiques se déroulent lors des heures de sommeil... On voit bien qu'on est complètement débordé. C'est l'aveu indirect du travail de M^{me} Kitsos mais aussi de la majorité de ce délibératif aujourd'hui. On se souvient tout à coup qu'il y a cette fameuse loi, la LAPSA, qui rappelle que le Canton est exclusivement compétent pour les prestations de suivi sanitaire, notamment les soins infirmiers dans les hébergements collectifs d'urgence et la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO). C'est exactement la part que nous n'avons pas à assumer parce que nous ne sommes pas compétents et que nous n'avons pas à l'être.

Il y a une répartition des tâches. Elle est claire; les communes sont prioritairement responsables de la mise à disposition de locaux et de terrains pour accueillir les dispositifs visés à l'article 3 que je viens de parcourir. On voit donc bien qu'on a atteint les limites de ce qu'on pouvait faire et que la seule solution aujourd'hui est de se retourner vers le Canton.

En cela, cette motion est bienvenue et on attend effectivement d'avoir un rapport du Canton sur la situation sanitaire psychique et psychiatrique des personnes sans abri. On espère qu'on n'occultera pas le problème des clandestins, car on voudrait quand même bien savoir qui on aide, de quel droit ces gens sont là, à quelles conditions et comment ils se comportent dans notre canton. On attend aussi que le Canton s'engage puisqu'il a pris des décisions – il y a une loi. En cela, nous sommes tout à fait d'accord de soulager notre commune, il faut bien le dire...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Bertinat...

M. Eric Bertinat. ... et de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire les prérogatives du Canton au Canton.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, cette motion a un caractère tout à fait exceptionnel parce qu'elle est présentée par l'ensemble des membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ainsi que

quelques représentants des groupes du Conseil municipal. Son urgence et sa nécessité sont reconnues par une grande majorité dans cette enceinte – c’est un fait rare.

Nous avons un accord sur un constat. Malgré un investissement conséquent de 15 millions de francs de la Ville de Genève, plus le million de l’ACG, malgré une amélioration qualitative, ces dernières années, des structures d’accueil avec des logements hors sol et d’autres qui accueillent aussi des populations différentes, il n’est toujours pas possible, selon le rapport Bonvin, d’atteindre le «zéro sans-abri». Comme cela a été évoqué, il manque 200 places. Mais il ne s’agit pas uniquement d’un aspect quantitatif, car il y a aussi un accord, me semble-t-il, sur la reconnaissance des limites de l’action de la Ville de Genève et des communes, et ce n’est pas seulement une question de coûts.

Cette motion évoque en effet les problèmes sanitaires posés en particulier lors de l’accueil lorsqu’il y a de graves troubles psychiques et/ou de dépendance. Le rapport du D^r Restellini en 2016 constate la complexité de la problématique. Il n’y a pas de proposition toute simple. Il montre la difficulté pour les équipes professionnelles des structures d’hébergement de faire face aux nombreuses situations de crise dans un espace collectif telles que la violence, les relations entre les différents usagers, les difficultés parfois d’entrer en contact. Il rappelle la diversité des troubles qui se manifeste chaque fois très différemment selon qu’il s’agisse de troubles psychotiques, dépressifs ou de la personnalité, avec, pour certaines personnes, un déni de leur trouble, voire un refus de toute prise en charge.

Pour rappel, la législation ne permet pas d’imposer un traitement ni même une consultation psychiatrique à une personne qui ne présente pas de risque grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui, quelle que puisse être sa pathologie psychiatrique. C’est un contexte un peu différent mais néanmoins également difficile lorsqu’il y a des problèmes d’addiction. Leur prévalence est évaluée de 10 à 20% dans cette population.

Pour le D^r Restellini, il ne s’agit clairement pas de psychiatiser les structures d’accueil, mais de renforcer les dispositifs extérieurs qui peuvent intervenir de manière spécifique, sur demande et dans des situations de crise. Or, cela relève très clairement du Canton. Le D^r Restellini propose aussi de renforcer le soutien aux équipes par la formation, par des espaces de parole, de la supervision, sans toutefois se réduire à ça. Il dit que, compte tenu de sa complexité et de sa spécificité, la problématique relative aux troubles psychiques devrait trouver une réponse au niveau des services psychiatriques cantonaux. Il est aussi rapidement apparu dans son bilan que la situation genevoise méritait une réflexion globale et approfondie.

Nous avons encore un accord entre nous, me semble-t-il, sur la nécessité d’interpeller le Canton et l’ACG. La LAPSA, oui, c’est une étape, mais elle n’est de loin pas suffisante. Il est évident que la Ville de Genève ne peut pas, seule, faire face. La prise en charge au niveau sanitaire – j’ai parlé des troubles

psychiques et d'addiction mais il y a bien sûr aussi tous les autres – est clairement de la compétence du Canton. C'est donc un appel en urgence que nous faisons pour demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton, avec notre accord et notre soutien, pour que ce dernier assure et assume sa responsabilité.

Rappelons aussi que l'étude Bonvin...

Le président. Il faut conclure, Madame Studer...

M^{me} Brigitte Studer. ... montre que 13% des personnes sans abri ont des droits de prise en charge mais n'y recourent pas. Ensemble à gauche soutient pleinement le renvoi de cette motion au Conseil administratif et lui demandera d'agir au plus vite.

Le président. Merci, Madame...

M^{me} Brigitte Studer. Nous pensons que le travail doit se faire en réseau...

Le président. ... Vous devez conclure, Madame Studer...

M^{me} Brigitte Studer. ... avec les acteurs et intervenants qui sont déjà impliqués. (Huées.) Une évaluation est nécessaire mais il faut agir en même temps, pas évaluer en premier... (Le président coupe le micro de M^{me} Studer.) (Applaudissements.)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste Matthias Erhardt, Anne Carron, Daniel Sormanni, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel et Frédérique Perler.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette motion qui nous est proposée ce soir grâce au Parti socialiste est extrêmement importante. On traite ici de la dignité humaine des personnes qui vivent en situation de sans-abrisme, la dignité humaine qui leur est garantie par la Constitution fédérale, qui leur est garantie par la Constitution cantonale.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021 (soir)
Motion: sans-abris nécessitant un suivi sanitaire
et/ou un encadrement psychiatrique

La Ville de Genève est déjà très fortement impliquée aujourd'hui dans l'aide aux personnes sans abri. Cet engagement se traduit par la mise à disposition de près de 15 millions de francs dans le budget 2021. Nous savons qu'il y a le volet social, le volet hébergement, mais il y a aussi le volet sanitaire.

La LAPSA, qui a été évoquée à plusieurs reprises, précise les attributions des différentes collectivités, d'un côté le Canton, de l'autre, les communes. Le fait que le Canton est responsable du système de santé et globalement de la santé, ce n'est pas une nouvelle. Je rassure d'ailleurs M^{me} Rouillet – vous transmettez, Monsieur le président –, ce n'est pas une nouvelle attribution cantonale que nous demandons à faire appliquer ici, quelques mois seulement après l'adoption de cette loi par le Grand Conseil; c'est le rappel d'une précision qui est déjà apportée par la loi. Ce projet de motion a un caractère essentiellement déclaratoire, mais je pense qu'il est quand même intéressant que nous rappelions sa responsabilité au Canton.

Nous savons que la loi prévoit que le Canton est responsable aussi pour les CAMSCO. Il est donc aussi responsable de la prévention, et la prévention dans le domaine de la santé est aussi un premier pas pour la réinsertion des personnes qui se trouvent en situation de sans-abrisme.

Permettez-moi enfin de vous rappeler – Madame Studer l'a dit – qu'il y a une population importante de sans-abris qui se trouvent en situation d'addiction. Ces populations-là sont particulièrement vulnérables au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et au sida. Aujourd'hui, c'est le 1^{er} décembre; c'est la Journée mondiale de lutte contre le VIH et le sida, et je pense que nous avons une responsabilité tout comme le Canton à ce niveau-là. Nous avons dès lors le droit et l'obligation de rappeler aux autorités cantonales qu'elles ont à prendre leurs responsabilités. Je vous remercie de réserver un accueil favorable à cette motion. (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Anne Carron (PDC). La santé psychique et physique des personnes sans abri a bien été évoquée lors des nombreux travaux de commission sur la problématique du sans-abrisme, sans que nous soyons cependant entrés aussi profondément dans les détails. La lecture du texte de M^{me} Mangeat présente très clairement l'étendue du problème – je l'en remercie. Ce sont des problèmes que la Ville de Genève ne peut évidemment pas supporter toute seule. (*Brouhaha.*)

Cela a été dit, la Ville de Genève porte sur ses épaules une large part de la prise en charge des sans-abris. Ce sont près de 20 millions de francs que nous

avons votés au fur et à mesure de l'augmentation des besoins. Le Parti démocrate-chrétien l'a fait bien sûr par solidarité pour les plus démunis, estimant que personne au XXI^e siècle ne doit plus dormir dans la rue. (*Brouhaha.*) Ce credo est toujours le nôtre, mais nous avons toujours aussi affirmé que la Ville de Genève ne devait pas porter seule le poids financier de cette prise en charge, appelant le Canton et les communes à assumer leur part. La situation a évolué et aussi bien le Canton que les communes apportent actuellement leur contribution, et nous les en remercions: le domaine de la santé pour le Canton et un million de la part des communes.

Manifestement, au vu de ce texte, il y a encore du chemin à faire pour que la prise en charge des personnes nécessitant un suivi sanitaire se fasse conformément à la LAPSA. En renvoyant ce texte au Conseil administratif, nous appuyons la demande de la Ville de Genève adressée au Canton de prendre en charge entièrement le suivi sanitaire de toutes ces personnes, qu'elles se trouvent dans un hébergement sur le territoire de la ville de Genève ou dans la rue. (*Brouhaha.*) Nous pensons aussi que la discussion, et c'est important, doit se poursuivre avec les communes en vue d'une participation financière au dispositif plus importante de leur part. Ce sans-abrisme, cela a aussi été dit, concerne essentiellement la ville de Genève puisqu'il est quasi inexistant dans les autres communes du canton. Nous en sommes bien conscients. Tout en étant reconnaissants du million qu'elles apportent déjà, nous en appelons néanmoins à la solidarité accrue des communes sur cette question.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois a également signé cette motion qui est frappée du coin du bon sens puisqu'il ne faut finalement pas lui donner plus de vertu qu'elle n'en a. Moi, j'entends depuis un bon moment... la générosité sociale, il faut s'occuper de ces gens... On le fait déjà et ce n'est pas ce que demande la motion. Cette motion demande simplement de rappeler ce qu'il y a dans la LAPSA et ce que sont respectivement les compétences des communes et du Canton. Ça ne sert à rien de s'étendre sur la générosité d'untel ou d'untel pour se faire bien voir et montrer comment chacun et chacune est formidable et généreux.

Les compétences des communes, c'est d'assurer l'hébergement et un appui social ponctuel, et celles du Canton, c'est les soins infirmiers, l'hébergement collectif d'urgence, les CAMSCO. C'est parfaitement clair, ce sont les articles 3 et 4 de cette loi. Cette motion n'a pas d'autre prétention que de le rappeler. Elle ne parle pas du fait que, mon Dieu, la Ville de Genève met 20 millions... Ce n'est d'ailleurs pas 20 millions, c'est sauf erreur 14 millions. C'était 20 millions en 2020 avec l'ouverture du centre des Vernets et c'est heureusement revenu à un montant plus raisonnable. Mais ce n'est pas de ça qu'on parle.

Le Canton a voulu définir les compétences des communes et les siennes propres, à juste titre à mon avis. Je regrette – et je l’ai dit aussi au Grand Conseil – qu’on n’en ait pas profité pour faire une clé de répartition de la prise en charge financière pour l’hébergement. Mais bon, l’ACG s’y est fortement opposée. Elle était absolument contre le fait que cela figure dans la loi. On en voit d’ailleurs les conséquences, c’est le misérable million que la Ville de Genève reçoit alors qu’elle paie elle-même 14 millions.

Cela étant, oui, il faut bien sûr rappeler au Canton les compétences que lui donne la loi, qu’il les acte et qu’il passe à l’action, ce qu’il fait certainement mais peut-être pas suffisamment. C’est la raison pour laquelle – et pour rien d’autre – nous avons signé cette motion que nous voterons.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical dans sa majorité accueille cette motion avec plus que bienveillance, et il l’a même signée. Le Parti libéral-radical demandait en effet déjà en 2018 à M^{me} Esther Alder, alors conseillère administrative en charge de ce département, de faire en sorte que ce ne soit pas la Ville de Genève qui paie l’intégralité de l’accueil des sans-abris, les soins et tout ce qui va avec, puisque c’est la Ville de Genève qui a payé tout ça jusqu’à présent. Nous avons commencé par les abris souterrains et nous avons le foyer de Frank-Thomas (*ndlr: le Centre d’hébergement d’urgence de Frank-Thomas*) où nous accueillons des personnes qui sont souvent de grands précaires.

Le Canton nous a laissé faire à peu près tout sans payer. Certes, la LAPSA a été votée, cette motion rappelle au Canton quelle est sa tâche – c’est son but premier. La ville de Genève est évidemment le centre du canton. Nous avons deux gares, nous avons une gare routière... Des personnes sans abri qui bien sûr ont peu de moyens arrivent chez nous et y restent. On ne doit pas les laisser dans les rues, on ne doit pas les laisser sans soins non plus. Ce sont des êtres humains à qui il est souvent arrivé de terribles malheurs – cela peut arriver à n’importe lequel d’entre nous. Ce n’est pas normal de les laisser comme ça, mais ce n’est pas normal non plus que la Ville de Genève supporte absolument tous ces frais.

Les commissaires libéraux-radicaux à la cohésion sociale et à la jeunesse et leurs collègues ont appuyé le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour que ce dernier la transmette au Conseil d’Etat, car ce n’est pas à nous de tout supporter. La loi sur la répartition des tâches était très claire aussi à la base. Chacun avait des compétences, des moyens. Là pour l’instant, l’Etat n’assume pas ce qu’il doit au niveau financier. Nous leur rappelons donc que nous voulons que chacun fasse ce qui est son devoir, que chacun paie sa facture. Comme ça, tout le monde se portera mieux.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Chers collègues, c'est vrai que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse traite depuis de nombreuses années et régulièrement le thème du sans-abrisme. Nous nous sommes aperçus, hélas, car il faut bien regarder la réalité en face, que c'est un thème extrêmement important et très lourd pour la Ville de Genève. Cette motion est, comme dirait une de nos collègues, à la fois importante et complexe.

Importante, car cette réalité pèse beaucoup, et elle pèse encore plus sur les personnes qui en souffrent. Elle est également complexe car elle ne peut pas concerner qu'une seule instance, c'est-à-dire en l'occurrence seulement la commune Ville de Genève. Le Canton doit bien évidemment être associé à cette problématique ainsi que l'ACG. On a compris la réticence de la plupart des communes, pas de toutes, certainement pas. Je pense que le travail ne fait que commencer même si ce problème existe depuis longtemps. De ce point de vue, la motion qui nous est soumise ce soir met le doigt sur quelque chose qui est juste.

C'est une bonne motion et c'est le bon moment. Nous sommes à la veille de l'hiver. C'est maintenant et pas à un autre moment que nous devons alerter de toute urgence les instances du Canton, lesquelles ont fort heureusement accepté il y a quelques semaines de voter à l'unanimité une loi qui répartit les charges. C'est un début, Mesdames et Messieurs. C'est la première fois qu'une loi semblable est enfin acceptée au niveau cantonal en prévoyant que chacun prenne sa part de responsabilités, et ça ne peut pas se passer du jour au lendemain. Toujours est-il que la misère concerne tout le monde et que l'hiver est là.

Nous avons auditionné plusieurs fois M^{me} Kitsos sur des objets différents – une fois sur un objet déposé par l'Alliance de gauche, ce soir par le Parti socialiste et d'autres partis – mais qui tous alertaient sur cette réalité insoutenable. Nous avons déjà du mal à sortir, nous, privilégiés que nous sommes, d'ici à chez nous sans nous couvrir, on ne peut pas accepter en effet, par le temps qu'il fait, de croiser sur notre route des gens qui ne peuvent pas rentrer et se mettre à l'abri ou se nourrir, encore moins ne pas être suivis sur le plan sanitaire.

Cet angle est un juste angle sur lequel nous devons responsabiliser le Canton. D'ailleurs, il l'accepte. Mais nous devons être très vigilants pour qu'il prenne vraiment ses responsabilités jusqu'au bout. Nous, les commissaires à la cohésion sociale et à la jeunesse, avons beaucoup apprécié que la motion se réfère à la version de la santé de l'OMS, c'est-à-dire que l'être soit considéré dans sa totalité, également dans son psychisme, et je dirais même à titre personnel, au niveau spirituel.

Nous devons accompagner ces personnes de manière humaine, compétente et professionnelle et, sur ce volet-là, nous nous réjouissons de pouvoir donner un signal aussi fort que possible à travers cette motion afin que cet accompagnement-là puisse se faire maintenant, pas demain ou après-demain. Nous aurions

voulu que ce soit déjà le cas; nous voulons que ces personnes-là puissent bénéficier tout de suite de l'accompagnement digne dont chaque être humain a besoin.

M^{me} Frédérique Perler, maire. En effet la problématique soulevée par cette motion est d'une très grande importance, beaucoup d'entre vous l'ont souligné. J'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes vos interventions et je dois dire que cette conscience que vous avez dans ce Conseil municipal, de l'humanité que vous témoignez dans une unanimité me touche beaucoup. Je tiens à vous en remercier au nom du Conseil administratif.

Je rappellerai essentiellement le contexte dans lequel nous nous trouvons actuellement, ça a été dit. Le Grand Conseil a voté la LAPSA qui prévoit à son article 4 que «le Canton est exclusivement compétent pour les prestations de suivi sanitaire, notamment les soins infirmiers dans les hébergements collectifs d'urgence, les consultations ambulatoires mobiles de soins communautaires». Cette motion réaffirme la nécessité de voir le Canton enfin s'engager en suffisance pour apporter de réelles solutions sanitaires aux personnes sans abri qui souffrent dans leur condition humaine mais aussi de par leurs conditions de suivi sanitaire.

Comme vous le savez, la Ville de Genève, en plus de porter les dispositifs d'urgence presque à elle seule, finance avec les HUG les salaires de deux infirmières qui déploient leurs activités au foyer Frank-Thomas. J'observe à cet égard que la LAPSA est claire. Ce n'est pas aux communes de financer ces postes. Le département de M^{me} Kitsos, celui de la cohésion sociale et de la solidarité, a donc écrit aux HUG et a eu des échanges afin que la prise en charge de ces deux salaires soit totalement assumée par l'hôpital.

Il convient ainsi de souligner que l'action des deux structures que sont l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) et la CAMSCO, qui travaillent sur le plan médical notamment avec des personnes sans abri et qui sont rattachées, la première à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la seconde aux HUG, est un pivot essentiel dans la problématique des personnes en situation de grande précarité. Leur travail est extrêmement précieux et de très grande qualité. Mais il faut bien le dire, ce n'est pas suffisant. Le Canton doit développer son encadrement sur l'ensemble du dispositif, y compris celui des associations qui agissent en faveur des personnes sans abri.

J'en viens à mes réponses aux invites de la motion élaborée par les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. La première invite demande «un rapport du Canton sur la situation sanitaire, psychique et psychiatrique des personnes sans abri à Genève». Cela a été relevé à plusieurs reprises, il y a un certain nombre de rapports, et je considère qu'aujourd'hui il s'agit d'agir. Mais si vous souhaitez maintenir cette invite de demande de rapport, nous la

transmettrons très volontiers au Canton. Vous avez raison, cet élément est primordial pour développer une action concertée, efficace et efficiente sur le terrain.

La seconde invite demande «de prendre langue avec le Canton afin qu’il mette en place un ou des centres d’hébergement d’urgence spécifiques médicalisé» S’agissant de la prise en charge des questions relatives à la santé par le Canton, ma collègue Christina Kitsos a écrit à M. Mauro Poggia, fin octobre, afin de prévoir un échange sur cette question. A ce jour, elle n’a pas encore reçu de réponse. Espérons que cette dernière ne va pas tarder.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous avez également un rôle très important à jouer, notamment celles et ceux qui sont également élu-e-s au Grand Conseil, les députés, pour que la prise en charge médicale des personnes soit étendue dans l’ensemble du dispositif et pas uniquement celui de la Ville de Genève. Concernant la prise en charge du salaire des infirmières au sein des dispositifs, comme indiqué précédemment, les discussions sont en cours.

S’agissant de l’invite qui demande de «poursuivre les discussions de manière proactive et urgente avec l’ACG afin qu’une clé de répartition financière soit mise en place», eh bien, ma collègue Christina Kitsos a déjà eu des discussions avec l’ACG pour demander notamment que le professeur Bonvin puisse présenter son étude sur le sans-abrisme à Genève. Cette présentation s’avère essentielle car il convient de délimiter très clairement le périmètre d’action qui est inclus dans la LAPSA. Une personne mal logée n’est pas une personne sans abri, et cette définition, vous l’aurez certainement compris, aura un impact sur les actions futures que doivent mener les communes en matière d’hébergement d’urgence.

En plus de cette présentation, des discussions sur la clé de répartition intercommunale seront menées dans le courant du premier semestre prochain dans l’objectif que les communes puissent inclure une ligne dédiée à l’hébergement d’urgence dans leurs budgets respectifs dès 2023. Vous le voyez, vous l’avez également relevé, la Ville de Genève se montre extrêmement proactive car c’est elle qui a contacté l’ACG. M^{me} Kitsos a déjà rencontré le bureau de cette instance afin d’établir un calendrier sur les actions à mener. Si je ne doute pas que les communes sauront se montrer attentives autant, je l’espère, que vous l’avez été durant vos travaux de commission et vos déclarations de ce soir, il n’en demeure pas moins que, sur cette thématique, l’engagement des communes doit être suffisant afin de permettre aux plus de 200 personnes qui dorment aujourd’hui dans la rue de trouver une solution adaptée à leur situation.

En conclusion, le Conseil administratif soutient naturellement cette motion qui permet d’affirmer haut et fort que le Conseil municipal de notre ville souhaite et demande un véritable engagement de l’ensemble des communes mais également du Canton sur les questions de santé. Derrière tous les montants inscrits dans les différents budgets, derrière le nombre de places, il y a en effet des enfants, des

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021 (soir)
Motion: sans-abris nécessitant un suivi sanitaire
et/ou un encadrement psychiatrique

femmes, des hommes, des familles qui cherchent à survivre dans un monde qui ne permet malheureusement pas à toutes et tous de vivre dignement. Comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, il s'agit d'une question de dignité humaine. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (60 oui). (*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de demander un rapport du Canton sur la situation sanitaire, psychique et psychiatrique des personnes sans abri à Genève, majeures et mineures, qu'elles soient usagères des dispositifs d'urgence de la Ville de Genève ou des dispositifs associatifs ou qu'elles n'aient aucune solution d'hébergement et dorment par conséquent dehors, notamment dans les lieux suivants: gares, aéroport, tentes, allées d'immeuble, voitures, ponts, rues;
- de prendre langue avec le Canton afin qu'il mette en place un ou des centres d'hébergement d'urgence spécifiques médicalisés et/ou adaptés pour des publics sans abri nécessitant un suivi sanitaire et/ou un encadrement psychiatrique avec ou sans consultation médicale, à savoir les personnes sous dépendance, addiction, détresse psychique et psychiatrique, en situation de handicap et les publics nécessitant un suivi médicamenteux, un nursing et un suivi sanitaire situationnel (femmes enceintes, accident, suivi des plaies et escarres);
- que, en attendant, le suivi sanitaire des personnes dans les foyers de la Ville et dispositifs associatifs soit entièrement assuré par le Canton, y compris les salaires du corps médical présent au sein de l'ensemble des dispositifs;
- que les personnes nécessitant un suivi sanitaire assuré par la Ville soient entièrement prises en charge financièrement par le Canton, y compris dans les structures de la Ville et les dispositifs associatifs;
- de transmettre cette motion à l'Association des communes genevoises (ACG) afin que des solutions immédiates soient trouvées dans les communes pour que toutes les personnes sans abri soient prises en charge cet hiver, permettant ainsi d'éviter que leur santé se dégrade (mise à disposition de locaux communaux, financement de chambres d'hôtel, autres solutions d'urgence: hangars, granges, abris);

- de poursuivre les discussions de manière proactive et urgente avec l'ACG afin qu'une clé de répartition financière soit mise en place pour que les problématiques de Genève ville-centre soient équitablement réparties au sein des communes genevoises.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous avons terminé la série des objets dont vous aviez accepté l'urgence. Nous reprenons notre ordre du jour au point 29.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 20 juin 2018 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Patricia Richard, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Hélène Ecuyer: «Gare de Cornavin: pour une piétonisation intégrant les conséquences d'une dérivation du trafic individuel motorisé» (M-1366 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

La motion M-1366 a été renvoyée par le Conseil municipal le 17 avril 2019 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La commission l'a traitée sous la présidence de M. Eric Bertinat lors des séances des 3 et 17 septembre, 29 octobre et 5 novembre 2019. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la qualité des notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le pôle de Cornavin constitue l'interface de transport collectif majeure du canton;
- la nécessité d'adapter les infrastructures ferroviaires pour accroître la capacité de la gare de Cornavin;
- l'ajout de deux nouvelles voies ferrées à l'horizon 2031;

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 6606.

Motion: adaptation de l'espace public environnant Cornavin

- l'augmentation attendue du nombre de voyageurs transitant par Cornavin;
- que 100 000 voyageurs par jour sont attendus en 2031 à Cornavin, soit le double d'aujourd'hui;
- que cette croissance du nombre de passagers implique l'adaptation de l'espace public environnant Cornavin;
- la vétusté et le manque d'attrait des itinéraires piétonniers aux alentours de la gare;
- la volonté, conformément au plan directeur cantonal, d'optimiser les espaces publics autour de la gare et l'accessibilité aux piétons;
- que le projet lauréat du mandat d'études parallèles pour l'espace public autour de la future gare souterraine de Cornavin prévoit que le trafic motorisé individuel ne pourra plus transiter par les axes routiers nord et sud qui longent la gare;
- le report des flux motorisés sur d'autres axes routiers de la commune, notamment sur les quais;
- l'absence d'études relatives aux conséquences de ce report du trafic motorisé;
- les conséquences sur les habitants et sur l'activité économique de la dérivation des flux de circulation empruntant actuellement la place de Cornavin et la place de Montbrillant;
- les risques d'une détérioration de l'accessibilité de la rade aux touristes;
- la situation délicate du commerce de détail en Suisse et à Genève;
- les risques d'un transfèrement de clientèle de certains commerces vers la périphérie ou la France voisine;
- la nécessité d'anticiper et d'évaluer les conséquences sur le territoire communal de la fermeture à la circulation individuelle d'axes de circulation longeant la gare de Cornavin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un rapport quant aux conséquences de la fermeture des axes routiers nord et sud longeant la gare de Cornavin, notamment sur la question du report des flux de circulation sur d'autres axes communaux et leurs effets sur la population, l'activité économique et le tourisme.

Séance du 3 septembre 2019

Le président propose l'audition de M. Pagani sur cette motion. Une commissaire remarque que les motionnaires doivent d'abord venir présenter leur motion. Le président acquiesce, mais il remarque que la plupart sont membres de la commission.

Séance du 17 septembre 2019

Audition de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme (URB)

M. de Rivaz prend la parole et rappelle qu'en raison de l'augmentation du nombre de passagers fréquentant la gare, l'objectif est de clarifier les flux. Il a déjà fait une présentation sur ce sujet dans le cadre de la motion M-832. Il évoque alors les deux motions et rappelle la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui vise à créer une moyenne ceinture reliée à des pénétrantes multimodales et permettant de rejoindre les centres urbains. Cette loi doit être mise en œuvre en plusieurs étapes, avec les Pâquis dans un premier temps. Des actions sur le transit vont donc être opérées à Cornavin et aux Charmilles avec un aménagement à l'avenue Wendt et un retour sur la rue Voltaire. La place de Cornavin sera fermée dans un premier temps du côté de la rue de Lausanne, puis de l'autre par la suite. L'accessibilité à la gare sera modifiée mais pas complètement supprimée. James-Fazy sera dédié au trafic individuel alors que les Terreaux-du-Temple seront dédiés au tram. La totalité des accès au parking sera maintenue du côté de la rue des Alpes, qui sera alors placée en double sens. La totalité des véhicules de livraison auront accès à la place. La LMCE conduit à une diminution du trafic individuel au centre-ville, et les taxis et les véhicules de livraison auront accès plus facilement à la gare. Des places leur seront réservées dans le parking de Cornavin. Les commerces de la place auront également un bénéfice très net, avec le développement de terrasses.

M. de Rivaz en vient à la motion M-1366 et déclare que les circuits de tram seront réorganisés, permettant à l'église Notre-Dame de gagner un peu d'espace. Les couloirs de bus seront également réorganisés, avec une simplification des arrêts des Transports publics genevois (TPG), concentrés sur la place de Cornavin. Les vélos doivent pouvoir accéder et traverser le site de Cornavin, raison pour laquelle une vélostation est prévue, au niveau -1 du parking. L'un des objectifs est de redonner de la qualité aux passages sous les voies de chemin de fer. Les piétons seront décalés dans le passage des Alpes afin de donner plus d'espace aux vélos. Quant au passage de Montbrillant, il sera essentiellement dédié aux trams. Des aménagements spécifiques pour les vélos seront prévus dans le passage de la Servette. L'ensemble de la place sera accessible aux vélos. Cornavin constituera un nœud important des circulations pour les vélos, via notamment le pont de la Coulouvrenière et Chantepoulet. Les vélos passeront donc de préférence par le passage des Alpes et la Servette sans les privilégier dans le passage des Grottes. La Task Force Vélo, dans laquelle siège la Ville, a entamé un processus de concertation avec les diverses associations. La planification est aussi largement dépendante du chantier de la gare.

Questions et réponses

Le président observe que les questions sont nombreuses et se demande s'il ne faut pas renvoyer la suite de ce dossier à une séance ultérieure. Après un échange d'arguments entre commissaires, le président propose de consacrer l'ensemble d'une prochaine séance à ce sujet. M. de Rivaz en prend note et déclare qu'il se rendra disponible.

Une commissaire rappelle que dans l'étude des projets de délibération sur les vélos, il avait été question de l'audition de la Task Force, et elle remarque que la commission était alors intéressée de l'entendre. M. de Rivaz remarque qu'il pourrait être intéressant d'inviter M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Un commissaire regrette qu'il ne soit pas question des piétons dans cette motion. M. de Rivaz répond qu'aménager le pôle de Cornavin doit permettre aux piétons de se déplacer plus facilement. Il observe que les espaces dédiés aux piétons vont doubler.

Séance du 29 octobre 2019

Audition de M. Thierry Messager, directeur à l'Office cantonal des transports (OCT), de M^{me} Séverine Brun, ingénieure à la Direction régionale Lac-Rhône (OCT), et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme

M. Messager prend la parole et déclare que ce projet est travaillé en étroite collaboration entre la Ville de Genève et le Canton. Dans les années soixante existait une rotonde devant la gare avec très peu de circulation. Cet espace a ensuite évolué au profit des voitures dans les années 1970-1980 avant que le tram ne reprenne de l'importance. L'espace autour de la gare est donc en perpétuelle évolution et le projet actuel est une étape supplémentaire de l'adaptation du domaine public vis-à-vis des besoins.

M^{me} Brun remarque que l'espace public actuel est complètement saturé de voitures, de taxis, de vélos et de véhicules de livraison et il est nécessaire de libérer de la place. Des comptages ont été réalisés en début d'année, entre 16 et 19 h. Il est question de 45 000 usagers des TPG et 6500 usagers en voitures dans un lieu de transbordement très important. Il est encore question de 50 000 flux piétons entre 16 et 19 h. La gare a été rénovée en 2014 et elle est suffisamment attrayante pour que des piétons y passent sans utiliser pour autant les trains. L'enjeu est donc de redonner de l'espace aux usagers. Demain, l'interface verra quelque 100 000 piétons. En outre il n'y a pas d'accident pour le moment, malgré l'impression de chaos, mais ce qui fonctionne pour le moment ne sera plus possible à l'avenir. Elle explique ensuite que le mandat d'études parallèles a visé une simplification et une unification des espaces publics, en fermant la place de

Motion: adaptation de l'espace public environnant Cornavin

Cornavin et la place de Montbrillant ainsi qu'en réorganisant le parking. Les automobilistes qui transitent entre la rive gauche et la rive droite via Cornavin pourront à l'avenir passer par la moyenne ceinture qui apaisera le pôle de Cornavin et garantira l'accessibilité entre les deux rives. La pression du trafic de transit sera dès lors supprimée et facilitera l'accès au pôle de tous les modes de transport. Il sera possible d'accéder au parking Cornavin par la rue des Alpes et la rue du Grand-Pré. Dans une première étape, entre 2019 et 2021, la trémie de sortie en direction du centre-ville sera fermée, et la rue des Alpes mise en double sens partiel. Dans une deuxième étape entre 2021 et 2023, la place de Cornavin sera ensuite complètement fermée. Des comptages ont été réalisés afin d'avoir les chiffres les plus justes possible dans le but de pouvoir construire l'espace public. Les flux sur la rue de Lausanne ont ainsi été comptabilisés, et il est question en l'occurrence de 50% de trafic de transit. Il est donc légitime de reporter ce trafic sur la moyenne ceinture. Pour la rue de Montbrillant, 45% du trafic est en transit. Cette analyse des flux a permis de travailler sur les coupures et les reports qui allaient être générés. Une partie des flux sera reportée sur les quais et la moyenne ceinture; l'hypothèse est évidemment pessimiste puisque aucun report modal n'a été pris en compte, en particulier avec la mise en service du Léman Express.

Elle rappelle alors que la loi porte sur l'ensemble de la moyenne ceinture. Si les itinéraires pour accéder au parking sont un peu rallongés, ils seront par ailleurs fluidifiés. La ligne 15 sera simplifiée autour de la basilique avec son déplacement au sud de l'édifice, la rue des Terreaux-du-Temple sera en double sens pour les trams et la mobilité douce. Cette modification permettra d'optimiser la vitesse commerciale. Les lignes seront en outre plus facilement évolutives en fonction du développement de l'agglomération. L'objectif est de parvenir à finaliser ces projets avant le commencement des travaux de la gare de Cornavin.

Questions et réponses

Un commissaire remarque que la place de Cornavin est un point de rencontre mais également un lieu de transit dans les explications qui viennent d'être données, et il comprend mal le concept. M^{me} Brun répond que les gares de demain proposent les deux aspects. Les gares génèrent des lieux de vie. M. Messenger ajoute que c'est le premier pôle d'échange du canton. Le commissaire demande s'il y a des bouchons sur la rue de Cornavin. M. Messenger répond par la négative. En revanche, des colonnes de taxis remontent jusqu'à la rue des Alpes. Une station de taxis sera réalisée au niveau -1 du parking. Le commissaire remarque qu'il serait possible de placer les taxis à Montbrillant. M. Messenger répond que cette option n'est pas possible en raison des futures émergences de la gare souterraine. Le commissaire remarque qu'emprunter le pont de la Coulouvrenière nécessitera de passer par la rue de Lyon. M. Messenger remarque que la mobilité dans l'agglomération doit évoluer pour se faire majoritairement en transport public et

en mobilité douce surtout aux heures de pointe. Cela facilitera la circulation du trafic résiduel individuel et celui des professionnels, qui sont impactés pour le moment économiquement par les bouchons. M^{me} Brun déclare qu'en venant de la Coulouvrenière, il sera possible de passer par James-Fazy, puis de redescendre par Chantepoulet pour se rendre à la rue des Alpes.

Une commissaire remarque que les piétons sont les plus mal lotis et elle observe que l'idée des nouvelles gares est de garder les gens le plus longtemps possible dans leur périmètre afin qu'ils fréquentent les commerces. Dès lors comment gérer les différents flux? Comment sera gérée l'arrivée du Léman Express qui risque d'amener plus de passagers encore, avec ces nouveaux projets? M^{me} Brun répond que les gens que l'on cherche à retenir à Cornavin sont ceux qui arrivent en train ou qui repartent. Ce sont les gens de la ville qui passent par la gare de Cornavin sans prendre le train qu'il faut éloigner de la gare. Le stationnement n'a plus rien à faire en surface. Le potentiel de requalification de la place est très important. La réflexion porte sur une traversée de la place cyclable en site propre afin d'éviter de recréer des zones de conflit. Le potentiel d'espace à vivre est important. M. de Rivaz mentionne que c'est une grande place qui fait 170 par 70 m. Mais compte tenu de l'intensification de la desserte des transports collectifs, l'espace est tout de même compté. Cette gare dessert toute la ville et connaît logiquement une très forte intensité. Et s'il y a des commerces, c'est en raison de la présence du train. Il faut maintenant donner de la qualité à ce pôle urbain. M. Messenger signale que les détails du chantier ferroviaire ne sont pas encore connus. Mais l'extension se fera depuis la partie nord de la gare. Les travaux démarreront en 2024; et si le schéma envisagé est alors existant, il sera plus facile de gérer les flux pendant les travaux. La commissaire demande si les places de parking vélos sont suffisantes. Elle rappelle par ailleurs que le département de M. Barazzone entendait piétonniser les Pâquis et les Eaux-Vives. Comment harmoniser tous ces projets? M^{me} Brun remarque que le potentiel de places vélos sera de 3000, entre le sud et le nord de la gare. M. de Rivaz mentionne qu'il est prévu de créer 900 places vélos dans le parking Cornavin au niveau -1.

Une commissaire remarque qu'il est question de faire passer les vélos en site propre sur la place. Pour M. Messenger, la traversée d'est en ouest est la plus problématique, mais les modalités restent à discuter. M^{me} Brun signale que le tunnel des Alpes prévoit un accès cyclable dans les deux sens.

Le président remarque que le trafic sera donc renvoyé sur le quai du Général-Guisan. M^{me} Brun acquiesce. Le trafic sera fluidifié grâce aux modifications des signalisations lumineuses, des marquages et des voies de circulation. M. de Rivaz déclare qu'il sera nécessaire d'éviter les conflits entre les cyclistes et le tram. Par conséquent, il faudra organiser ces traversées. Il y a un potentiel dans le passage des Grottes et des sites propres seront installés sur Chantepoulet et la Servette.

Motion: adaptation de l'espace public environnant Cornavin

Une commissaire demande si le parking de Cornavin va passer en gestion publique, ce qui pourrait impliquer une gratuité des places pour les vélos selon la politique voulue. Elle ajoute que passer par les rampes de voiture à vélo sera compliqué. M^{me} Brun répond qu'une rampe sera dédiée à la mobilité douce et la réflexion portera également sur les ascenseurs. M. Messenger signale qu'un parking public n'est pas synonyme de gratuité. Les discussions ne sont pas encore entamées au sujet du statut de ce parking. M. de Rivaz précise que la politique tarifaire sera corrélée avec le montant du loyer que la Ville fixera à ce parking et cette question est donc en partie entre les mains du Conseil municipal. La commissaire remercie pour la présentation qui démontre qu'il y a bien plus de piétons que de voitures (10 fois plus) autour de Cornavin. Elle se demande comment les autorités pensent faire pour s'assurer que les ayants droit seront les seuls utilisateurs. M^{me} Brun répond qu'il sera très compliqué de traverser les quartiers en voiture. Continuer à passer par ces rues impliquera une dépense de temps conséquente. M. Messenger rappelle que le Léman Express permettra de modifier les usages, et le trajet Versoix-Champel se fera en train. Il faut bien prendre en compte les possibilités de ce nouveau réseau ferroviaire, plus intéressant que la voiture.

Une commissaire demande si l'aménagement des quais et de la moyenne ceinture sera revu. M^{me} Brun répond que deux voies seront placées en sortie de ville. Des «tourner à gauche» seront en outre supprimés. Un système de contrôle d'accès à Albert-Thomas avec des capteurs permettra de réguler la circulation. La commissaire demande ce qu'il en sera de la végétalisation sur la place de Cornavin. M^{me} Brun répond que tout ce qui peut être planté en pleine terre l'est, autour de la basilique. M. de Rivaz indique que des arbres seront maintenus sur le côté nord de la gare. Il serait pertinent de planter de grands arbres majeurs en pleine terre. Des arbres d'alignement seront plantés dans la rue des Alpes ainsi que dans la rue de Montbrillant. Des arbres de bac seront par ailleurs installés autour de la place, vers la rue des Gares ainsi que le long de Montbrillant.

Le président évoque le trafic venant de la Servette. Comment sera-t-il reporté ou même absorbé? M^{me} Brun répond que la signalisation lumineuse sera reprogrammée. L'insertion du bus en site propre entre Vernier et Genève est attendue et permettra de faire du report modal. Le président demande comment les gens feront pour aller en direction de Lausanne depuis Chantepoulet. M^{me} Brun répond qu'il sera nécessaire de passer par Ami-Lévrier puis Adhémar-Fabri comme actuellement; 25% des charges passent actuellement par les Pâquis pour se rendre sur Chantepoulet. Le président demande ce qu'il en sera pour les personnes venant de Meyrin. M. Messenger répond qu'il leur faudra prendre la moyenne ceinture. Le président déclare que les habitants de Saint-Jean devront donc remonter la rue Hoffmann. M^{me} Brun acquiesce.

Un commissaire rappelle qu'il y a des projets d'embellissement de la rade et il se demande comment articuler ces projets avec une intensification du trafic. M^{me} Brun répond qu'il est nécessaire de réguler les flux pour fluidifier le trafic. Les traversées piétonnes seront coordonnées et les traversées cyclables seront organisées différemment. Le commissaire déclare avoir été frappé par le nombre de projets de pistes cyclables sur la rive gauche par rapport à la rive droite. M. Messenger répond qu'il y a la réalisation du U lacustre ainsi que la passerelle piétonne parallèle au pont du Mont-Blanc qui sont prévues. Il ajoute que des trajets pour la mobilité douce sont également prévus sur les deux rives. M. de Rivaz rappelle également le projet du parking Clé-de-Rive sur la rive gauche qui permettra de créer des zones piétonnes. Il n'y a pas une seule ville où des zones piétonnes ont été créées sans une compensation sous la forme de parkings souterrains. Le commissaire observe qu'il n'y a aucune garantie pour l'accessibilité de la mobilité douce aux quartiers comme Châtelaine. M. Messenger signale qu'il y a actuellement une modification de la loi pour permettre d'assouplir les règles de compensation. Le référendum qui a été lancé risque de retarder de nombreux projets de mobilité douce. Le commissaire demande ce qu'il en sera des flux de piétons un peu plus loin que Cornavin et relève que la cohabitation entre les vélos et les piétons sur les trottoirs est problématique. M^{me} Brun répond qu'un site propre sera créé sur la place de Cornavin. Des réaménagements seront possibles, comme à la Servette qui accueillera des sites propres pour les vélos. Le mail entre les rues du Mont-Blanc et Chantepoulet pourra être requalifié. Des sites propres seront également créés aux Terreaux-du-Temple ainsi qu'à James-Fazy. L'évolution du trafic sera monitorée.

Une commissaire se demande si des mesures d'accompagnement sont envisagées pour la moyenne ceinture afin de diminuer le bruit. M. Messenger répond que les procédures usuelles en matière de construction seront respectées pour les projets, notamment sous l'angle de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Pour les futurs projets de construction, M^{me} Brun précise que la question du bruit prendra en compte sa source. M. Messenger observe que la carte originale de la moyenne ceinture prévoyait un système plus compliqué. Et les choix réalisés l'ont été en faveur des habitants de ces périmètres. La commissaire s'interroge sur le calendrier des opérations. M. Messenger répond que deux étapes sont prévues, la première – la petite ceinture – sera suivie en 2023 par la concrétisation de la moyenne ceinture. M. de Rivaz rappelle qu'un premier crédit d'étude a été voté en 2018 pour les études de faisabilité autour du site de Cornavin. Les crédits d'étude en vue des études d'avant-projet seront bientôt transmis à la commission. M^{me} Brun remarque qu'une demande de cofinancement pour la réalisation du projet d'espace public de Cornavin pourrait être déposée auprès de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de quatrième génération. M. de Rivaz précise que l'objectif est d'obtenir 35 à 40% de l'enveloppe de la part de la Confédération.

Un commissaire déclare que la moyenne ceinture le préoccupe. Est-ce que la vitesse sera réduite sur ces axes? Des traversées piétonnes ralentiront-elles le trafic? M. Messenger répond que la moyenne ceinture se développe sur plusieurs communes. L'idée est d'offrir de la fluidité aux véhicules et aux piétons grâce aux feux qui bénéficieront d'une onde verte selon les poches. Des giratoires seront en outre supprimés. Le Canton a mené un essai de diminution de la vitesse de 60 à 50 km/h sur l'avenue de l'Ain pour réduire les décibels et cet essai a été insatisfaisant. Mais d'autres actions vont être menées. Il n'y a pas de volonté d'abaisser la vitesse sur la moyenne ceinture pour le moment. Le commissaire demande si les caméras qui ont été utilisées pour les comptages resteront en place. M. Messenger répond que les caméras enregistrent les flux et les trajets. Mais ces opérations sont temporaires. La question des comptages permanents est compliquée; la fiabilité en est discutable, puisque des boucles sont surtout utilisées pour déclencher les feux. M^{me} Brun déclare qu'une évaluation de la situation sera certainement réalisée entre 2021 et 2022. Des capteurs enregistrant la qualité de l'air ont également été installés.

Une commissaire se demande si les vélos électriques et les trottinettes électriques relèvent de la mobilité douce. M. Messenger répond que les vélos électriques augmentent considérablement la possibilité de faire des trajets plus longs. Il s'agit de mobilité assistée. La commissaire remarque que la mobilité douce n'est pas polluante. Pourquoi une voiture électrique n'est-elle pas considérée comme relevant de la mobilité douce? M. Messenger répond qu'une voiture, électrique ou pas, prend énormément de place sur l'espace public. Le nombre de passagers par voiture est de 1,2 aux heures de pointe. Cela étant, il rappelle que la politique de la mobilité n'est pas d'opposer les moyens de transport, mais bien d'utiliser le bon transport au bon moment. L'espace public est rare dans une agglomération en croissance. Par ailleurs, la mobilité douce est économiquement très favorable pour la collectivité publique alors que le transport public est subventionné à hauteur de 50%. Quant à la mobilité individuelle, elle nécessite un entretien considérable des chaussées financé par les collectivités publiques. La commissaire rappelle que les taxes prélevées sur l'essence sont dédiées pour moitié seulement à l'entretien des routes, l'autre moitié étant utilisée pour la mobilité générale. Les arguments économiques avancés ne résistent pas à ces aspects. Elle signale alors ne plus pouvoir prendre la ligne 1, depuis Champel, qui a été supprimée, pour se rendre à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et elle se demande comment faire. M. Messenger répond qu'il sera bientôt possible de prendre le train Léman Express qui est direct entre la halte de Champel et la halte de Sécheron.

Un commissaire se félicite de constater que la réflexion sur l'ensemble de la ville est globale. Il se demande ensuite ce qu'il en est du quai Wilson. M. Messenger répond que le gabarit ne permettra pas de créer deux voies à ce niveau. Le commissaire s'interroge à propos du quai Gustave-Ador. M. Messenger dit ne pas disposer

d'informations sur ce sujet. Deux voies en sortie de ville permettront d'améliorer la fluidité. Le commissaire demande s'il n'y aura pas des épingles pour les vélos à l'extérieur de Cornavin. M^{me} Brun remarque qu'il y en aura quelques-unes pour les gens qui restent pour de courtes durées. Par ailleurs, un vrai travail est à mener sur le mobilier urbain pour éviter de pouvoir y accrocher des vélos.

Le président demande où trouver un plan détaillé de la moyenne ceinture avec les lieux où sont décomptées les voitures. Il remarque que ces informations n'ont pas été données pour le projet du parking Clé-de-Rive. M. Messenger répond que certains principes sont validés alors que d'autres sont encore en cours d'étude. Par exemple, la zone de Louis-Casaï nécessite encore des réflexions. Sur les quais, le projet fait l'objet d'une autorisation de construire; et il croit même qu'une proposition est pendante pour le financement de ce projet. Il devrait être possible de compléter la présentation avec les images complètes pour donner suite à la demande de M. Bertinat. Le président remercie alors M. Messenger, M^{me} Brun et M. de Rivaz qui se retirent.

Séance du 5 novembre 2019

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois prend la parole et déclare qu'il a été dit qu'il n'y avait pas de bouchon sur la rue de Cornavin. Or, la planification prévoit de détourner la circulation sur des rues qui sont déjà complètement bouchées. En outre, la Servette est un quartier où il y a des habitants et des écoles. Il doute qu'il soit très judicieux d'y déplacer une artère à haute affluence automobile. La place de Cornavin est suffisamment grande et il devrait exister des solutions pour améliorer la situation. Son groupe refusera la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que les explications étaient intéressantes à l'égard de la motion M-1366 et il remarque que son groupe soutiendra cet objet.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que son groupe soutiendra la motion M-1366.

Un commissaire Verte déclare que son groupe estime que la motion M-1366 semble caduque à la suite des auditions qui ont été menées. Il refusera donc cet objet mais il soutiendra la motion M-1376, «Traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin». Il est important de démarrer les aménagements dès que possible.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que pour son groupe à la lumière des présentations qui ont été proposées au sujet de la motion M-1366, des solutions existent. Par conséquent, son groupe refusera cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que pour la motion M-1366, des études et des rapports ont déjà été réalisés et le bouleversement de la réorganisation planifiée pour le périmètre de la gare nécessitera des rapports réguliers. Elle ne voit dès lors pas d'utilité à soutenir cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe soutiendra la motion M-1366 puisque aucune donnée chiffrée n'a été communiquée sur les flux routiers. Il ajoute que l'on part de l'idée que le nombre de voitures va diminuer. C'est douteux à ses yeux. Il souhaiterait connaître les estimations chiffrées des reports de trafic.

Le président soumet la motion M-1366, sans amendement, au vote.

Par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 PDC, 2 MCG), la motion est refusée.

Le président. Le président de la commission, M. Eric Bertinat, ne prend pas la parole... Le rapporteur ne siège plus dans cette assemblée... Je donne la parole aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal qui la demandent. Je commence par M. Pierre-Yves Bosshard.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, cette motion paraît datée, voire obsolète. Elle a été déposée durant le premier semestre 2018 et, lors de son examen en commission, il est apparu en effet, après audition des services municipaux et cantonaux compétents, qu'elle était caduque aux yeux d'une majorité des commissaires de l'époque, raison pour laquelle la commission a proposé de la rejeter.

Notre groupe partage entièrement cette analyse, d'autant que, depuis lors, notre Conseil a approuvé le plan directeur de quartier (PDQ) Pôle Cornavin, le 25 novembre 2020, par 61 oui contre 5 non seulement. Ce plan est en force, il a été approuvé par le Conseil d'Etat le 19 mai 2021. Nous aurons à l'avenir à nous pencher sur le détail de cet aménagement, notamment lorsque les plans localisés de quartier (PLQ) qui appliqueront ce plan directeur nous seront soumis. Aujourd'hui cette motion paraît complètement dépassée, et nous vous invitons à la rejeter.

M. Eric Bertinat (UDC). Je suis très surpris d'apprendre que cette motion est dépassée et obsolète! Elle l'est évidemment pour le Parti socialiste et cela ne m'étonne pas, car nous posons pour notre part la problématique de la gare de Cornavin et de sa piétonnisation et nous nous inquiétons des conséquences d'une

dérivation du trafic individuel motorisé (TIM). Sur ces questions-là, nous espérons et souhaitons un rapport précis du flux et du reflux que va opérer la fermeture de la place de Cornavin.

Nous n'avons pas eu beaucoup de réponses, je suis bien obligé de vous le dire. Les réponses dont on peut se satisfaire ne sont pas légion. Au contraire, M. Messenger, qui était auditionné par notre commission... je ne me rappelle pas exactement quelle fonction il occupait... M. Thierry Messenger, directeur de l'Office cantonal des transports, avait conclu son intervention en nous disant «qu'il devrait être possible de compléter la présentation avec les images complètes pour donner suite à la demande de M. Bertinat». Eh bien, je n'ai encore rien reçu à ce jour, et même si cette motion date de 2018, elle garde toute sa saveur, si j'ose dire, parce qu'elle pose un problème réel.

En fermant l'accès à la rue qui passe devant la sortie de la gare de Cornavin, le trafic qui allait normalement rue de Lausanne est rejeté sur le quai du Général-Guisan, et on nous explique que ce trafic va être dirigé vers les mêmes routes qu'actuellement. Ça veut simplement dire qu'on va gonfler un trafic qui existe déjà et qui est tout sauf facile pour celles et ceux qui utiliseront ces axes. Nous n'avons pas reçu de réponses.

Cette motion n'est pas dépassée. A mon avis, elle n'a pas grand-chose à faire avec les PLQ ainsi que ça a été dit. Il y a un plan de mobilité qui prévoit entre autres qu'une route contourne toute la commune. On sait que les autorités – M^{me} Perler en tête – ne sont pas du tout satisfaites de ce plan. Ce plan-là, nous ne l'avons toujours pas eu sous les yeux et nous ne connaissons pas, de manière comptable, le flux du trafic qui sera ainsi dévié.

Je suis désolé mais cette motion est parfaitement d'actualité. Je sens qu'elle va de nouveau faire grincer des dents la gauche et les Verts puisqu'on parle de trafic motorisé. Je sais très bien que vous voulez faire comme si elle n'existait pas, comme si la seule réalité voulue était que le nombre de voitures diminue. Or, la population augmente et vient généralement s'établir avec une voiture. Il y a là une dissonance dans le discours que l'Union démocratique du centre dénonce depuis des années. Nous aurions bien aimé des explications chiffrées. Nous ne les avons toujours pas reçues. Cette motion, contrairement à ce qui a été dit, n'est ni dépassée ni obsolète.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour nous, cette motion déposée en 2018 pose une question réelle. Avec le chantier de transformation de la gare qui est prévu pour les voies souterraines, il y aura une augmentation des capacités de transport et du nombre d'usagères et d'usagers. D'où la nécessité d'organiser les différents modes de mobilités autour de la gare.

Nous avons auditionné la Ville de Genève et le Canton qui avaient bien montré que les deux entités collaboraient. Elles disaient toutes les deux que la gare était bien le premier pôle d'échange du canton, que l'espace public était actuellement surchargé du fait de la cohabitation des différents types de mobilités et c'est pourquoi elles proposaient une autre organisation.

Or, depuis le traitement de la motion en commission, cette autre organisation a été décidée. Avant le démarrage des travaux, nous avons voté en mai 2020 une première proposition d'aménagement qui concernait le devant de la gare dans le cadre de la PR-1383 et, effectivement, le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin a été accepté après, en novembre 2020.

Les bases sont faites en vue d'une organisation qui sépare les différents flux de mobilités, avec un espace bien plus grand qu'aujourd'hui pour les piétons. Nous nous sommes également battus en commission pour que des pistes cyclables soient prévues pendant et après les travaux, et il a été décidé que le trafic motorisé serait reporté sur la moyenne ceinture. C'est pourquoi, pour nous, Ensemble à gauche, cette motion n'est plus actuelle. Nous vous proposons de la refuser.

M. Pierre de Boccard (PLR). Pour le Parti libéral-radical non plus, cette motion n'est pas obsolète. Je pense que la population a le droit de savoir et de comprendre comment se font les flux et les transits motorisés à côté de la gare de Cornavin. On sait qu'elle va être totalement réaménagée, que la moyenne ceinture sera au niveau de la rue Hoffmann et de la place des Nations. On aura donc tout un report de flux qui se fera normalement sur ces rues-là à travers d'autres rues plus petites.

Le Parti libéral-radical vous invite en tout cas à voter cette motion, non pas dans une folie d'opposer les pro-bagnoles à ceux qui sont contre les bagnoles, mais vraiment pour avoir des informations, des chiffres pour que la population puisse clairement comprendre ce qui va se passer là-bas, comment les gens pourront se déplacer dans un futur proche ou lointain. C'est pour cette raison que nous vous invitons à voter cette motion.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). La gare de Cornavin est un immense projet qui va faire parler de lui en tant que tel, et le sujet présenté ce soir, qui demande d'évaluer et d'anticiper les conséquences de ces changements, me semble tout à fait adéquat et pertinent.

Cette motion ne vise en fait qu'une seule chose, demander au Conseil administratif de présenter un rapport sur les conséquences de la fermeture des axes routiers nord et sud qui longent la gare de Cornavin, notamment sur la question

du report des flux de circulation sur d'autres axes communaux et sur ses effets sur la population, l'activité économique et le tourisme. C'est la moindre des choses, Monsieur le président.

On entend dire que c'est caduc... Ce n'est absolument pas le cas, d'autant plus qu'à la commission les votes étaient de sept voix contre sept voix, ce qui veut donc dire que cette motion a été refusée par une majorité qui n'en était pas une.

Je reviens à la question de la gare de Cornavin... On n'imagine pas ce que le chantier va représenter, Mesdames et Messieurs! Ce projet est travaillé en étroite collaboration entre la Ville de Genève et le Canton. Dans les années 1960, il existait une rotonde devant la gare, vous le savez, avec très peu de circulation. Cet espace a ensuite évolué dans les années 1970 et 1980 au profit des voitures, avant que le tram ne reprenne de l'importance. Vous connaissez l'espace autour de la gare, il a encore évolué et le projet actuel est une étape supplémentaire de l'adaptation du domaine public vis-à-vis des besoins. La circulation ne passera plus vers la gare car ce sont 100 000 piétons par jour qui vont circuler sur cette surface, et vous vous imaginez bien que les commerçants et les habitués qui circulent dans ce secteur devront complètement changer leurs habitudes durant le chantier.

Ce projet, nous le soutenons, vous le savez, comme la plupart des enjeux présents dans ce dossier. Cela étant, cette motion demande un rapport sur les conséquences de ces reports sur la circulation motorisée aux alentours et cette information est indispensable, Monsieur le président. Je demande à l'assemblée, et le Parti démocrate-chrétien y souscrit, de soutenir cette motion afin que nous puissions mieux comprendre vers quoi nous allons tendre après ces travaux qui ne seront pas, je le répète, sans certaines conséquences.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Comme l'a dit tout à l'heure M. Bosshard, cette motion est obsolète et caduque car le travail a déjà été fait dans le cadre du PDQ étudié par les différents partenaires, c'est-à-dire la Ville de Genève, le Canton, les CFF et les habitants, PDQ que nous, Conseil municipal, avons validé. Les informations y étaient assez claires, notamment sur les flux et les nouveaux axes de circulation, donc il me semble qu'on peut s'y référer – M^{me} Studer en a parlé tout à l'heure. Elle a notamment parlé du trafic de transit qui sera dirigé vers la moyenne ceinture.

J'aimerais aussi rappeler, puisque certains de mes préopinants se sont inquiétés des reports de flux automobiles, que le Canton a un objectif pour l'année 2030, et elle arrive à grands pas... c'est d'avoir une diminution de 40% du TIM. (*Remarque de M. Sormanni et brouhaha.*) Vous avez fini?

M. Daniel Sormanni (MCG). Non...

Le président. Monsieur Sormanni, il faut laisser les gens parler, s'il vous plaît...

M^{me} Delphine Wuest. Il faut appuyer sur le bouton, si vous voulez parler, Monsieur Sormanni... Il sera toujours possible, comme c'est écrit dans le PDQ, d'aller déposer ou chercher quelqu'un en voiture à la gare. Il faudra peut-être faire un détour, mais comme vous êtes assis dans votre voiture, ce n'est pas trop fatigant...

Nous, les Verts, nous réjouissons que le PDQ fasse une large place aux piétons, à la mobilité douce, aux trains, aux TPG, aux vélos. M. von Arx en parlait. Il disait justement que les flux de piétons allaient doubler. On parle de 100 000 piétons par jour... Eh bien, justement, pour que ces piétons aient la place de circuler et pour qu'on n'ait pas d'embouteillages de piétons, il faut laisser une large place, et c'est ce qui va se passer à l'heure de l'urgence climatique. La large piétonnisation de la gare de Cornavin et de ses alentours nous réjouit et, dans ce cadre-là, parce que nous la jugeons caduque, les Verts refuseront cette motion.

M. Maxime Provini (PLR). J'ai un peu du mal à suivre la position de mes collègues de gauche ce soir. On parle juste d'une motion qui demande de présenter un rapport. Est-ce si problématique que ça pour un projet qui va impacter la Ville de Genève? Est-ce tant que ça problématique d'informer, d'expliquer, de montrer les choses à la population? Vous pouvez dire que ça a déjà été fait, je pense cependant qu'un projet tel que celui de la gare de Cornavin mérite d'être présenté en détail, expliqué, qu'on y revienne à chaque occasion, qu'on en informe la population. Il faut le faire.

Pourquoi refuser une motion qui demande au Conseil administratif de présenter un rapport? Je crois que c'est la moindre des choses, le moindre des devoirs que nous avons envers notre population. Si vous voulez que les habitants de la ville de Genève comprennent et vous suivent, à l'heure de l'urgence climatique, comme vous le dites, eh bien, il faut peut-être aussi expliquer un peu mieux ce que vous faites. Parce que là, à part laisser une partie de cet hémicycle et de la population dans le flou, on ne va pas faire grand-chose. Honnêtement, c'est une motion qui demande de présenter un rapport, et nous vous demandons de bien le considérer lors du vote.

M. Eric Bertinat (UDC). Pardonnez-moi de revenir à la charge mais je voudrais bien qu'on soit précis car ce que nous rapporte la gauche est imprécis. Durant les auditions en commission – je me rapporte à la page 7 du rapport – j'ai posé quelques questions précises et je tiens à vous rapporter les réponses.

Je m'inquiétais du trafic provenant de la Servette... Comment sera-t-il reporté ou même absorbé? M^{me} Brun, qui est ingénieure à la direction régionale Lac-Rhône, me répond que «la signalisation lumineuse sera reprogrammée. L'insertion du bus en site propre entre Vernier et Genève est attendue et permettra de faire du report modal.» C'est-à-dire qu'ils espèrent qu'avec le tram moins de personnes utiliseront la route. Cela reste une espérance car, dans les faits, on voit bien que la circulation reste toujours importante.

Je continue de m'inquiéter... Je demande comment les gens feront pour aller en direction de Lausanne depuis Chantepoulet. Réponse, toujours de M^{me} Brun: «Il sera nécessaire de passer par Ami-Lévrier puis Adhémar-Fabri comme actuellement; 25% des charges passent actuellement par les Pâquis pour se rendre sur Chantepoulet.» En résumé, rien n'est fait. On va utiliser les structures actuelles.

Je continue de me poser des questions et de lui poser des questions... Je demande ce qu'il en sera pour les personnes venant de Meyrin. C'est M. Messenger cette fois-ci qui me répond: «Il leur faudra prendre la moyenne ceinture.» Pour être bien précis, je demande si cela veut dire que les habitants de Saint-Jean devront remonter la rue Hoffmann. La réponse est oui.

On voit bien que tout est chamboulé et on aimerait en savoir plus, quantitativement, pour qu'on puisse aller de l'avant et savoir si cette fameuse moyenne ceinture est la bonne solution ou pas. Je prétends aujourd'hui qu'à la suite des discussions qui ont tourné autour de ma motion nous n'en savons pas plus. Ma motion n'est donc toujours ni obsolète ni dépassée. Nous attendons et attendrons toutes ces réponses.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais oui que cette motion est utile... demander un rapport pour qu'on en sache un peu plus – M. Bertinat vient bien de l'expliquer. Les travaux à la gare, ça va être terrible, Mesdames et Messieurs, et pendant des années! Pendant des années, tout sera bloqué, tout sera en chantier. Effectivement, ce n'est pas une bonne solution d'empêcher les véhicules de passer par là parce que, où vont-ils passer sinon? A la rue des Alpes? Elle est bloquée. Sur les quais? Ils sont bloqués.

Je pense quand même utile d'informer la population pour qu'elle sache à quelle sauce elle va être mangée, et pas que pendant quelques mois. Ce sera peut-être pendant cinq ans, avec des travaux absolument gigantesques. Il faudra déplacer les trémies du parking et ainsi de suite, vous vous imaginez bien...

Et puis alors, ce qui m'inquiète encore plus, c'est que, comme vient de le dire mon collègue Bertinat, une partie du trafic sera censée être dérivée vers la moyenne ceinture. Mais vous savez bien que le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui essaie de fédérer d'autres communes, est contre le report du trafic

vers la moyenne ceinture. Ils veulent bloquer ses routes. Ils veulent mettre des arbres à la rue Hoffmann pour bloquer la circulation; pas seulement là mais notamment. Alors comment le trafic va-t-il pouvoir être dérivé sur la moyenne ceinture alors que l'objectif de notre Conseil administratif est de la bloquer? Parce que c'est ça, l'objectif! M^{me} Wuest a d'ailleurs dit exactement ce qu'on savait depuis longtemps, le seul objectif, c'est de diminuer la circulation en Ville de Genève par tous les moyens possibles. S'ils pouvaient mettre des blocs de béton sur les rues, ils le feraient.

Je crois que procéder ainsi n'est pas du tout la bonne solution et que, si vous voulez une certaine adhésion de la population à ces mesures extrêmes, le moins qu'on puisse faire, c'est de l'informer, de l'informer correctement et de faire en sorte qu'on puisse avoir un rapport détaillé sur la concrétisation de ces différents flux et la façon dont on prévoit de les aménager pour que ça se passe le mieux possible. Je pense que c'est le minimum qu'on peut demander. Ce serait de la plus élémentaire correction. Mais c'est vrai qu'on n'est pas dans ce cadre ici... Ici, on est dans l'extrême, on est dans le dogmatisme et, par conséquent, on n'est absolument pas entendu. Mais enfin, je vous invite quand même à accepter cette motion.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Certains disent que cette motion est datée, qu'elle est obsolète. C'est une réalité puisque, dans l'intervalle – ça a été rappelé –, votre Conseil municipal a voté un PDQ qui décrit les intentions. C'était en novembre 2020 et cette motion a été traitée bien avant. Donc moi, je comprends bien la frustration de certains, en tout cas des signataires de cette motion qui disent qu'ils aimeraient un rapport parce qu'ils n'ont pas reçu de réponse «comptable» sur les flux.

Certains ont bien compris que le PDQ décrivait l'ensemble des intentions et ce qui devra être appliqué par les différents partenaires, c'est-à-dire les CFF, le parking de Cornavin, le Canton de Genève à travers l'Office cantonal des transports, et la Ville de Genève. Nous sommes en effet plusieurs partenaires à construire, à dessiner un objet stratégique qui est extrêmement important pour la ville de Genève en matière de transports. Nous sommes donc dans le travail, dans une coordination entre les différents partenaires pour organiser toutes les mobilités autour de la gare, y compris le train, avec les différents acteurs que je vous ai mentionnés. Nous avons encore beaucoup de travail pour ce chantier qui va durer des années.

Vous dites que la population a le droit de savoir. La population a eu des informations à travers le PDQ et le concours relatif à la place de Montbrillant, c'est-à-dire à l'arrière de la gare. Elle en a également eu dans le cadre du nouveau PLQ qui devra être élaboré à la suite de la transformation de la gare au niveau des Grottes et elle a eu des informations sur la place de Cornavin. Mais ce n'est pas

possible de vous donner aujourd'hui des réponses sur des flux extrêmement précis, car tous les partenaires sont en train de travailler et de se coordonner pour le déplacement des 100 000 voyageurs qui sont attendus à la fin de la rénovation de la gare. Et ce sera en 2035, au minimum.

Aujourd'hui, on sait qu'il y aura un pôle important de transports publics, mais nous sommes en train de travailler sur la manière dont la circulation se fera au niveau des voyageurs et des piétons. Nous sommes en train de chercher des solutions puisque des voyageurs, des habitants, des transports publics en nombre important vont passer toutes les deux minutes sur la place de Cornavin. Nous avons aussi des livraisons à organiser différemment pour approvisionner la galerie marchande de la gare de Cornavin. Nous avons à organiser des vélostations... Nous avons à organiser un certain nombre de choses d'importance et nous sommes en train de le faire.

Comme le rappelait, je crois, M. Bosshard du Parti socialiste, vous aurez les flux exacts et la manière dont les déplacements se feront, que ce soit au niveau du trafic piéton ou du TIM à travers les différents projets qui vous seront soumis puisque vous aurez des crédits à voter pour que nous puissions coordonner ces chantiers et suivre l'évolution de la gare de Cornavin. (*Brouhaha.*)

Alors je suis vraiment désolée, mais cette motion est obsolète. Elle témoigne certes du souci qu'ont les signataires par rapport à ce qui se passe sur ce périmètre et je trouve que ce souci est légitime, mais de demander un rapport maintenant au Conseil administratif... Je dois vous dire que votre frustration risque d'être encore plus importante car, à ce jour, il n'y a pas grand-chose de très précis ni d'arrêté à vous communiquer. Lorsque les plans seront déposés, à ce moment-là vous aurez une information. Mais très concrètement, aujourd'hui, on ne peut pas vous dire exactement ce qui va se passer alors que la Ville de Genève est en négociation avec le Canton pour obtenir une autre manière de voir les choses. (*Brouhaha.*) Laissez-nous travailler, laissez-nous terminer le travail, ensuite nous vous dévoilerons les résultats une fois que nous aurons terminé nos négociations.

J'ajouterai que les réunions avec les différents partenaires sont intenses. Nous nous rencontrons au minimum deux fois par mois et, dans l'intervalle, les services et les mandataires travaillent énormément sur ces questions. Donc si vous voulez avoir une idée des intentions et de comment devront se faire les déplacements motorisés ou piétons, je vous demande de vous référer au PDQ que vous avez voté au mois de novembre de l'année dernière, soit il y a une année.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 35 non contre 28 oui (1 abstention).

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 mai 2016 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso et Tobias Schnebli: «Pour un ou une maire de nuit à Genève» (M-1230)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal:

- conscient de la nécessité de concilier tous les besoins liés à la nuit: repos, sorties, événements culturels, cohésion sociale, médiation, divertissements, travail et mobilité;
- signalant que plusieurs villes connaissent déjà des «maires de nuit» ou «adjoints à la nuit»: Amsterdam, Zurich, Paris, Nantes;
- saluant le rôle économique, social et touristique de la vie nocturne;
- considérant que les lieux nocturnes accessibles à l'ensemble de la population deviennent de plus en plus rares;
- regrettant que les acteurs du monde de la nuit ne soient pas encouragés dans leurs démarches pour dynamiser la ville;
- soulignant la complexité croissante du cadre réglementaire;
- rappelant les besoins exprimés par les citoyen-ne-s d'une meilleure offre nocturne, plus accessible et de qualité, tels que montrés par les deux enquêtes «Voyage au bout de la nuit» (2010) et «Genève explore sa nuit» (2013) commandées par la Ville de Genève,

demande au Conseil administratif:

- de favoriser la mise en place d'une coordination administrative de la nuit afin de faciliter les échanges et les réflexions entre les différent-e-s utilisateurs et utilisatrices de la Nuit: les habitants, les producteurs, les établissements publics, les associations ainsi que les administrations communales et cantonales, sans subvention ni création de poste;
- d'étudier dans quelle mesure cette coordination de la nuit pourrait intégrer un-e représentant-e des acteurs de la vie nocturne (établissements et promoteurs de la Nuit).

¹ «Mémorial 178^e année»: Rapport, 7440.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite aux démarches entreprises par la Ville de Genève dès 2010 sur la politique culturelle nocturne, la Ville a toujours souhaité inscrire ses engagements dans le cadre d'une vision globale et concertée de la vie nocturne avec le Canton.

La Ville de Genève a en effet un rôle primordial à jouer en matière de définition d'une véritable politique de la nuit.

Tandis que les manifestants envahissaient les rues pour protester contre la fermeture du Moa ou soutenir l'Usine dans sa grève, la Ville délivrait les résultats de l'étude «Voyage au bout de la nuit» en 2010.

Puis, en mars 2011, elle a lancé les états généraux de la nuit (EGN) qui ont surtout favorisé l'émergence du thème de la nuit dans l'agenda politique, déconsidéré jusqu'alors en regard d'autres activités socio-économiques courantes.

La nuit ne peut en effet plus simplement être considérée comme une prolongation du jour, elle est une entité propre de la vie urbaine contemporaine, avec ses richesses, ses particularités, ses besoins et ses nuisances. Ainsi les problématiques de la nuit doivent-elles être traitées pour ce qu'elles sont avec des moyens spécifiques.

Le Grand Conseil de la nuit est alors créé en mai 2011 à l'issue des EGN, regroupant des professionnel-le-s de la vie nocturne et se donnant pour mission de problématiser, défendre la valeur et la diversité de la vie nocturne à Genève afin de proposer des solutions concrètes dans ce sens.

Ces premières démarches ont permis de porter un accent particulier sur les lieux festifs à vocation culturelle. Bien que la question de la pénurie de lieux de vie nocturne, accessibles à toutes et tous, et adaptés également aux plus jeunes, soit centrale, le débat est bien plus large, incluant les questions de nuisances, d'incivilités, de prévention et de santé, de sécurité, d'emploi, de politique de la jeunesse, d'offre culturelle, de loisirs, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou encore de mobilité.

Ainsi la Ville a-t-elle souhaité développer une politique de la nuit transversale et concertée avec les autres collectivités publiques genevoises. C'est pourquoi, dans le but de partager des référentiels d'analyse communs pour appréhender cette complexité et coordonner les différentes politiques publiques communales et cantonales, la Ville a organisé en septembre 2013 une traversée nocturne: «Genève explore sa nuit».

Suite à cette initiative qui a démontré la diversité des acteurs-trices de la nuit, des pistes d'actions ont été adoptées en juin 2014 par le Conseil administratif dans les domaines de la médiation-prévention-sécurité-sensibilisation (projets

pilotes), dans celui de l'offre de sorties pour les jeunes (améliorer les loisirs en début de soirée pour les jeunes de 14 à 18 ans), dans celui de la mobilité (financement complémentaire pour une nouvelle desserte Noctambus entre les principaux quartiers), dans celui de l'urbanisme et aménagement (élaborer un modèle de contrat de confiance pour diversifier les lieux nocturnes accessibles, notamment au PAV), dans celui de la promotion et tourisme (soutenir Genève Tourisme dans toute démarche pour promouvoir l'offre culturelle nocturne), et enfin dans la gouvernance des enjeux de la nuit (participer à la Plateforme de la nuit prévue par le Département cantonal de la sécurité et de l'économie en intégrant les services culturels, sociaux, sportifs pour avoir une vision plus large de la politique de la nuit. Mettre sur pied des pactes de la nuit et un livre blanc de la nuit).

A ce jour, la Ville de Genève a pu mener les projets suivants:

Améliorer l'offre de sortie des 14-18 ans: le Conseil administratif a mis à disposition depuis 2016 la salle des Terreaux-du-Temple du «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» comme première réponse pour améliorer l'offre nocturne accessible au public des 16-20/25 ans. Puis, dès l'automne 2021, la salle pluridisciplinaire de l'écoquartier Jonction dénommée le Groove est confiée au consortium Carré-Vert composé du «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» et de l'Association pour la promotion de la culture et l'animation musicale (APCAM). Le consortium Carré-Vert prévoit une offre destinée en priorité à la jeunesse (15-25 ans) et principalement des activités en soirée avec un ancrage sur le quartier. La Ville de Genève œuvre ainsi au maintien des structures actives dans le paysage nocturne genevois dans la mesure où l'APCAM a été à l'origine de la pérennisation d'une salle de concerts dédiée à la culture reggae/sound-system lors de la rénovation de l'ancien squat du Goulet, le Corner 25 qui a dû fermer récemment mais qui, à l'instar de la Cave 12, était reconnu sur la scène internationale pour sa programmation.

Mobilité: financement complémentaire accordé par la Ville de Genève pour une nouvelle desserte Noctambus entre les principaux quartiers, permettant ainsi de proposer une solution alternative aux personnes qui n'avaient pas la possibilité de se déplacer vers des clubs à la fermeture des bars. La direction de Noctambus avait donc changé le tracé de la ligne (Eaux-Vives/La Plaine) en la faisant partir de Carouge afin de desservir un maximum d'établissements. Le coût total de cette modification de ligne a été de 56 000 francs cofinancé entre les communes, dont la Ville de Genève, et les établissements nocturnes privés.

Elaborer un modèle de contrat de confiance: malgré les démarches réalisées en 2014 de manière concertée entre la Ville et le Canton auprès des régies immobilières genevoises, aucune proposition n'a pu être concrétisée dans le quartier du PAV. Malheureusement, les propriétaires et régisseurs qui maîtrisent les nombreux locaux vides à vocation commerciale n'entrent pas en matière.

Soutenir Genève Tourisme dans la promotion de l'offre culturelle nocturne: la Ville a organisé en novembre 2014 les premières journées de l'économie créative et culturelle (ECC), suivies en 2017 d'une étude consacrée au «Poids de l'économie créative et culturelle à Genève: analyse quantitative des effets directs» qui a permis d'établir que l'ECC représente 9,5% du PIB cantonal à Genève. Par ailleurs, depuis l'été 2019, la Ville de Genève a dû mettre sur pied des animations estivales en complétant l'offre avec trois lieux supplémentaires au bord de l'eau (quai du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan et quai du Rhône) en sus de l'Escale et de la Canopée au quai Gustave-Ador dont la programmation musicale a été confiée au «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée».

Projets pilotes

Le Service culturel (SEC) a soutenu le Grand Conseil de la nuit (GCN) en 2017, 2018 et 2019 pour la Journée portes ouvertes des clubs à Genève. Cet événement européen, auquel près de 100 salles de concerts, clubs, lieux culturels participent chaque année en Suisse, promeut les échanges et rencontres entre les acteurs-trices de la vie nocturne, les habitant-e-s, les politicien-ne-s et les noctambules. A Genève, le programme proposé consistait en des visites guidées, des présentations autour des professions de la nuit et des tables rondes thématiques.

Par ailleurs, le SEC soutient nombre d'acteurs-trices culturel-le-s et de manifestations qui participent à l'offre culturelle nocturne (par exemple Antigél, La Bâtie, le GIFF, Black Movie) tout au long de l'année avec des lieux éphémères nocturnes très prisés par la population (et pas uniquement par les festivaliers). Par les relations étroites que le SEC entretient avec les acteurs-trices de la nuit, ce service joue un rôle fondamental dans la politique de la nuit.

Enfin, l'Agenda 21 a soutenu en 2018 et 2019 les activités du label *We can dance it*, qui promeut l'égalité dans le milieu de la nuit et vise, par des actions de communication et de sensibilisation, à rendre la vie nocturne accessible et agréable. L'Agenda 21 a soutenu la première phase des formations proposées par cette association, qui travaille dans l'optique que l'ensemble des acteurs-trices puissent évoluer dans des espaces qui offrent sécurité et bien-être à toutes et tous.

En revanche, sur le plan de la gouvernance, malgré plusieurs tentatives menées par écrit en juin 2014 auprès du conseiller d'Etat alors en charge du Département de la sécurité et de l'économie d'abord, puis en juillet 2017 auprès de la conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, et enfin en juin 2020 auprès du conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, le Canton n'a jamais donné suite à la demande de créer une plateforme de la nuit intégrant les services cantonaux et communaux ainsi que les acteurs-trices de la nuit.

L'objectif de cette demande est de travailler avec tous les acteurs concernés, publics et privés, sur la base d'expériences de terrain. Genève peut être à la fois une ville festive et vivante, tout en protégeant la qualité de vie de ses habitant-e-s. La Ville a eu ainsi pour objectif de contribuer à la mise en place d'une véritable gouvernance de la nuit et d'aboutir à une articulation claire des responsabilités communales et cantonales aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel (exploitants, médiateurs, polices cantonale et municipales, etc.).

Le Canton a répondu par un courrier du 11 avril 2018 qu'il considère que la vie nocturne concerne de multiples politiques publiques et qu'il partage le souci de la transversalité pour les coordonner de manière cohérente. Il fait référence à l'élaboration de la stratégie de la vie nocturne culturelle et festive et à la fiche A21 du plan directeur cantonal créée en 2017 et pour laquelle la Ville de Genève a été associée. Même si le Conseil d'Etat est d'accord que la nuit est une thématique en soi dont les aspects culturels n'en sont qu'un aspect, il considère que ces derniers sont suffisamment forts pour constituer la porte d'entrée. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a confié le pilotage à l'Office cantonal de la culture et du sport afin de profiter de l'existence de la Plateforme de concertation pour des lieux culturels qui réunit les services de la culture et de l'urbanisme du Canton, les services de la culture, de l'urbanisme et de la jeunesse de la Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s de l'Association des communes genevoises (ACG), et des acteurs-trices culturel-le-s (RAAC, puis dès 2017 Culture lutte, le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, le Grand Conseil de la nuit, la Coopérative ressources urbaines notamment). Par ailleurs le Canton a constitué un groupe interdépartemental comprenant des représentants de la politique culturelle, de l'aménagement du territoire, de l'Etat propriétaire, du bruit, du commerce et, au besoin, d'autres thématiques concernées comme la police du feu ou l'environnement.

Or, d'une part, la Plateforme de concertation pour des lieux culturels, créée par le Canton en 2009 suite aux forums organisés par le RAAC, ne s'est plus réunie au niveau technique depuis septembre 2019 et au niveau politique avec les magistrat-e-s en charge des politiques concernées (culture et aménagement dans un premier temps, puis culture et sécurité selon décision du Conseil administratif du 15 novembre 2017) depuis mars 2015.

D'autre part, dans le contexte de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) adoptée en mars 2015 par le Grand Conseil, la Ville de Genève a dû jouer un rôle prépondérant pour que les acteurs-trices culturel-le-s, et dont certains actif-ve-s dans la vie nocturne, réunis au sein de la Plateforme d'échanges LRDBHD soient entendus. Ainsi la Ville de Genève a soutenu la démarche très volontaire de la Plateforme et du Grand Conseil de la Nuit, et c'est ainsi que le Conseil d'Etat a été amené à modifier en octobre 2016 le règlement RRDBHD afin d'alléger les exigences administratives

pour les buvettes en lien avec des activités culturelles. La Ville a suivi de manière proactive les demandes d'autorisation concernant les lieux culturels présents sur son territoire. Ainsi les départements de la sécurité et des sports (DSSP) et de la culture et de la transition numérique (DCTN) ont-ils pu proposer des solutions les mois suivant l'entrée en vigueur de ce règlement en lien avec les échanges constructifs avec le Service cantonal de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Doté de nouvelles compétences dans le cadre de cette loi, le Service de l'espace public (SEP) continue aujourd'hui d'informer, d'accompagner dans leurs démarches et d'autoriser les administré-e-s souhaitant réaliser des événements de divertissements publics en Ville de Genève. Une grande partie des événements autorisés constitue une offre de sorties nocturnes, qui répond aux besoins de la population et des visiteur-euse-s de passage.

Plus récemment aussi, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a particulièrement fragilisé les acteurs-trices de la vie nocturne. En effet, après avoir dû fermer leurs établissements le 16 mars 2020, les exploitants des discothèques, salles de danse et boîtes de nuit ont pu rouvrir entre le 6 juin et le 30 juillet 2020 pour devoir fermer à nouveau dès le 31 juillet 2020 et ce jusqu'au 25 juin 2021. Les tenanciers des bars ont dû fermer dès le 23 décembre 2020 pour rouvrir dès le 19 avril en extérieur, puis dès le 31 mai 2021 en intérieur. Le Service culturel (SEC) de la Ville a soutenu par une aide ponctuelle le Grand Conseil de la Nuit (GCN) en lien avec la proposition PR-1447 votée par le Conseil municipal en 2021.

En septembre 2020, le Conseil administratif a transmis au Conseil d'Etat la résolution R-269 adoptée le 8 septembre par le Conseil municipal et visant à soutenir l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne qui se sont vu notifier des obligations de fermeture depuis le 31 juillet 2020 et n'ont pas eu la possibilité d'organiser des événements jusqu'au 15 novembre 2020. Le Conseil administratif a ainsi rappelé son soutien à ce secteur et a accueilli favorablement l'annonce faite par le Conseil d'Etat du protocole d'accord intervenu le 23 septembre avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG), le Grand Conseil de la nuit (GCN) et le Syndicat Culture nocturne (SCN) ainsi que du dépôt de la loi (PL 12783) auprès du Grand Conseil, loi qui a été votée et qui concerne une indemnisation pour 2020. Il a été rappelé par ailleurs que la Ville de Genève souhaite une meilleure coordination au niveau de la politique de la nuit entre les autorités cantonales, communales et les acteurs culturels et économiques concernés ainsi qu'elle a eu l'occasion d'en informer le conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de l'économie en juin de la même année 2020 suite à une séance tenue le 27 mai au cours de laquelle il a été annoncé qu'un bilan est en cours d'élaboration sur la LRDBHD.

Enfin, les situations vécues avec des nuisances qui ont défrayé la chronique depuis plusieurs mois sur la plaine de Plainpalais, où de grandes soirées festives

Question écrite: hébergement de personnes migrantes par des familles d'accueil

musicales réunissant un nombre conséquent d'individus de manière concentrée, parfois avec DJ et débit de boissons, sont organisées en particulier durant les week-ends par des jeunes sans aucun respect des conditions sanitaires fixées par le Canton dans le cadre du Covid-19 (difficulté à mettre en place des mesures de prévention et de réduction des risques lors des fêtes «sauvages», ainsi que constat de vente d'alcool aux mineurs ou après 21h dans les nombreux kiosques 24h/24), démontrent la nécessité de mettre en place une coordination entre le Canton, la Ville de Genève, les autres villes et communes, les acteurs-trices de la nuit qu'ils soient commerciaux ou alternatifs, et les professionnels du domaine de la prévention et réduction des risques également, afin de mettre en place une véritable politique publique de la nuit à Genève. La révision prévue de la LRDBHD pourrait représenter une opportunité d'avancer dans ce sens.

La présente motion va dans ce sens et permet au Conseil administratif de solliciter à nouveau le Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2021 de M. Philippe de Rougemont: «Favoriser l'hébergement de personnes migrantes par des familles d'accueil» (QE-599)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les perspectives d'intégration pour les personnes migrantes logées dans des foyers étant très faibles, l'Hospice général a développé un programme de recherche de familles d'accueil pour loger les migrantes et les migrants les plus autonomes, francophones et qui n'ont pas besoin d'encadrement.

La Ville de Genève, à l'instar d'Onex, de Plan-les-Ouates et de Veyrier, compte-t-elle utiliser ses canaux de communication pour aider au déploiement de la campagne de recrutement de familles d'accueil en ville de Genève?

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 7337.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'intégration des personnes migrantes est un souci que partage le Conseil administratif. Ses actions menées jusqu'à aujourd'hui en sont la preuve, notamment le soutien à diverses associations travaillant auprès des personnes migrantes ou les campagnes de sensibilisation à la thématique de la migration.

Le programme évoqué dans la question est mis en place par l'Hospice général, qui a repris le programme Familles d'accueil, initié par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) en 2015. Les personnes intéressées peuvent alors prendre contact avec l'Hospice général pour accueillir des personnes issues de la migration, tout en bénéficiant d'une indemnité financière.

Le Conseil administratif soutient donc la diffusion d'informations sur ce programme dans les points infos ou encore lors d'événements en lien avec la thématique de la migration.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2021 de M^{mes} Ana Maria Barciela Villar et Jacqueline Roiz: «Mesures de prévention en lien avec la consommation d'alcool chez les jeunes» (QE-604)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 prévoit que «la consommation abusive d'alcool augmente les risques de maladies (diabète, démences, cancers, troubles psychiques) et de complications (atteinte des capacités fonctionnelles et cognitives)».

Ce plan cantonal a pour objectif la mise en place de conditions favorables à la protection des jeunes dans des contextes festifs par le déploiement de mesures pour prévenir et réduire des risques d'atteinte à la santé.

Le recours aux boissons alcoolisées et le fait de boire est porteur d'un certain potentiel de nocivité sociale et sanitaire.

¹ Annoncée, 976.

Question écrite: prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes

Quelles sont les mesures de prévention mises en place par la Ville de Genève pour réduire la consommation d'alcool chez les jeunes?

Afin d'évaluer les résultats, avez-vous fixé des objectifs dits «SMART» (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini) et si oui, lesquels?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est soucieux de cette thématique, qui touche un spectre large de la population genevoise. Toutefois, il apporte une attention toute particulière à la consommation excessive chez les jeunes. Ainsi, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève, et plus particulièrement son Service de la jeunesse (SEJ), fait partie de la cellule «prévention et réduction des risques de consommation d'alcool et d'autres substances psychotropes dans les manifestations festives». Ce groupe, piloté par Carrefour Addictions et les services de la médecin cantonale, revoit les concepts de prévention des organisatrices et organisateurs de manifestations destinées à plus de 1500 personnes, dont des jeunes.

Mesures mises en place au sein des infrastructures ou manifestations

Dès 2001, une collaboration entre le Service de la jeunesse et l'association Nuit blanche! a été mise en place afin d'assurer une présence lors d'événements festifs à l'intention des jeunes. En raison de la situation sanitaire actuelle, plusieurs événements ont été annulés. Néanmoins, Nuit blanche! est tout de même intervenue sur la plaine de Plainpalais, les vendredis soir, afin d'assurer de la prévention sur les questions en lien avec la consommation d'alcool et de substances illicites.

De plus, depuis 2015, la salle du Terreau est mise à la disposition du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée pour l'organisation d'événements festifs. Le Collectif remet à l'entrée des bracelets de couleurs différentes aux jeunes de plus ou de moins de 18 ans, afin que les boissons alcoolisées ne soient pas vendues à des mineur-e-s. Le collectif promeut une approche visant une consommation modérée et encadrée de l'alcool, en opposition à celle d'une consommation excessive et sans filet en extérieur. Le Collectif propose en sus un service de médiation sur place pour apaiser, si nécessaire, les tensions.

Depuis 2016, le Service de la jeunesse est associé à l'ARVe et à la Barje dans le cadre du projet «Lâche pas ta bouée» qui déploie ses activités sur les bords du Rhône. Ce programme a pour objectif principal d'offrir des prestations

Question écrite: prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes

de médiation et des conseils afin de favoriser la réduction des risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants, tels que les problèmes de santé, mais également les violences et les incivilités.

En outre, depuis 2019, le DCSS a mis en place un projet de prévention par les pairs intitulé «Pense à ton soss». Ce programme vise à effectuer des tournées dans les quartiers avec des jeunes formé-e-s et des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) afin de créer des liens, d'échanger et de distribuer du matériel de prévention aux jeunes. Le projet a été initié aux Eaux-Vives mais il s'est étendu depuis la pandémie à plusieurs quartiers de Genève (Sécheron/Pâquis et Charmilles/Ouches).

Suite à différents débordements liés à l'alcool aux abords du skate-park de Plainpalais, la collaboration a été renforcée avec la Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis (FEGPA) afin qu'elle soit présente lors d'événements organisés dans ce lieu durant l'été et l'automne 2021.

Enfin, le DCSS accueille depuis novembre 2021 un nouveau dispositif de correspondant-e-s de nuit qui opérera les fins de semaine en soirée sur les quartiers Ouches-Concorde-Charmilles-Saint-Jean, et ce pour lutter contre diverses incivilités. Ils et elles seront également porteuses et porteurs de messages de prévention et de réduction des risques liés aux consommations excessives. Leur action s'étendra jusque tard dans la nuit auprès des utilisateurs festifs de l'espace public.

S'il n'y a pas d'objectifs SMART établis, et ce d'autant plus que cette thématique est avant tout portée au niveau cantonal, le Conseil administratif a tout de même décidé de mettre l'accent sur la prévention directement auprès des jeunes en travaillant de manière étroite avec les associations du terrain. De plus, son action s'appuie sur le travail précieux des TSHM qui créent de véritables liens de confiance avec la jeunesse, notamment en étant présents lors de nombreux événements festifs. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible d'agir de manière efficace contre les excès de consommation d'alcool.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et les résolutions suivantes:

- M-1653, de *M^{mes} et MM. Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont, Denis Ruyschaert, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Luc Zimmermann, Alain Miserez, Maxime Provini, Patricia Richard, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Steiner, Alia Meyer, Alia Chaker Mangeat et Matthias Erhardt*: «Pour la valorisation des cafés historiques de la ville de Genève»;
- M-1654, de *M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Omar Azzabi, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Valentin Dujoux, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest*: «Pour que la Ville de Genève signe l’Appel du Rhône»;
- R-289, de *M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Dorothee Marthaler Ghidoni et Yves Herren*: «Pour une politique culturelle cohérente à Genève: mettons en œuvre la Constitution»;
- R-290, de *M^{mes} et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Kevin Schmid, Alain Miserez, Daniel Sormanni et Vincent Schaller*: «Pour doter le Conseil municipal des outils nécessaires à l’élaboration d’une politique budgétaire adéquate».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-624, de *M^{mes} et M. Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt et Leyma Milena Wisard Prado*: «Situation des femmes et des enfants victimes de violence domestique»;
- QE-625, de *MM. Alain de Kalbermatten, Maxime Provini et Alain Miserez*: «De la transparence sur les coûts judiciaires engagés par la Ville de Genève».

Le président. Je lève la séance. Je vous donne rendez-vous le 18 décembre à 8 h pour le budget 2022.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4112
2. Communications du Conseil administratif	4112
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4112
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 mai 2018 de M ^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Héléne Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève» (M-1353 A/B).	4112
5. Motion du 30 novembre 2021 de M ^{mes} et MM. Paule Mangeat, Nadine Béné, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Pascal Holenweg, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Philippe de Rougemont, Gazi Sahin, Fabienne Beaud, Anne Carron, Yasmine Menétrey, Didier Lyon, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Eric Bertinat, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «Suivi sanitaire des personnes sans abri à Genève» (M-1652).	4150
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 20 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Eric Bertinat, Patricia Richard, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Héléne Ecuyer: «Gare de Cornavin: pour une piétonisation intégrant les conséquences d'une dérivation du trafic individuel motorisé» (M-1366 A)	4169
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 mai 2016 de M ^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso et Tobias Schnebli: «Pour un ou une maire de nuit à Genève» (M-1230)	4187
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2021 de M. Philippe de Rougemont: «Favoriser l'hébergement de personnes migrantes par des familles d'accueil» (QE-599).	4193

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2021 de M ^{mes} Ana Maria Barciela Villar et Jacqueline Roiz: «Mesures de prévention en lien avec la consommation d'alcool chez les jeunes» (QE-604).....	4194
10. Propositions des conseillers municipaux	4197
11. Interpellations	4197
12. Questions écrites	4198

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci